



# **RAPPORT DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**San José, Costa Rica**

**22-24 juillet 2008**

© Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). 2009

L'Institut encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site web de l'Institut : **www.iica.int**

Coordination éditoriale : Leda Ávila.

Correction de style : Máximo Araya.

Conception graphique : Marta Arias.

Conception de la couverture : Catalina Lizano.

Impression : Imprimerie de l'IICA.

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture  
Rapport de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité  
exécutif / IICA. – San José, C.R. : IICA, 2009.  
212 p ; 21 x 16 cm. – (Série Documents officiels /  
IICA, ISSN 1018-7103 ; no. 82)

ISBN13: 978-92-9248-008-0

Document également publié en anglais, en espagnol et en  
portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations  
internationales 3. Assistance technique I. IICA II. Titre  
III. Série

AGRIS  
E14

DEWEY  
338.181

San José, Costa Rica  
2009

# **TABLE DES MATIÈRES**



## TABLE DES MATIÈRES

|   |            |
|---|------------|
| <b>PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION.....</b>   | <b>7</b>   |
| <i>Séance préparatoire .....</i>  | <i>9</i>   |
| <i>Première séance plénière .....</i>   | <i>27</i>  |
| <i>Deuxième séance plénière.....</i>  | <i>37</i>  |
| <i>Troisième séance plénière.....</i>   | <i>47</i>  |
| <i>Quatrième séance plénière.....</i>   | <i>57</i>  |
| <i>Séance de clôture .....</i>  | <i>67</i>  |
| <b>RÉSOLUTIONS .....</b>  | <b>71</b>  |
| <b>SIGNATURE DU RAPPORT .....</b>   | <b>133</b> |
| <b>ALLOCUTIONS .....</b>  | <b>137</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>  | <b>179</b> |
| <i>Annexe 1 : Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture<br/>    biologique dans les amériques .....</i> | <i>181</i> |
| <i>Annexe 2 : Ordre du jour.....</i>  | <i>193</i> |
| <i>Annexe 3 : Liste des participants.....</i>   | <i>197</i> |
| <i>Annexe 4 : Personnel de la réunion.....</i>  | <i>207</i> |



# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**



**PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION  
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT  
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION  
POUR L'AGRICULTURE**

La Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement du Comité exécutif et de la résolution IICA/CE/Res. 477(XXVII-0/07) de cet organe de l'Institut<sup>1</sup>.

Le Comité exécutif 2008 est formé des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Colombie, Dominique, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Sainte-Lucie et Venezuela.

**SÉANCE PRÉPARATOIRE**

0.1 *Ouverture de la séance*

- 0.1.1 La séance préparatoire de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 8 h 40, le 22 juillet 2008, dans la salle États-Unis/Canada au siège de l'IICA, sous la présidence de M. Daryl Nearing, Représentant du Canada, pays qui a présidé la Vingt-septième réunion

---

<sup>1</sup> Ladite résolution stipule que la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif se tienne au siège de l'IICA à San José, Costa Rica.

ordinaire du Comité exécutif tenue à San José, Costa Rica, les 15, 16 et 17 mai 2007.

0.1.2 Sont présents les Représentants des pays membres qui composent le Comité exécutif, à l'exception des Représentants de la Colombie, du Honduras, du Guatemala, du Nicaragua et du Venezuela.

0.2 Accords

0.2.1 Élection du Président et du Rapporteur de la réunion

Les chefs de délégation des États membres qui composent le Comité exécutif élisent à l'unanimité M. Ezequiel Joseph, Ministre de l'agriculture, des terres, des forêts et des pêches de Sainte-Lucie à la présidence de la réunion. Il est ensuite proposé de confier la charge de rapporteur à M<sup>me</sup> Johanne M. Massiah, Ministre de l'agriculture, des terres, des ressources marines et de l'agro-industrie d'Antigua-et-Barbuda, proposition qui est approuvée.

Le bureau de la réunion est donc constitué comme suit :

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| Président :           | Ezequiel Joseph           |
| Rapporteur :          | Johanne M. Massiah        |
| Secrétaire d'office : | Chelston W. D. Brathwaite |

Le Directeur général souhaite la bienvenue aux représentants des États membres de l'IICA qui composent le Comité exécutif. Il félicite le Représentant de Sainte-Lucie qui aura l'honneur de présider la réunion et la Représentante d'Antigua-et-Barbuda pour sa désignation au poste de rapporteur.

### 0.2.2 Ordre du jour de la réunion

Les représentants sont informés que les documents de travail et les documents d'information se trouvent dans les chemises qui leur ont été remises. En outre, conformément à l'article 29 du Règlement du Comité exécutif, ces documents ont également été placés, en format électronique, sur le site web de l'IICA, dans la section correspondant au Comité exécutif, 45 jours avant la présente réunion.

L'ordre du jour figurant dans le document IICA/CE/Doc.517(08) est adopté.

### 0.2.3 Commissions de travail

Il est décidé de former une commission de travail qui analysera le projet de modifications du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, présenté par la Direction générale dans le document IICA/CE/Doc.528(08) intitulé « Projet de modifications du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural ». Ladite commission se basera sur cette analyse pour recommander à la plénière les changements qui, à son avis, devront être apportés au règlement en question. La commission est formée des représentants de l'Argentine, de la Dominique, des États-Unis d'Amérique et du Honduras.

### 0.2.4 Date et heure limites pour la présentation des propositions

La date et l'heure limites pour la présentation de nouvelles propositions et de projets de résolution sont fixées au mercredi 23 juillet à 12 heures.

### 0.2.5 Durée de la réunion

La plénière décide de clore la réunion le jeudi 24 juillet 2008 à 12 heures, au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE),

situé à Turrialba, comme le propose le Secrétariat dans le programme de travail de la réunion.

#### 0.2.6 Ordre de préséance des États membres

Conformément aux dispositions des articles 40 et 41 du Règlement du Comité exécutif, les représentants titulaires des États membres qui composent le Comité seront vice-présidents d'office de la réunion et remplaceront le président en cas d'empêchement de celui-ci, selon l'ordre de préséance des États membres. Ledit ordre de préséance est établi à partir de Sainte-Lucie, État membre dont le représentant présidera la réunion, suivant l'ordre alphabétique en anglais.

#### 0.2.7 Droit de vote des pays

Le Directeur général demande au Conseiller juridique de l'OEA et de l'IICA de donner son avis au sujet de l'application de l'article 24 de la Convention de l'Institut, en ce qui a trait à la suspension du droit de vote, dans les réunions des organes de direction de l'Institut, des États membres qui accusent un retard de plus de deux exercices financiers dans le versement de leurs quotes-parts à l'IICA.

Le Conseiller juridique explique que pour la première fois depuis de nombreuses années, tous les États membres qui composent le présent Comité exécutif sont à jour ou en situation régulière en ce qui concerne le versement de leurs quotes-parts à l'Institut et que, par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'appliquer l'article 24 de la Convention de l'Institut.

#### 0.3 Intervention du Directeur général

0.3.1 Le Directeur général souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux représentants des États membres présents qui ne font pas partie cette année du Comité exécutif. Il félicite le Représentant de

Sainte-Lucie qui aura l'honneur de présider la réunion et la Représentante d'Antigua-et-Barbuda pour sa désignation au poste de rapporteur.

- 0.3.2 Il explique que, compte tenu de l'importance de la crise alimentaire dans le monde et de la préoccupation suscitée par la sécurité alimentaire dans les pays membres, la Direction générale a organisé un forum sur cette question, qui se tiendra immédiatement après la séance inaugurale de la présente réunion. Il encourage les représentants à faire connaître leur opinion au sujet de l'évolution de cette crise et à proposer des solutions qui puissent s'appliquer dans les États membres.
- 0.3.3 Il mentionne que, selon le programme de travail proposé, le jeudi 24 juillet, le Comité tiendra séance au CATIE et il termine en précisant que le but de cette visite est de renforcer le partenariat stratégique avec cet organisme frère.
- 0.4 *Clôture de la séance*
- 0.4.1 La séance est levée à 9 h 18

## ***SÉANCE INAUGURALE ET FORUM SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES AMÉRIQUES***

- 0.5 *Ouverture de la séance*
- 0.5.1 La Séance inaugurale de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 9 h 25 le 22 juillet 2008, sous la présidence de M. Ezequiel Joseph, Représentant de Sainte-Lucie.

## 0.6 Allocution du Directeur général

- 0.6.1 M. Chelston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA, souhaite une cordiale bienvenue à la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif aux représentants et aux représentants observateurs des États membres et les remercie de l'appui constant qu'ils ont apporté à son Administration.
- 0.6.2 Il fait ensuite référence à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et aux défis que cela pose aux États membres. Il explique que, pendant les six dernières années, l'IICA s'est préparé à aider ses États membres à faire face à des situations comme la crise actuelle et à d'autres défis du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que l'Institut a soutenu l'établissement d'un cadre stratégique pour l'agriculture du Continent (Plan Agro 2003-2015), mis en œuvre le Plan à moyen terme 2006-2010 et contribué aux efforts qui ont permis d'amorcer la revalorisation de la contribution de l'agriculture à l'économie et à la promotion d'une vision élargie de ce secteur.
- 0.6.3 Puis, M. Brathwaite indique qu'en 2007, l'Institut a poursuivi le processus de réforme institutionnelle entrepris en 2002, lequel a pour objectifs d'améliorer l'efficacité opérationnelle, d'instaurer la prudence financière dans la gestion des fonds de l'Institut, de favoriser le perfectionnement des ressources humaines, de renforcer les partenariats stratégiques et de promouvoir une nouvelle relation avec les États membres fondée sur la participation, la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Il ajoute que ce processus a permis de repositionner l'Institut en tant que composante importante du système institutionnel des Amériques, ayant pour mandat d'appuyer les États membres dans leurs efforts pour promouvoir le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et la prospérité rurale dans le Continent.
- 0.6.4 Par ailleurs, le Directeur général mentionne la bonne santé financière dont jouit maintenant l'IICA grâce au versement en temps opportun des

quotes-parts de ses États membres. Cela a permis à l'Institut d'allouer des ressources à de nouvelles initiatives dans les domaines de l'agrotourisme, de l'agro-industrie et de l'agriculture biologique, de mettre en œuvre de nouveaux programmes dans les domaines de la biotechnologie, des assurances agricoles et de l'agroénergie et de financer le fonctionnement du bureau à Miami, par l'intermédiaire duquel un soutien est offert pour ce qui concerne le commerce, les agroentreprises et l'innocuité des aliments dans le Continent. Cette bonne santé financière a également permis à l'IICA d'acquérir un nouveau système de gestion financière, de mettre en place des fonds pour la formation, les situations d'urgence et la coopération horizontale et de rénover l'infrastructure au siège de l'Institut.

- 0.6.5 M. Brathwaite termine son intervention en signalant que l'IICA devrait considérer la crise alimentaire actuelle comme une occasion de contribuer au repositionnement et à la modernisation de l'agriculture et du milieu rural des Amériques.

0.7 Forum sur la sécurité alimentaire dans les Amériques

- 0.7.1 *Évolution des prix internationaux des produits agricoles : impact possible sur l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes* (exposé de M. Julio Paz, Directeur des politiques et du commerce de l'IICA)

- 0.7.1.1 Le Directeur des politiques et du commerce analyse la hausse des prix agricoles entre 2005 et 2008, la façon dont les prix se répercutent sur les marchés nationaux et la répartition des bénéfices et des préjudices dans ces marchés. Il expose les causes de l'augmentation des prix des céréales, des huiles végétales et des produits laitiers et compare ces augmentations avec la hausse des prix de certains produits tropicaux. Il présente ensuite les facteurs qui déterminent la vitesse et l'ampleur de la répercussion des prix mondiaux sur les marchés nationaux et explique que la répartition des bénéfices et des préjudices dépend de la position du

pays (exportateur ou importateur net), des acteurs (producteurs ou consommateurs nets) et du lien entre la hausse des prix et l'augmentation des coûts de production.

0.7.1.2 L'orateur estime que les pays d'Amérique du Sud n'ont pas de problèmes puisqu'ils sont exportateurs nets de produits alimentaires ou exportateurs de pétrole et de minerais et qu'ils enregistrent un excédent de leur balance commerciale. En revanche, les pays des Caraïbes (à l'exception de Trinité-et-Tobago) et d'Amérique centrale (sauf le Costa Rica) sont des importateurs nets de produits alimentaires et de pétrole et la majeure partie d'entre eux font face à un déficit de leur balance commerciale. Pour aider les familles les plus vulnérables, il recommande d'élargir les programmes d'aide alimentaire et affirme que l'impact sur les familles rurales va être très différent d'un pays à un autre, selon le degré de répercussion des prix extérieurs sur leurs marchés intérieurs, leur structure de production et la composition de leurs unités agricoles. Enfin, il considère que de nombreuses zones agricoles marginales pourront s'intégrer à la production et que de nouveaux producteurs feront leur entrée sur le marché national.

0.7.2 *Crise alimentaire : causes, répercussions et stratégies pour faire face à la crise* (exposé de M. Rafael Trejos, Directeur de l'Unité de la modernisation institutionnelle de l'IICA)

0.7.2.1 Le Directeur de l'Unité de la modernisation institutionnelle (UMI) centre son exposé sur plusieurs questions liées à la crise actuelle dans les prix des aliments et à son impact sur la sécurité alimentaire, telles que : i) Quelle est l'importance de la hausse des prix pour la sécurité alimentaire ii) Quel est l'impact de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat de la région? iii) Quels pays sont plus vulnérables face à l'augmentation des prix? iv) Quels sont les pays qui sont les mieux préparés pour faire face aux augmentations de prix? v) Quelle est la situation en ce qui concerne la vulnérabilité sociale avant la crise? vi) Quels pays ont le plus de chances de profiter de la situation?

- 0.7.2.2 Le Directeur de l'UMI analyse chacune des interrogations présentées en se basant sur des données quantitatives et en prenant en considération l'hétérogénéité des pays du continent américain. Il estime que peu de pays sont des gagnants nets face à la crise des prix des aliments et que les facteurs pertinents pour définir les gagnants et les perdants sont la durée de la crise, la façon dont les prix se répercutent (sur le consommateur et sur le producteur), la dépendance vis-à-vis des importations, la structure de la consommation et l'élasticité de la demande, les poids du milieu rural et du milieu urbain, et la situation sociale avant la crise. Il affirme que la crise surprend les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, mal préparés, comme le montrent les faits suivants : recul des investissements pendant deux décennies, baisse des dépenses publiques dans le secteur agricole, baisse dans le portefeuille des banques multilatérales, concentration des investissements dans les cultures commerciales plus rentables et affaiblissement et désorganisation des institutions sectorielles. Il reconnaît que des efforts positifs sont déployés dans les micro-entreprises et sur le plan local, mais que ces efforts sont insuffisants.
- 0.7.2.3 Il conclut avec les affirmations suivantes : i) les causes de la crise sont plus complexes que dans le passé; ii) la crise a exacerbé les problèmes structurels non résolus; iii) les solutions à nombre de problèmes passent par l'agriculture et le milieu rural; iv) les solutions possibles exigent des visions et des stratégies plus globales; v) il faut revoir le rôle de l'agriculture et du milieu rural dans le développement, et vi) il convient de modifier la façon de considérer l'agriculture et le milieu rural et d'agir dans ce domaine.
- 0.7.3 *Résultats de l'Atelier international d'experts sur la contribution de l'agriculture et du milieu rural au développement durable et à la sécurité alimentaire* (exposé de M. James French, Directeur du leadership technique et de la gestion du savoir de l'IICA).

- 0.7.3.1 Le Directeur du leadership technique expose les principales conclusions de l'atelier, qui s'est tenu à San José les 8 et 9 juillet 2008 et auquel ont participé des représentants de la BID, de la Banque mondiale, de la FAO, du milieu universitaire et de centres de recherche, ainsi que des experts dans des domaines particuliers et des membres du personnel professionnel de l'IICA. Il explique que les objectifs de l'atelier étaient d'analyser différentes visions du milieu rural et du rôle de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté et la promotion de la prospérité rurale; de produire des informations utiles en vue de la définition d'une vision commune et d'une proposition conjointe de la part d'organismes internationaux et du milieu universitaire, qui seraient présentées au Cinquième Sommet des Amériques, et de contribuer à améliorer les propositions de stratégies et les programmes des pays et des organismes internationaux en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement du secteur agricole et du milieu rural.
- 0.7.3.2 Il expose ensuite les principaux défis et possibilités de l'agriculture pour garantir la disponibilité des produits alimentaires et l'accès à ces produits, à court, moyen et long terme, et insiste sur la nécessité d'adopter un nouveau modèle de développement qui revalorise l'agriculture en tenant compte de son caractère multidimensionnel et multisectoriel et qui confère au secteur agricole un rôle important dans la résolution de divers problèmes actuels. Il explique que ce modèle requiert que des changements soient apportés au cadre institutionnel, afin de le rendre mieux adapté et de garantir la cohérence et l'articulation des politiques macroéconomiques, budgétaires, commerciales, monétaires et cambiales qui ont une incidence sur les politiques sectorielles. Enfin, il souligne quatre mesures importantes qui devraient être mises en œuvre dans les plus brefs délais : a) accorder à l'agriculture familiale l'attention qu'elle mérite; b) offrir un accompagnement dans le processus d'adaptation au changement climatique; c) conclure le cycle de Doha de manière satisfaisante pour les pays en développement, et d) promouvoir, dans les domaines de l'agroénergie et de la production de biocarburants,

des solutions qui soient durables et efficaces et qui n'entrent pas en concurrence avec la production alimentaire.

#### 0.7.4 *Échanges*

0.7.4.1 Le Président de la réunion remercie les orateurs pour leurs exposés et invite les Représentants des pays à formuler des commentaires.

0.7.4.2 Le Représentant du Mexique fait référence à la complexité du problème de la sécurité alimentaire. Il explique que le Mexique est convaincu qu'une grande partie des solutions viendra de la technologie et de l'innovation appliquées à l'agriculture et résume les mesures prises par son pays, de concert avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pour s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire. Il fait savoir que les 26 et 27 mai s'est tenue au Mexique une réunion technique de haut niveau sur la sécurité alimentaire, au cours de laquelle les participants ont échangé des points de vue et défini les actions et l'information nécessaires pour répondre à la situation. À cette réunion, une grande importance a été accordée à la recherche et au transfert de technologie et les facteurs qui ont mené à la situation actuelle ont été analysés. Pour conclure leurs travaux, les participants à la réunion ont dressé un tableau des nouvelles technologies nécessaires, où sont définis les rôles des pays participants, les uns en tant que fournisseurs et les autres en tant que demandeurs. Il fait valoir qu'il est important de définir le rôle que l'IICA doit jouer pour s'attaquer immédiatement au problème de la sécurité alimentaire et contribuer à prévoir les situations qui pourront surgir en raison de ce problème. Il pense que l'IICA peut jouer un rôle important dans la mise au point de technologies appropriées aux conditions des pays, dans l'accès à ces technologies et dans leur adoption, et que l'Institut devra coordonner ses actions avec d'autres organismes internationaux et régionaux.

- 0.7.4.3 La Représentante d'Antigua-et-Barbuda exhorte les personnes présentes à reconnaître que l'Amérique latine et les Caraïbes sont en bonne position pour entreprendre la restructuration du secteur agricole et explique que cela exige une stratégie à long terme qui devra mener à des solutions globales. Elle estime qu'il faut définir les tâches à accomplir et que, dans le cas des petites économies, il est essentiel de savoir s'il convient ou non d'adopter des mesures protectionnistes. Elle fait savoir qu'au sein de la CARICOM, on s'est penché sur la question de savoir combien de ses membres sont en mesure de produire des aliments de façon efficace et durable et sur les moyens de favoriser le commerce intrarégional. Elle est d'avis que les mesures prises dans le secteur agricole doivent viser à la fois la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la situation en ce qui concerne la sécurité alimentaire.
- 0.7.4.4 Le Directeur du leadership technique fait valoir que les pays sont très différents et que, partant, il convient d'aborder sous un angle différent les mesures à prendre pour résoudre l'insécurité alimentaire, améliorer la situation des petits producteurs et promouvoir le commerce de leurs produits agricoles avec d'autres pays de la région. Il explique que les seuls pays qui enregistrent des excédents de production alimentaire dans les Caraïbes sont le Guyana et le Suriname et que, dans les recherches récentes, il est suggéré de remplacer la culture de la banane par celle de produits agricoles destinés à la production de biocarburants.
- 0.7.4.5 Le Directeur du commerce et des politiques affirme que la seule augmentation des prix fonctionne comme une mesure de protection, car elle ouvre la voie à ce que de nouveaux acteurs et de nouvelles terres commencent à produire dans des conditions dans lesquelles, auparavant, il leur était impossible d'être concurrentiels. Il soutient que tout cela dépend de la relation entre la hausse des prix des produits agricoles et l'augmentation du coût des intrants nécessaires à la production. Il considère que la hausse du coût du transport constitue un autre obstacle au commerce et que, dans le cas des Caraïbes, la viabilité du commerce intrarégional dépend également du coût du transport entre les îles, en

plus du coût du transport depuis les lieux de production. Enfin, il insiste sur le fait que le moment n'est pas approprié pour établir des droits de douane ou augmenter ceux qui existent déjà et souligne que le rôle de l'État est de créer et de faciliter les conditions pour que les possibilités de production agricole des pays soient viables.

- 0.7.4.6 Le Représentant du Chili félicite l'IICA d'avoir fourni l'occasion de débattre de la question. Il signale que la crise alimentaire actuelle survient au beau milieu d'une grande révolution dans le domaine de l'alimentation, où des enjeux comme la biotechnologie, l'alimentation sur mesure, l'agriculture fondée sur le savoir, etc. font la grande différence entre hier et aujourd'hui. Il reconnaît que le moment est propice pour que l'agriculture contribue au développement, pour que ce secteur prenne la place qui lui revient sur le plan politique et pour que la petite agriculture reçoive l'attention qu'elle mérite, vu que, comme il a été dit dans les exposés, la petite agriculture est importante pour nombre de nos pays. En plus des possibilités qui s'ouvrent, il y a aussi les risques inhérents aux mesures prises par les pays, à savoir l'augmentation de la pauvreté, le protectionnisme et l'autarcie.
- 0.7.4.7 La capacité d'intervention face à la crise actuelle n'est pas la même pour tous les pays. Dans le cas du Chili, la petite agriculture fait face à des problèmes particuliers, comme par exemple l'accès au crédit. La rentabilité de l'agriculture a augmenté, mais il est possible qu'elle diminue au cours des prochaines années à cause de la hausse des coûts et de l'incertitude sur les marchés. Pour répondre à la question initiale de savoir ce que peut faire l'IICA, il considère qu'il est important de tenir des débats comme le débat présent à l'échelle nationale. En outre, il est très important pour les pays de savoir ce que font les autres pays, et l'Institut peut faciliter cette connaissance. Autre aspect important, il convient de promouvoir la coopération horizontale et le Chili réitère l'offre présentée à d'autres occasions de collaborer dans ce domaine. Enfin, il importe d'aider les pays à mettre en place des instruments de gestion des risques (assurances, climat, marché).

- 0.7.4.8 Le Représentant de la Dominique félicite les orateurs d'avoir présenté une analyse claire et concrète de la situation actuelle au sujet de la sécurité alimentaire dans les Amériques. Il explique que la Dominique a souffert des répercussions négatives de la hausse du coût des aliments, vu que ses dépenses alimentaires s'élèvent à 10 millions de dollars des États-Unis et qu'elles augmenteront encore ; les importations de produits laitiers, de céréales et de viandes ont augmenté, et le coût des engrais a enregistré une hausse de 100 %. En général, le pays a subi une hausse importante des coûts de production, aussi bien dans la production destinée à la consommation intérieure (qui favorise la sécurité alimentaire) que dans la production aux fins d'exportation, ce qui a des répercussions importantes pour les producteurs. Le gouvernement s'efforce d'accroître les investissements dans le secteur agricole, qui représente 17 % du PIB.
- 0.7.4.9 Il considère important que l'IICA continue de mener des recherches et des études afin d'appuyer les pays dans la conception de stratégies à court, à moyen et à long terme. Il estime également nécessaire de prêter attention à la hausse des coûts de production et à ses répercussions dans le secteur agricole. Il suggère que les États membres s'appuient mutuellement pour chercher des solutions à la crise et que les pays qui disposent de ressources aident les autres pays. Il prend l'exemple du Venezuela qui, en tant que pays producteur d'engrais, pourrait collaborer avec d'autres pays des Amériques dans ce domaine et contribuer ainsi à réduire les coûts dans ces pays. Il fait savoir que, le 30 juillet, se tiendra une réunion consacrée à une étude des moyens d'atténuer la crise alimentaire dans la région.
- 0.7.4.10 Le Représentant de l'Équateur mentionne que son pays est préoccupé par la hausse des coûts des aliments et énumère quelques-unes des mesures prises, dont la réduction des tarifs douaniers et la fourniture de crédits.

- 0.7.4.11 Le Représentant d'Haïti explique que son pays est le plus touché par la crise alimentaire et que, à son avis, le problème va plus loin que la capacité de produire des aliments. En effet, la sécurité alimentaire comprend également la question de l'accès. Il fait savoir que le gouvernement d'Haïti a élaboré le Plan national de sécurité alimentaire et de développement rural et qu'il a pris des mesures qui vont de la distribution des aliments à la production agricole. Le pays fait face également à un autre problème, lié aux phénomènes climatiques tels que cyclones et ouragans, qui pourrait aggraver la situation au cours des prochains mois. Il pense qu'il importe de renforcer la coordination interinstitutionnelle entre les organismes (FAO, IICA et PMA) et les pays qui aident Haïti et que cette coordination est particulièrement nécessaire pour la mise en œuvre du plan susmentionné. Il considère que, avant tout, le pays a besoin d'une aide pour apporter un suivi aux activités des projets et pour coordonner les projets.
- 0.7.4.12 Le Représentant des États-Unis fait remarquer que tout le monde s'entend sur la nécessité de chercher des façons efficaces de faire face au problème de l'insécurité alimentaire. Il signale que le secrétariat à l'Agriculture de son pays a proposé d'aborder le problème sous plusieurs angles et que le Président Bush a demandé des fonds supplémentaires au Congrès; celui-ci a affecté 5 milliards de dollars à la fourniture d'une assistance aux pays les plus vulnérables afin qu'ils puissent accroître rapidement l'offre alimentaire. Il souligne l'importance que représentent les progrès vers la libéralisation du commerce pour son pays. En ce qui concerne le rôle de l'IICA, il pense que l'Institut doit s'attacher à promouvoir une coordination avec d'autres organisations, afin d'éviter les doublons d'efforts et le gaspillage des maigres ressources. À son avis, il est clair qu'il faut investir plus dans l'agriculture et améliorer le transfert de technologie, mais il faut faire preuve de prudence dans certaines propositions qui favorisent les actions intrarégionales visant à accroître la production intérieure.

- 0.7.4.13 Le Directeur général félicite les orateurs et remercie les États membres de leurs contributions. Il fait référence à plusieurs facteurs qui ont une incidence sur l'aggravation de la crise, tels que : a) la hausse des prix des combustibles fossiles, qui menace principalement les pays importateurs de pétrole; b) le changement climatique, un facteur déjà critique dans plusieurs régions et qui affectera de plus en plus la planète; c) les problèmes de l'insécurité des citoyens et les dépenses dans la lutte contre le terrorisme; d) la crise dans de nombreuses institutions d'enseignement; e) la crise dans le domaine de la nutrition, qui a conduit à des niveaux élevés d'obésité et de malnutrition, et f) la crise financière manifeste. Il reconnaît que les solutions ne sont pas faciles et qu'il importe de prendre en considération l'ensemble du contexte.
- 0.7.4.14 Il poursuit son intervention en soulignant qu'il est important que les pays réfléchissent au modèle de développement suivi jusqu'à maintenant et qu'ils se demandent s'il convient de le modifier, totalement ou en partie. Il estime que les interrogations soulevées à ce sujet sont valides et que, dans le contexte actuel d'augmentation des prix des aliments et des coûts de production, il est plus difficile de trouver une réponse rapide pour promouvoir la production alimentaire tout en valorisant une autre « révolution verte ». Il considère que les efforts afin d'accroître la production ne constituent pas la seule réponse et qu'il faut mettre en place des politiques d'inclusion qui permettent aux populations les plus vulnérables d'avoir accès aux aliments et à de meilleures conditions de vie. Il estime que, pour qu'une proposition quelconque soit valide, il importe de tenir compte de questions cruciales telles que l'accès au crédit, la gestion du risque, les assurances et le changement climatique.
- 0.7.4.15 Par ailleurs, il pense qu'il faut se pencher sur des questions liées aux cadres institutionnels et aux mesures de coordination entre institutions, compte tenu du fait que la relation et l'articulation entre les ministères du commerce, de la santé, de l'agriculture et autres institutions ne sont pas actuellement satisfaisantes. Il fait valoir que l'une des tâches les plus importantes consiste à analyser ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas

fonctionné. Il considère que nombre des problèmes actuels ont un caractère multinational, et cite à ce propos les maladies transfrontalières, la technologie et la gestion du risque. Il mentionne que des mesures sont mises en œuvre, mais que de nombreuses autres, encore non examinées, sont indispensables pour renforcer l'agriculture et résoudre les problèmes à long terme. Il termine en affirmant que l'IICA est une instance qui facilite la coopération entre les pays et les institutions pour faire face au problème de la crise alimentaire.

0.8 *Clôture de la séance*

La séance inaugurale est levée à 9 h 40.



## ***PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE***

### 1.1 Ouverture de la séance

1.1.1 La première séance plénière commence à 14 h 25, le 22 juillet 2008, sous la présidence de M. Ezequiel Joseph, Représentant de Sainte-Lucie.

### 1.2 *Progrès accomplis dans la mise en œuvre du PMT 2006-2010 : Rapport annuel 2007 de l'IICA*

1.2.1 M. Christopher Hansen, Sous-directeur général de l'IICA, présente les progrès accomplis en 2007 dans la mise en œuvre du PMT 2006-2010.

### 1.3 *Allocution de Mme Denia León, Représentante du Honduras*

1.3.1 Le Président fait savoir que la Représentante du Honduras, Mme Denia Esperanza León Tejada, a été invitée à participer à la réunion du Comité exécutif et il lui cède la parole. La Représentante du Honduras mentionne qu'elle représente M. Héctor Hernández Amador, Ministre de l'agriculture du Honduras. Elle informe ensuite les représentants des États membres de l'IICA que le Honduras accueillera, le 30 juillet, une réunion des ministres de l'agriculture des pays bénéficiaires des accords PETROCARIBE, au cours de laquelle pourront être examinées des propositions relatives à la sécurité alimentaire et au transfert de technologie, entre autres thèmes. Elle termine en remerciant le Président de lui avoir donné la possibilité de s'adresser à la plénière.

1.4 *État actuel du paiement des quotes-parts et progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts*

- 1.4.1 Le Président donne la parole à Mme Karen Kleinheinz, Directrice des finances de l'Institut, pour qu'elle présente le rapport sur l'état actuel du paiement des quotes-parts des États membres et les progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut.
- 1.4.2 Le Représentant observateur du Pérou explique que son gouvernement est déterminé à se mettre à jour le plus tôt possible dans le paiement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA, comme en témoigne le versement récent de 431 456 \$ÉU effectué par son pays. Il indique qu'une somme supplémentaire sera versée prochainement.
- 1.4.3 Le Représentant observateur du Canada exprime sa satisfaction au sujet du rapport présenté par la Directrice des finances; il félicite le Directeur général de l'IICA et les États membres pour les efforts déployés afin de se mettre à jour dans leurs obligations financières et pour avoir ainsi contribué à améliorer la situation financière de l'Institut.
- 1.4.4 Le Représentant du Chili explique que son pays n'a pas donné son aval à l'entrée en vigueur du barème de quotes-parts provisoire adopté lors de la réunion du Conseil tenue en 2007 au Guatemala. Il précise que son gouvernement est prêt à se conformer au barème de quotes-parts définitif qui entrera en vigueur en 2009.
- 1.4.5 Le Directeur général remercie les États membres des efforts consentis pour améliorer la situation financière de l'Institut, soulignant qu'ils reçoivent en retour des services de coopération technique appropriés, en temps opportun et de qualité, qui les aident à promouvoir la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural. Il remercie tout particulièrement le Pérou, pour ses efforts déployés afin de se mettre à jour dans le paiement de ses quotes-parts, et le Chili, pour sa disposition à se conformer au nouveau barème de quotes-parts.

1.5 États financiers de l'Institut et rapport des commissaires aux comptes

- 1.5.1 La Directrice des finances présente les états financiers de l'Institut pour l'année 2007 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes. Elle explique que le Règlement financier de l'IICA stipule que les comptes doivent être vérifiés annuellement par des vérificateurs externes et que c'est le cabinet Deloitte & Touche qui a été désigné pour effectuer cette vérification, laquelle a été réalisée conformément aux normes internationales en la matière. Elle fait savoir que, selon les commissaires aux comptes, les états financiers de l'IICA présentent raisonnablement, dans tous les aspects importants, la situation financière de l'Institut aux 31 décembre 2006 et 2007, ainsi que les changements intervenus dans ses actifs nets et dans ses flux de trésorerie pendant les deux années, conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés.
- 1.5.2 Le Représentant de la Dominique fait savoir qu'il considère important de renforcer l'affectation de ressources destinées à financer des activités liées au repositionnement de l'agriculture, à la technologie, à la modernisation des systèmes agricoles et au soutien apporté au CARDI.
- 1.5.3 La Représentante des États-Unis d'Amérique signale qu'il conviendrait d'inclure dans les futures présentations des États financiers une analyse plus détaillée de la part des commissaires aux comptes.
- 1.5.4 La Directrice des finances explique que les commissaires aux comptes appliquent une méthodologie précise qui se limite à l'examen de l'information financière, mais que, néanmoins, l'administration prépare et joint aux états financiers une information complémentaire concernant l'état des quotes-parts, le budget ventilé par poste et les programmes exécutés avec d'autres institutions, entre autres renseignements. Enfin, elle indique que le Comité de révision de la vérification (CRV) effectue une analyse détaillée de l'information financière et qu'il informe immédiatement l'administration de toute situation particulière qu'il juge nécessaire de signaler.

- 1.5.5 La Représentante de l'Argentine demande une explication au sujet du fait que, selon les données du budget 2006-2007, les recettes sont inférieures aux dépenses.
- 1.5.6 La Directrice des finances explique que les recettes comprennent les quotes-parts reçues correspondant à l'exercice 2007. Les arriérés de quotes-parts pour les exercices antérieurs sont consignés sous la forme d'une réduction des comptes à recevoir. Elle précise que, par ailleurs, les dépenses correspondent à la fois au budget ordinaire et au budget extraordinaire.
- 1.5.7 Le Directeur général rappelle que le budget approuvé par le Conseil est soumis à au moins quatre niveaux de vérification, à savoir : i) vérification des liquidités disponibles (l'exécution du budget dépend du paiement des quotes-parts des États membres et, par conséquent, de la disponibilité réelle de fonds); ii) vérification effectuée par les vérificateurs internes et par la Division du budget et du contrôle pour s'assurer que les normes institutionnelles en vigueur sont respectées; iii) vérification par les commissaires aux comptes, et iv) vérification par le CRV. Il ajoute que, de plus, l'administration met en place des outils de contrôle comme le système financier SAP, qui garantissent la fidélité et la transparence de l'information financière fournie aux États membres et au Directeur général.
- 1.5.8 Enfin, il insiste sur la nécessité d'accroître les investissements dans des systèmes d'information et sur l'importance de mieux tirer profit des technologies disponibles. Il souligne également qu'il est important que les gouvernements établissent des liens avec les institutions qui contribuent à la mise au point de nouvelles technologies, telles qu'EMBRAPA, au Brésil, et le CARDI, dans les Caraïbes.

1.6 Quatorzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)

1.6.1 La Directrice des finances présente des excuses au nom des membres du CRV qui, pour des raisons de force majeure, ne peuvent présenter en personne le rapport de vérification, comme c'était le cas lors des réunions précédentes du Comité exécutif. Elle ajoute que toutes les délégations ont reçu une copie du rapport par anticipation.

1.7 Proposition de Programme-budget extraordinaire 2008-2009

1.7.1 M. Francisco Barea, Directeur de l'administration et des finances, présente la proposition de Programme-budget extraordinaire 2008-2009, qui énonce les résultats attendus des actions de coopération technique dans les domaines suivants : i) renforcement des capacités pour une mise à profit efficace de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC ; ii) systématisation et diffusion des expériences en matière d'assurances agricoles; iii) appui aux initiatives de coopération horizontale entre les États membres; iv) promotion de l'établissement de liens entre l'agriculture et le tourisme, et v) Centre de formation des chefs de file de l'agriculture. Il ajoute que la proposition comprend, en outre, des actions visant le renforcement institutionnel en ce qui concerne le développement professionnel continu et la modernisation de l'infrastructure institutionnelle.

1.7.2 Le Représentant de l'Argentine remercie M. Barea de son exposé et demande des renseignements supplémentaires au sujet des objets de dépenses pour les activités qui seront financées par le budget extraordinaire. Il désire également savoir si le renforcement des capacités de l'Institut suppose un recrutement de personnel supplémentaire. Enfin, il demande plus de renseignements au sujet du financement futur du Programme de développement professionnel et des projets concernant le renforcement de l'infrastructure. À son avis, ces activités, à caractère permanent, devraient être inscrites au budget ordinaire de l'Institut.

- 1.7.3 Le Directeur de l'administration et des finances indique que le budget ordinaire pour l'exercice 2008-2009 prévoit des enveloppes de 200 000 \$ÉU, 260 000 \$ÉU et 278 376 \$ÉU pour les activités relatives à la protection sanitaire agricole, à la coopération horizontale et à l'agrotourisme, respectivement, et explique le détail des objets de dépenses principales de ces enveloppes budgétaires. Il mentionne également que le Conseil interaméricain de l'agriculture a approuvé l'inscription au budget ordinaire d'un poste relatif au renforcement de l'infrastructure.
- 1.7.4 Mme Linda Landry, Directrice des ressources humaines, ajoute que le budget extraordinaire comprend, dans la rubrique correspondant au renforcement des capacités, le paiement de subventions aux fonctionnaires qui participent à des activités de formation et de mise à jour professionnelle pendant des périodes de congé sabbatique, ainsi que les ressources nécessaires pour recruter du personnel chargé de remplacer temporairement les bénéficiaires de ces programmes. Elle mentionne également que la formation visera principalement le personnel professionnel local et international.
- 1.7.5 La Représentante du Honduras demande de l'information au sujet du budget affecté au Bureau de l'IICA dans son pays et de la façon dont ce budget est exécuté. Elle demande également des précisions au sujet de la relation entre les contributions et le montant correspondant aux services de coopération technique reçus de l'IICA. Elle fait valoir ensuite que son pays apporte une contribution importante au titre du paiement du taux institutionnel net (TIN) à l'IICA pour l'administration de projets financés par des ressources extérieures.
- 1.7.6 Le Directeur de l'administration et des finances explique que les bureaux de l'IICA dans les pays établissent un programme de coopération technique de concert avec les autorités nationales et qu'ils préparent un budget détaillé des ressources ordinaires requises pour la mise en œuvre de ce programme. Dans le cas des ressources extérieures apportées par

les pays à un bureau national de l'IICA au titre de l'administration de projets, ce sont les autorités nationales qui déterminent les activités dans lesquelles les ressources seront investies ainsi que les mécanismes de reddition de comptes, le tout étant défini dans un instrument juridique offrant une caution légale.

- 1.7.7 Le Directeur de l'administration et des finances ajoute que, une fois par an, les bureaux de l'IICA dans les pays tiennent un atelier de reddition de comptes en présence des autorités nationales publiques et privées et d'autres organismes internationaux, lequel sert de mécanisme de transparence et de retour d'information pour l'amélioration de la coopération offerte par l'Institut dans les pays. Il signale que les services de coopération fournis par l'Institut au Honduras équivalent approximativement à 10 fois le montant de la quote-part de ce pays, ce qui est conforme au principe de solidarité entre les États membres stipulé par la convention de l'IICA.
- 1.7.8 Le Représentant des États-Unis d'Amérique remercie le Directeur de l'administration et des finances de ses explications et se dit d'accord avec la proposition de budget extraordinaire présentée. Il appuie le Représentant de l'Argentine au sujet de l'incorporation de la formation du personnel dans le budget ordinaire de l'Institut. Il demande ensuite de l'information au sujet des démarches effectuées par l'IICA pour obtenir des ressources additionnelles destinées à financer les activités visées par le budget extraordinaire.
- 1.7.9 M. François Dagenais, Directeur du financement extérieur et des projets d'investissement, explique que l'IICA prépare des profils de projets qui seront présentés à des organismes de financement internationaux, et que cette préparation se fait en collaboration avec des organisations nationales et internationales. Il ajoute que, dans le cas d'Haïti, des fonds ont été réunis pour l'exploitation de petites parcelles de cultures alimentaires, grâce à des partenariats avec les gouvernements du Canada et de l'Argentine. Il signale que des plans d'affaires ont été préparés en

vue d'un rapprochement avec les organismes financiers à Washington et en Europe. Enfin, il cite des réussites en matière d'assurances agricoles.

- 1.7.10 M. Christopher Hansen, Sous-directeur général, précise que l'IICA exécute pendant la présente année des projets financés par des fonds provenant d'organismes financiers et de gouvernements des États membres à hauteur de quelque 180 millions \$ÉU, fournis par l'intermédiaire d'organismes nationaux et internationaux de coopération et d'organismes financiers; ces projets viennent s'ajouter aux ressources ordinaires dont l'IICA dispose pour fournir des services de coopération technique à ses pays membres.
- 1.7.11 Le Représentant du Chili appuie la proposition de budget extraordinaire qui a été présentée et souligne trois activités qui, à son avis, devraient avoir priorité, à savoir : l'appui au renforcement des capacités pour la mise en œuvre de mesures sanitaires et phytosanitaires, l'élargissement des assurances agricoles et la coopération horizontale entre les États membres.
- 1.7.12 Le Directeur général fait valoir que l'Institut reçoit des demandes de coopération technique dans de nouveaux domaines, auxquelles la présente administration a pu répondre grâce à l'obtention de ressources extérieures, au recouvrement d'arriérés de quotes-parts et à l'utilisation de ressources TIN. Il avertit que le recouvrement d'arriérés de quotes-parts va se contracter en raison de l'importante réduction des retards dans le versement des quotes-parts et que, par conséquent, le financement des services de coopération offerts aux États membres dépendra principalement des ressources fournies directement par les États membres eux-mêmes.

1.8 *Progrès accomplis dans le processus des Sommets et dans l'organisation de la Cinquième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » Jamaïque 2009*

1.8.1 M. Bernardo Badani, Directeur du Bureau du suivi du processus des Sommets des Amériques, présente un exposé sur les progrès accomplis dans le processus des Sommets et dans l'organisation de la Cinquième Réunion ministérielle.

1.8.2 Le Directeur général fait remarquer que, contrairement aux années précédentes, le Cinquième Sommet des Amériques se tiendra avant la Cinquième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale. C'est pourquoi il est important que les délégués ministériels fassent connaître suffisamment à l'avance les aspects qu'ils souhaitent voir inscrits dans la déclaration du Sommet afin de garantir que le thème de l'agriculture et de la vie rurale demeure présent et conserve sa pertinence dans le processus des Sommets des Amériques.

1.9 *Projets de résolution*

1.9.1 Le Président fait savoir qu'un premier groupe de projets de résolution a été distribué pour être examinés par les Représentants et que ces projets seront soumis aux membres du Comité pendant la séance suivante en vue de leur adoption.

1.10 *Clôture de la séance*

1.10.1 La première séance plénière est levée à 17 h 50.



## ***DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE***

### ***2.1 Ouverture de la séance***

2.1.1 La deuxième séance plénière commence à 8 h 30, le 23 juillet 2008, sous la présidence de M. Ezequiel Joseph, Représentant de Sainte-Lucie.

### ***2.2 Projets de résolution***

2.2.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : « Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2007 », « États financiers de l'Institut pour l'année 2007 et Rapport des commissaires aux comptes », « Quatorzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) », « Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA au 15 juin 2008 ». Ces projets de résolution sont adoptés sans modifications.

2.2.2 Le Représentant observateur du Canada demande au Secrétariat technique de préciser quel est le public visé par les résolutions du Comité exécutif. Le Secrétaire technique explique que les résolutions des organes de direction de l'Institut sont du domaine public et qu'elles peuvent être consultées en ligne sur le site web de l'IICA. Elles sont également disponibles sous forme imprimée dans les rapports des réunions, lesquels sont remis officiellement par le Directeur général aux ministères des affaires étrangères et aux ministères de l'agriculture des États membres ainsi qu'aux observateurs permanents et aux invités spéciaux.

2.2.3 Le Directeur général indique que ces rapports sont également envoyés aux représentants des États membres qui composent le Conseil permanent de l'OEA.

2.3 Projet de résolution : « Activités réalisées face à la situation en matière de sécurité alimentaire »

- 2.3.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Activités réalisées face à la situation en matière de sécurité alimentaire ».
- 2.3.2 Le Représentant observateur du Mexique fait remarquer que les considérants mettent en relief les aspects négatifs plutôt que les aspects positifs et explique que, à son avis, il serait bon que soient également soulignées les possibilités offertes par la situation actuelle pour renforcer l'agriculture des États membres, notamment en matière de recherche, de développement et de transfert de technologies, d'emploi et de capitalisation des petits et moyens producteurs. Il signale également que ladite résolution devrait comporter un paragraphe prenant acte des efforts déployés par les États membres de l'IICA pour faire face à la crise et progresser du point de vue de la sécurité alimentaire.
- 2.3.3 Le Représentant observateur du Canada considère que le projet de résolution au sujet de la sécurité alimentaire est important. Il suggère d'apporter les modifications suivantes dans les considérants : i) renforcer l'énoncé des causes de la situation actuelle ; ii) considérer qu'il s'agit plus d'une augmentation de la demande que d'une réduction de l'offre, et iii) relier le droit à l'alimentation au contenu d'autres déclarations ayant fait l'objet de consensus sur le plan international. Enfin, il recommande d'étayer les affirmations avec des chiffres et donne comme exemple le nombre de personnes sous-alimentées dans le Continent.
- 2.3.4 Il suggère ensuite que soit inscrite dans le dispositif la fourniture d'information sur les résultats potentiels et sur les progrès réalisés dans les activités. Il propose également qu'il soit fait mention de l'importance de partager l'information, de créer des réseaux d'information avec d'autres organismes internationaux comme la Banque mondiale et la BID et d'inciter ces organismes à accroître la mobilisation de ressources financières vers le secteur.

- 2.3.5 Le Représentant des États-Unis d'Amérique exprime son accord avec le Canada et ajoute que d'autres organismes internationaux comme la FAO ont avancé dans la détermination des causes de la crise alimentaire. Il recommande donc d'examiner ces efforts et ces travaux. Il souligne l'importance de disposer d'un document fort et solide, fondé sur une perspective plus constructive.
- 2.3.6 La Représentante du Honduras dit partager le point de vue du Mexique. Elle mentionne la nécessité de reconnaître les efforts nationaux et régionaux et fait valoir que la coopération de l'IICA doit être axée sur des actions concrètes qui viennent appuyer ces efforts. Elle explique que la région centraméricaine s'est dotée d'un instrument régional, avec la Politique agricole centraméricaine (PACA), et que son pays a mis en place une politique d'État. C'est pourquoi les efforts doivent être plus orientés sur l'harmonisation des politiques que sur la définition de politiques.
- 2.3.7 Le Directeur général souligne trois aspects des contributions apportées par les représentants qu'il considère essentiels : i) l'occasion offerte par la situation présente pour le secteur agricole des pays des Amériques; ii) l'importance de mettre en lumière les actions en cours engagées par les États membres pour faire face à la crise, et iii) le potentiel des Amériques pour être partie prenante de la résolution du problème, en particulier grâce à sa richesse en ressources naturelles, à ses compétences techniques, à ses ressources financières et à la présence d'organismes financiers régionaux comme la BID, la BCIE, la BDC et autres. Enfin, il suggère que soit constitué un groupe ad hoc chargé d'examiner et de modifier le contenu de la résolution, qui serait appuyé par les fonctionnaires suivants de l'Institut : MM. James French, Julio Paz et Rafael Trejos.
- 2.3.8 Le Représentant de l'Argentine suggère d'explicitier, dans le point 1 du dispositif, le caractère structurel de la crise alimentaire et la façon dont cette crise conditionne les travaux de planification du secteur agricole. Il

ajoute qu'il est nécessaire d'adapter les programmes nationaux de coopération technique (PNCT) à l'élaboration desquels participent les autorités des États membres et des organismes régionaux comme le CAC, le CAS et la CCSQG, entre autres. Enfin, il suggère que soient précisés les portées des activités proposées, les échéanciers et les ressources affectées à ces activités.

- 2.3.9 Le Représentant du Chili propose de renforcer le point 1 du dispositif du projet examiné de manière à mettre en relief les thèmes de la modernisation technologique, de l'incorporation des connaissances, du renforcement des compétences en matière de gestion, de l'équité et de l'offre alimentaire.
- 2.3.10 Le Représentant observateur du Mexique appuie la constitution du groupe ad hoc proposé par le Directeur général. Il recommande en outre de mettre l'accent sur l'aspect technologique, comme le dicte la dimension temporelle de la situation actuelle. Il est également d'accord avec l'idée qu'il est nécessaire que l'IICA coordonne son travail de soutien aux États membres avec d'autres organisations comme le CATIE et d'autres organisations présentes en Amérique du Sud et en Amérique centrale afin de profiter de la complémentarité des compétences, d'accroître les possibilités de résultats et d'éviter les doublons.
- 2.3.11 Le Représentant observateur du Brésil donne son aval à la constitution du groupe de travail proposé et réitère qu'il importe d'obtenir des résultats concrets.
- 2.3.12 Le Président demande que des candidats se proposent pour constituer le groupe de travail qui réunit finalement les représentants des délégations du Canada, de l'Argentine, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Brésil.

- 2.3.13 Enfin, le Directeur général souligne qu'il est important que les accords de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif rendent compte des questions qui préoccupent plus particulièrement les pays, comme la crise alimentaire et l'importance de définir le rôle de l'Institut.
- 2.4 *Projet de résolution : « Budget extraordinaire 2008-2009 financé par des ressources provenant du Sous-fonds général »*
- 2.4.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Budget extraordinaire 2008-2009 financé par des ressources provenant du Sous-fonds général ».
- 2.4.2 Le Représentant des États-Unis d'Amérique demande que soit précisé si le contenu du tableau n° 1 présenté dans le rapport est conforme à ce qui est indiqué dans le point 2 du dispositif.
- 2.4.3 Le Directeur général suggère que le point 2 du dispositif soit modifié afin qu'il se lise comme suit : « ...l'exécution du budget extraordinaire n'ait pas une influence négative sur la mise en œuvre normale du Programme-budget de l'Institut pour la période biennale 2008-2009 ».
- 2.4.4 La Directrice des finances explique que, si la tendance se maintient en ce qui concerne le recouvrement des arriérés de quotes-parts, il ne devrait pas y avoir de problèmes pour le flux de trésorerie de l'Institut. Elle réitère que le point 2 du dispositif vise essentiellement à garantir que l'exécution du budget extraordinaire ne nuise pas à l'exécution normale du Programme-budget ordinaire en vigueur pour 2008-2009.
- 2.4.5 Le Représentant des États-Unis d'Amérique appuie la suggestion du Directeur général pour que soit ajouté au point 2 du dispositif le mot « négative ».

- 2.4.6 Le Représentant de l'Argentine rappelle que, dans le passé, l'exécution du budget était subordonnée au recouvrement des arriérés de quotes-parts, ce qui devrait figurer dans la résolution, afin d'éviter toute incidence sur les autres sources de financements. Il explique ensuite qu'il comprend que le financement du budget extraordinaire proviendra du recouvrement des arriérés de quotes-parts à venir, ce qui pourrait contribuer à encourager les États membres à se mettre à jour dans le paiement de leurs quotes-parts à l'IICA.
- 2.4.7 Le Directeur général suggère de modifier le point 1 du dispositif afin qu'il se lise comme suit : « ... et sera financé uniquement par les ressources que l'IICA obtiendra au titre du recouvrement des arriérés de quotes-parts ». Enfin, il précise que le Conseil interaméricain de l'agriculture, par la résolution n° 434, a approuvé l'affectation d'un montant global de 1 000 000 \$ÉU au financement du budget extraordinaire, provenant des ressources que l'IICA obtiendra au titre du recouvrement d'arriérés de quotes-parts correspondant à des exercices antérieurs.
- 2.4.8 Le projet de résolution est adopté avec les modifications suggérées.
- 2.5 *Exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives au renforcement des compétences techniques de l'IICA*
- 2.5.1 M. James French, Directeur du leadership technique et de la gestion du savoir, présente l'exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives au renforcement des compétences techniques. Dans son exposé, il fait référence aux aspects suivants : i) les recommandations dont la mise en œuvre n'exige pas de ressources additionnelles ni de décisions de la part des organes de direction de l'Institut; ii) les actions que l'IICA prévoit entreprendre en 2008-2009, et iii) les recommandations de la Commission d'orientation et de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG).

- 2.5.2 Le Représentant observateur du Mexique, en sa qualité de coordonnateur de la Commission d'orientation chargée d'analyser les compétences techniques de l'Institut, remercie M. French de son exposé et exprime sa gratitude pour la coopération technique apportée par le Directeur général et le personnel technique de l'IICA dans l'élaboration du rapport. Il considère que la décision d'effectuer ce travail était avisée puisque cela a permis à l'Institut d'adapter ses compétences au nouveau contexte et aux demandes de coopération technique de ses États membres.
- 2.5.3 Le Représentant du Chili tient à souligner la valeur du travail réalisé dans le but d'améliorer les compétences techniques de l'Institut. Il considère que le rapport met en évidence l'absence de cadre stratégique pour l'Institut. Enfin, il demande des précisions au sujet du processus de mise en œuvre des recommandations de la Commission d'orientation.
- 2.5.4 Le Représentant observateur du Brésil propose que la Commission d'orientation soit élargie et qu'elle continue d'appuyer le processus de préparation du cadre stratégique 2010-2020.
- 2.5.5 La Représentante d'Antigua-et-Barbuda félicite l'orateur et les autorités de l'IICA pour le travail accompli et l'exposé présenté. Elle considère que cet effort montre que l'administration a une vision claire de l'avenir, ce qui est nécessaire pour faire face aux nombreux défis auxquels l'agriculture et le milieu rural des Amériques sont confrontés.
- 2.5.6 Le Représentant des États-Unis d'Amérique félicite M. French et ses collègues. Il estime pertinent que l'IICA concentre ses activités dans les domaines dans lesquels il possède des compétences techniques et des avantages concurrentiels et qu'il tienne compte également des contraintes budgétaires. En conséquence, il importe que l'IICA définisse clairement son rôle dans un contexte caractérisé par des changements constants.

- 2.5.7 Le Directeur général remercie les représentants de leurs interventions et souligne l'importance du travail réalisé par la Commission d'orientation et le personnel de l'Institut. Il considère que le document pave la voie à l'établissement de bases pour le développement institutionnel, qu'il apporte de l'information à l'IICA pour l'aider à s'adapter à un monde changeant et qu'il met en relief l'importance pour l'IICA d'agir avec des ressources limitées et en partenariat avec d'autres organismes. Il recommande que le cadre stratégique tienne compte des actions des organismes présents dans le Continent afin d'éviter les répétitions inutiles et qu'il facilite la coordination des efforts et l'emploi optimal des ressources disponibles pour la coopération, ce qui permettra à l'Institut de préciser le créneau dans lequel il concentrera ses activités.
- 2.5.8 Le Président du Comité exécutif exprime ses remerciements pour l'exposé et les observations formulées. Il indique qu'il est nécessaire de définir le rôle de la Commission d'orientation dans l'avenir et le mécanisme qui sera utilisé pour mettre en œuvre les recommandations de ladite commission.
- 2.5.9 Le Représentant du Chili demande des précisions sur la marche à suivre pour mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission d'orientation au sujet du renforcement des compétences techniques de l'Institut. Il considère opportun que le Comité exécutif analyse le mandat confié à la Commission d'orientation pour avancer dans la mise en œuvre des recommandations et accroître le nombre de ses membres. Le Représentant du Chili et le Représentant observateur du Brésil indiquent qu'ils sont prêts à faire partie de la Commission d'orientation.
- 2.5.10 Le Représentant observateur du Mexique, en sa qualité de coordonnateur de la Commission d'orientation, reconnaît qu'il est important que la Commission d'orientation continue d'appuyer l'Institut dans la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite de l'évaluation des compétences techniques de l'Institut. Il recommande que des experts

soient recrutés pour renforcer le travail de la Commission d'orientation, ce qui exigera des ressources financières supplémentaires.

- 2.5.11 Le Directeur général souligne que la participation des États membres au processus de renforcement des compétences techniques de l'Institut est cruciale pour définir les actions futures de l'Institut. À cet égard, il tient à souligner l'importance des recommandations formulées par la Commission d'orientation. Il ajoute que la définition d'un plan stratégique jusqu'en 2020 suppose une série d'activités qui devront être réalisées par l'administration sortante et par la nouvelle administration et, partant, il recommande que soient précisées les actions qui seront placées sous la responsabilité de chacune des administrations. Enfin, il fait savoir qu'il est faisable d'allouer des ressources à hauteur du montant qui a été investi jusqu'à maintenant pour le travail de la Commission d'orientation.
- 2.5.12 Le Président du Comité exécutif recommande que la Commission d'orientation poursuive son travail, sous la coordination du Mexique, avec l'ajout du Chili et du Brésil. Enfin, il suggère que la Commission d'orientation et l'Administration définissent les activités placées sous la responsabilité de l'Administration actuelle et de la nouvelle administration qui entrera en fonction le 16 janvier 2010.

## 2.6 Attribution du titre de membre honoraire du personnel

- 2.6.1 Le Secrétaire technique fait savoir que, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la Direction générale, le Comité exécutif peut conférer le titre de membre honoraire, de sa propre initiative ou sur proposition du Directeur général, aux membres de rang supérieur du personnel professionnel qui ont fait des contributions remarquables, qui comptent trente ans de service professionnel et qui, au cours des quinze dernières années, ont été liés aux activités de l'Institut et ont passé dix ans à son service direct. Il ajoute que l'octroi du titre de membre

honoraire du personnel de l'IICA n'implique pas de coûts financiers supplémentaires pour l'institution.

- 2.6.2 Le Directeur général soumet à la considération du Comité exécutif réuni dans le cadre de sa Vingt-huitième réunion ordinaire les candidatures de Madame M. Susana Dancourt Iriarte et de Messieurs H. Arlington D. Chesney, P. Lizardo de las Casas, Ernani M. da C. Fiori, Guillermo Grajales et Víctor Manuel Tunarosa Murcia au titre de membre honoraire du personnel de l'Institut.
- 2.6.3 Le Président soumet la proposition à la plénière et la proposition est adoptée sans modifications.
- 2.6.4 Le Directeur général remercie le Pérou, le Guyana, le Brésil et la Colombie pour les contributions que ces professionnels ont apportées à l'Institut. Il souligne la présence dans la salle de Monsieur H. Arlington D. Chesnay, qui est félicité par les membres du Comité exécutif pour son importante contribution au travail de l'IICA.
- 2.7 *Projet de résolution : « Attribution du titre de membre honoraire du personnel pour l'année 2008 »*
- 2.7.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Attribution du titre de membre honoraire du personnel pour l'année 2008 », qui est adopté sans modifications.
- 2.8 *Clôture de la séance*
- 2.8.1 La deuxième séance plénière est levée à 11 h 55 le mercredi 23 juillet 2008.

## ***TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE***

### 3.1 *Ouverture de la séance*

3.1.1 La troisième séance plénière de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 14 h 05, le 23 juillet 2008, sous la présidence de M. Ezequiel Joseph, Représentant de Sainte-Lucie.

### 3.2 *Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques*

3.2.1 Le Président donne la parole à M. Pedro Cussianovich, spécialiste en agriculture biologique de l'IICA, qui présente un exposé sur le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques (voir l'annexe 1).

3.2.2 Le Représentant observateur du Brésil félicite M. Cussianovich pour son excellent exposé qui a montré l'importance de l'agriculture biologique pour les Amériques. Il mentionne ensuite que dans les pays du Continent, on observe des disparités dans le développement de ce type d'agriculture et que le Réseau pourrait constituer un mécanisme approprié pour chercher des solutions visant à réduire ces disparités. Il indique également qu'il est nécessaire d'agir pour consolider le Réseau car celui-ci pourrait jouer un rôle important dans la réduction des disparités.

3.2.3 Le Représentant observateur du Pérou explique que son pays connaît un essor de la production agricole biologique. Il exprime son accord avec le Représentant du Brésil au sujet de l'importance du Réseau pour les pays des Amériques, notamment parce qu'il permet de prendre connaissance

des expériences d'autres pays dans ce domaine. Il ajoute qu'il est nécessaire d'améliorer la structure actuelle du Réseau.

- 3.2.4 Le Directeur général de l'IICA remercie M. Cussianovich de son exposé. Il explique que, compte tenu de l'importance de l'agriculture biologique pour les pays de la région, l'Institut doit appuyer les pays dans l'élaboration de politiques, de règles et de stratégies pour encadrer le développement de ce type d'agriculture. À cette fin, l'IICA peut travailler avec d'autres organismes du Continent qui ont des projets visant à promouvoir l'agriculture biologique, comme c'est le cas du CATIE. Le Directeur général profite de l'occasion pour remercier le Directeur général de ce centre, Monsieur José Joaquín Campos, de sa présence.
- 3.2.5 Le Représentant d'Antigua-et-Barbuda joint sa voix à celles des Représentants du Brésil et du Pérou au sujet des avantages que le Réseau procure aux pays des Amériques, et en particulier aux pays des Caraïbes, où l'agriculture biologique pourrait jouer un rôle important dans la promotion de l'agrotourisme.
- 3.2.6 Le Président remercie les Représentants observateurs du Brésil et du Pérou et le Représentant d'Antigua-et-Barbuda de leurs commentaires. Il demande à Monsieur Cussianovich de donner des précisions au sujet de l'harmonisation des règles relatives à l'agriculture biologique car il considère nécessaire que les règlements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes soient compatibles avec ceux des pays plus avancés dans ce domaine, comme ceux de l'Union européenne.
- 3.2.7 Monsieur Cussianovich explique que plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme l'Argentine, ont déjà entrepris d'harmoniser leurs règles avec celles établies dans l'Union européenne. Il ajoute que le Réseau, qui constitue le premier élément du système institutionnel continental responsable de l'agriculture biologique, appuiera le transfert

des données d'expérience et des connaissances d'autres parties du monde et des Amériques aux pays qui le demanderont.

### 3.3 Leadership en agriculture

- 3.3.1 Le Président donne la parole à Monsieur Hernán Chiriboga, coordonnateur du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture, qui présente un exposé sur les activités du Centre.
- 3.3.2 M. Chiriboga explique que, parmi les produits et services offerts par le Centre de formation des chefs de file de l'agriculture, il convient de mentionner le Forum des chefs de file de l'agriculture, organisé à l'intention des hauts dirigeants et des décideurs du secteur agricole. Le Forum des chefs de file a été conçu pour lancer une série de dialogues stratégiques susceptibles de conduire à une compréhension plus profonde des processus en marche qui ont une incidence sur l'agriculture et le développement rural dans le Continent. Les ministres de l'agriculture ont participé au Forum des chefs de file et ont visité des projets, des fermes et des institutions qui s'occupent de la production agricole. Le Centre de formation des chefs de file de l'agriculture a également lancé un autre forum, à savoir le Forum des jeunes chefs de file de l'agriculture.
- 3.3.3 M. Chiriboga mentionne également que le premier Forum des jeunes chefs de file de l'agriculture, tenu au siège de l'IICA du 24 au 29 mars 2008, a réuni des jeunes provenant des 34 pays du Continent (deux représentants par pays). Lors de cette rencontre, deux chefs de file ont été choisis pour représenter tous les participants à la présente réunion du Comité exécutif. Le choix était basé sur les connaissances démontrées par les jeunes ainsi que sur leurs compétences techniques, leurs valeurs et leur leadership. M. Chiriboga invite les deux jeunes, Marcus Richards (Saint-Vincent-et-les Grenadines) et Medardo Lizano (El Salvador) à parler de l'expérience qu'ils ont vécue pendant le forum.

- 3.3.4 M. Marcus Richards remercie le Directeur général et les membres du Comité exécutif de l'invitation qui lui a été faite à participer au premier Forum des jeunes chefs de file de l'agriculture et à parler de son expérience. Il mentionne que tous les jeunes participants se sont sentis très fiers d'avoir été choisis pour assister au forum et que, à son avis, l'investissement consenti par l'IICA pour créer le Centre de formation des chefs de file de l'agriculture vaut réellement la peine. Le professionnalisme que chacun a pu observer le jour du lancement du forum et l'excellente organisation de la rencontre ont été à la base d'une semaine d'activités exceptionnelle et inoubliable. Trente-quatre pays, tous membres de la famille IICA, étaient présents et 81 jeunes chefs de file des Amériques ont pu recevoir une formation.
- 3.3.5 Il poursuit en expliquant que les participants ont été exposés à une vaste gamme d'activités de formation, au cours desquelles ils ont pu apprendre à connaître des notions, des méthodes et des techniques d'enseignement et d'apprentissage variées et utiles. Il souligne la diversité des thèmes traités, dont, en particulier, le leadership fondé sur les valeurs et les attributs d'un bon chef de file. Il mentionne également que la combinaison de séances théoriques et d'activités pratiques a été cruciale pour maintenir l'intérêt de tous les participants, qui sont retournés dans leurs pays avec une vision différente de ce que signifie être un chef de file, et avec la conviction qu'il est important de travailler en équipe pour réussir.
- 3.3.6 M. Medardo Lizano, d'El Salvador, exprime sa gratitude au Directeur général pour avoir été invité à parler devant les membres du Comité exécutif de l'expérience qu'il a vécue lors du premier Forum des jeunes chefs de file de l'agriculture.
- 3.3.7 M. Lizano mentionne que les débats ont mis en lumière plusieurs inquiétudes au sujet de diverses questions telles que la nouvelle façon de voir l'agriculture, le changement climatique, les efforts en faveur de la bioénergie et la promotion du développement rural.

- 3.3.8 Puis, il fait savoir que les jeunes participants ont conclu qu'ils devaient prendre un engagement, d'un type ou d'un autre, et qu'ils devaient mettre leurs connaissances au service de l'agriculture et des collectivités rurales des Amériques. Ils ont fondé leurs engagements sur le principe qu'il est nécessaire de créer des espaces pour s'entendre sur des politiques publiques qui favorisent l'inclusion sociale et l'égalité hommes-femmes, la durabilité environnementale, la compétitivité et la participation de la société au développement rural et au développement durable de nos pays, et que nous devons tous participer aux efforts visant à faire connaître la contribution réelle de l'agriculture et des territoires ruraux au bien-être des sociétés. Les jeunes ont également souligné l'importance de la diversité de l'identité culturelle qui existe dans les pays du Continent. Les engagements pris par les jeunes sont les suivants : a) contribuer à créer des espaces de concertation pour définir des politiques publiques; b) diffuser, dans leurs pays, des informations permettant aux décideurs de prendre conscience du véritable apport de l'agriculture à l'économie et à la société, et c) définir, reconnaître et promouvoir ce véritable apport de l'agriculture.
- 3.3.9 Enfin, M. Lizano mentionne que, s'il est vrai que nos pays ont besoin de ressources humaines compétentes dans les domaines de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des animaux, de l'agriculture biologique, de la biotechnologie, de la bioénergie et autres nouveaux domaines dans lesquels l'agriculture a actuellement un rôle à jouer, ces connaissances sont vaines si les pays ne disposent pas de chefs de file visionnaires qui favorisent la mise à profit de ces compétences afin que tous ces nouveaux enjeux ouvrent des possibilités, plutôt que d'apporter avec eux des menaces pour l'agriculture.
- 3.3.10 Les participants sont invités à regarder le vidéo intitulé « Promouvoir des chefs de file dotés d'une vision globale ».

- 3.3.11 Le Président remercie MM. Hernán Chiriboga, Marcus Richards et Medardo Lizano pour leurs exposés. Il exprime ensuite sa satisfaction au sujet de la création du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA et félicite le Directeur général pour cette réalisation.
- 3.3.12 Le Représentant de la Dominique mentionne que le Premier Forum des jeunes chefs de file a accueilli des participants provenant de son pays, pour lesquels cette rencontre a constitué une grande expérience de croissance personnelle et professionnelle. Puis, il exhorte le Directeur général et son équipe à poursuivre les programmes visant à promouvoir le leadership en agriculture.
- 3.3.13 La Représentante d'Antigua-et-Barbuda exprime sa satisfaction au sujet de l'ensemble des activités du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA, en particulier pour les activités relatives à la formation de jeunes chefs de file, lesquels occuperont bientôt des postes clés dans la filière agroalimentaire.
- 3.3.14 Le Représentant observateur des Bahamas remercie M. Chiriboga de son exposé. Il se dit ensuite d'accord avec les Représentants de la Dominique et d'Antigua-et-Barbuda au sujet de la nécessité pour l'Institut de continuer à promouvoir le leadership en agriculture.
- 3.3.15 Le Directeur général félicite MM. Chiriboga, Richards et Lizano pour leurs exposés et remercie les États membres d'avoir appuyé la création du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA. Il ajoute que, pour encourager les échanges entre jeunes chefs de file sous la forme de visites et de stages dans les divers pays, il est important de pouvoir compter sur le parrainage d'autres organisations et sur le soutien des États membres.

3.3.16 Le Président du Comité exécutif approuve les remarques du Directeur général et souligne que son pays appuie le forum et les programmes de leadership, puis il exhorte les pays à apporter leur concours à l'Institut pour soutenir cette initiative.

#### 3.4 Suivi des activités conjointes IICA-BID

3.4.1 M. Christopher Hansen, Sous-directeur général de l'IICA, présente un résumé du travail réalisé par l'IICA pour promouvoir les liens avec ses partenaires stratégiques, dont la FAO, le CATIE et la BID. Il décrit ensuite les progrès accomplis dans les actions conjointes IICA-BID, en rappelant les objectifs généraux du partenariat IICA-BID et les principales activités, et mentionne les principaux résultats.

3.4.2 Le Directeur général souligne la collaboration apportée par les États membres aux initiatives lancées par l'IICA et la BID, qui ont permis d'exécuter des projets importants pour le développement de l'agriculture et du milieu rural. Il ajoute que, grâce à ce partenariat, la BID pourrait considérer l'IICA comme un élément de l'équipe chargée d'analyser les stratégies en matière de développement rural. Il fait valoir également que la BID devrait élargir son portefeuille de projets consacrés au secteur agricole et rural, ce qui constituerait un autre résultat positif du partenariat avec l'Institut.

3.4.3 Enfin, il demande aux pays de faire le nécessaire, par l'entremise des ministres de l'agriculture, pour que des projets visant le développement agricole et rural soient inscrits au programme de la BID. À cet égard, il suggère de tenir compte du fait que les représentants des pays auprès de la BID sont les ministres de l'économie et des finances.

#### 3.5 Projets de résolution

3.5.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants :  
« Mécanisme de coordination pour le développement de l'agriculture

biologique dans les Amériques », « Centre de formation des chefs de file de l'agriculture » et « Progrès accomplis dans l'analyse des compétences techniques de l'IICA », qui sont adoptés sans modifications.

- 3.5.2 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Rapport de la réunion extraordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) ».
- 3.5.2.1 Le Directeur général demande qu'une modification soit apportée au paragraphe 3 du dispositif. Il souligne qu'il incombe à l'administration actuelle de préparer le projet de Programme-budget pour 2010-2011. Néanmoins, il considère que les prochaines autorités de l'Institut devront disposer de souplesse pour modifier les plans et l'affectation des ressources. Enfin, il fait valoir qu'il est nécessaire de doter la Commission d'orientation de ressources dont le montant pourrait être semblable à celui alloué pendant l'exercice en cours.
- 3.5.2.2 Le Représentant observateur du Mexique appuie les remarques du Directeur général. Cependant, il estime que, bien que le projet de Programme-budget pour 2010-2011 doive être élaboré par l'administration actuelle, plusieurs décisions sont à anticiper au sujet de la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'orientation. Il demande ensuite de l'information concernant les ressources qui permettront à la Commission d'orientation de poursuivre son travail et mentionne en particulier le recrutement de consultants.
- 3.5.2.3 Le Représentant de l'Argentine fait deux observations au sujet du libellé du paragraphe 3 du dispositif et propose d'inclure les points suivants : i) qu'il soit demandé à la Direction générale et non au Directeur général de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'orientation; ii) qu'il soit donné suite au travail accompli par la Commission d'orientation, en appui à la Direction générale.

3.5.2.4 Il est demandé au Secrétariat technique de présenter un nouveau projet de résolution qui tienne compte des observations susmentionnées.

3.6 *Clôture de la séance*

3.6.1 La troisième séance plénière est levée à 17 h 41.



## ***QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE***

### 4.1 *Ouverture de la séance*

4.1.1 La quatrième séance plénière de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 9 heures, le 24 juillet 2008, dans les installations du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), à Turrialba (Costa Rica), sous la présidence de M. Ezequiel Joseph, Représentant de Sainte-Lucie.

### 4.2 *Allocution de bienvenue du Directeur général du CATIE; Rapport d'activités du CATIE pour 2007 et Plan d'action 2008-2012*

4.2.1 Le Président souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes assises à la table d'honneur et donne la parole à M. José Joaquín Campos, Directeur général du CATIE.

4.2.2 M. Campos remercie l'IICA de tenir les dernières séances du Comité exécutif dans les installations du CATIE. Cette initiative est d'autant plus opportune qu'il a été décidé avec le Directeur général de l'IICA que ces séances coïncident avec la réunion du Conseil supérieur du CATIE. Il suggère de conserver cette modalité dans l'avenir, comme moyen de renforcer les liens entre les deux institutions et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente.

4.2.3 M. Campos présente le rapport du CATIE pour 2007 et précise qu'il fait fond sur le rapport préparé par le Directeur précédent, M. Pedro Ferreira Lamas. Puis, il présente le projet de Plan d'action proposé lorsqu'il était candidat à la Direction générale du CATIE pour la période 2008-2011. Une fois les deux présentations terminées, le Président du Comité exécutif remercie M. Campos.

- 4.2.4 Le Représentant observateur du Mexique exprime sa satisfaction à propos du rapport présenté. Il se dit inquiet au sujet de la façon dont on pourra concilier la perspective productiviste fondée sur l'intensification de l'utilisation de la technologie mise de l'avant par les ministres de l'agriculture et l'intérêt des donateurs pour la conservation de l'environnement, et il se demande comment le CATIE incorporera ces enjeux dans ses processus d'enseignement formel.
- 4.2.5 M. Campos explique que le CATIE cherche à trouver un équilibre entre l'activité de production et la conservation de l'environnement. Il cite comme exemple le fait que l'amélioration des systèmes de production du cacao a permis d'accroître la productivité physique, tout en utilisant des méthodes de production respectueuses de l'environnement.
- 4.2.6 La Représentante d'Antigua-et-Barbuda félicite M. Campos pour son ambitieux plan de travail et demande de l'information au sujet des progrès accomplis par le CATIE en matière d'enseignement à distance.
- 4.2.7 Le Président, en sa qualité de Représentant de Sainte-Lucie, veut savoir si les bourses accordées par le CATIE visent exclusivement les citoyens de ses pays membres. Pour sa part, la Représentante du Honduras suggère de mieux faire connaître le programme de bourses et profite de l'occasion pour demander de l'information au sujet de trois aspects qui présentent un intérêt pour son pays : a) élevage intensif et dégradation de l'environnement; b) changement climatique; c) reboisement et gestion des bassins versants.
- 4.2.8 M. Campos explique qu'effectivement les plans du CATIE prévoient le renforcement de l'enseignement à distance, comme l'exige la tendance internationale. Il fait savoir que le CATIE a donné des cours en coordination avec des organisations dotées de plateformes technologiques, parmi lesquelles figure l'IICA. En ce qui concerne les bourses, il explique qu'elles peuvent être octroyées à des citoyens de n'importe quel pays, mais il reconnaît que les étudiants provenant des

pays membres du CATIE bénéficient d'un traitement particulier. Il remercie la Représentante du Honduras et prend acte de sa suggestion de mieux faire connaître le programme de bourses, et donne un aperçu des activités récentes en matière de gestion des bassins versants réalisées au Nicaragua et au Honduras.

- 4.2.9 Le Représentant du Chili félicite M. Campos pour l'optimisme dont il a fait preuve dans son plan de travail. Il ajoute que plusieurs des thèmes que le CATIE entend aborder transcendent la région du tropique et, partant, il offre l'appui du Chili pour les activités jugées pertinentes.
- 4.2.10 Le Directeur général de l'IICA souligne l'importance que les ressources génétiques conservées dans la banque de germoplasmes du CATIE revêtent pour le monde entier, et demande si l'usage de ces matériaux est réservé aux pays membres du Centre.
- 4.2.11 M. Campos explique que le CATIE a signé une entente avec la FAO, en vertu de laquelle la collection est maintenant reconnue internationalement et les matériaux peuvent être échangés avec tous les pays du monde dans le cadre d'ententes particulières de transfert de technologie.
- 4.2.12 Le Président du Comité exécutif remercie M. Campos pour ses commentaires et les explications données en réponse aux questions et aux inquiétudes exprimées, puis il lui souhaite bon succès dans son administration.
- 4.3 *Progrès accomplis dans les activités conjointes de l'IICA et du CATIE et établissement de mécanismes d'action conjointe*
- 4.3.1 Le Directeur général de l'IICA souligne que la relation entre les deux organisations s'appuie sur plusieurs années de travail conjoint. Par ailleurs, il fait valoir les avantages que le CATIE retirerait d'une

coordination de son travail de recherche et de développement de technologies avec des institutions comme le CARDI.

- 4.3.2 Le Directeur des opérations régionales et de l'intégration de l'IICA, M. Mariano Olazábal, présente le rapport sur les activités réalisées par les deux organisations pendant la période 2007-juin 2008 (document de travail IICA/CE/Doc.526(08)).
- 4.3.3 Le Directeur général de l'IICA ajoute que, en plus de l'étroite relation de coopération, il est possible de renforcer le travail stratégique en établissant des bureaux conjoints dans les pays. Puis il souligne les efforts déployés par le personnel de l'IICA et du CATIE pour mener à bien les activités conjointes.
- 4.3.4 Le Directeur général du CATIE exprime sa gratitude et sa satisfaction pour l'appui reçu des hautes autorités de l'IICA depuis sa récente entrée en fonction. Il souligne que, pendant les derniers mois, les relations de coopération se sont renforcées entre les directions générales des deux organisations et les équipes techniques de travail, ce qui, à son avis, profitera tout particulièrement aux États membres. Il termine en remerciant le personnel des deux institutions.
- 4.3.5 Le Représentant observateur du Mexique félicite les autorités du CATIE et de l'IICA pour les progrès accomplis dans la complémentarité des efforts. Il félicite également le Directeur général de l'IICA pour avoir pris l'initiative de tenir la dernière séance du Comité exécutif au siège du CATIE, ce qui vient renforcer le rapprochement des deux organisations. Il cite comme exemple de bénéfices mutuels les avantages qu'offre ce partenariat pour faciliter le paiement des quotes-parts.
- 4.3.6 Puis il fait remarquer que les champs d'action dans lesquels s'est concentrée la coopération possèdent fondamentalement un caractère technique et qu'ils correspondent aux domaines où l'affinité des deux organisations et l'impact du travail conjoint sont maximaux. Il suggère

de rechercher et de renforcer les synergies dans des aspects à caractère administratif et opérationnel tels que le partage de bureaux et de services de soutien dont les apports peuvent être quantifiés. Enfin, il suggère que l'IICA offre des installations et services de bureau à la fois au CATIE et au CARDI.

4.3.7 Le Directeur général remercie le Représentant du Mexique de ses commentaires en faveur de l'intensification des activités conjointes et rappelle que cela répond aux aspirations du système institutionnel interaméricain et régional, qui cherche à développer et à renforcer les synergies de cette nature. Il partage son avis au sujet de la difficulté croissante qu'éprouvent les pays à remplir leurs engagements envers les organismes internationaux, situation qui oblige encore plus les organisations à démontrer leur utilité, ce qui aura une répercussion positive sur le paiement des quotes-parts.

4.4 Projet de résolution : « Partenariat stratégique IICA-CATIE »

4.4.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Partenariat stratégique IICA-CATIE ».

4.4.2 Le Représentant des États-Unis d'Amérique demande que soit précisé si la mise en place de la plateforme commune de gestion des connaissances mentionnée dans le paragraphe 3 du dispositif exige l'affectation de ressources additionnelles.

4.4.3 Le Directeur général et le Directeur du leadership technique et de la gestion des connaissances de l'IICA citent comme exemple d'action conjointe l'amélioration de leurs centres d'information, ce qui comprend l'intégration de leurs bibliothèques, la création d'une bibliothèque numérique, la signature d'une entente avec Google et la connexion avec des bibliothèques telles que celles de l'Université Cornell et du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique. Enfin, ils font savoir que l'ensemble de ces mesures n'exige pas d'affectation spéciale

et supplémentaire de ressources puisqu'elles sont incluses dans les budgets en vigueur du CATIE et de l'IICA.

- 4.4.4 Le Représentant observateur du Mexique et le Représentant de l'Argentine recommandent que le dispositif soit modifié de telle sorte qu'il se lise comme suit : « 2.b définira la stratégie et les mécanismes de gestion, administratifs et opérationnels les plus appropriés pour assurer la continuité nécessaire et accroître les résultats des activités conjointes. »
- 4.4.5 La résolution est adoptée avec la modification indiquée.
- 4.5 Projet de résolution : « Rapport de la réunion extraordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) »
- 4.5.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Rapport de la réunion extraordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) ».
- 4.5.2 Le Représentant des États-Unis d'Amérique indique qu'il est disposé à faire partie de la Commission d'orientation. Par ailleurs, le Représentant observateur du Brésil recommande que soit inclus un paragraphe indiquant l'incorporation du Brésil, du Chili et des États-Unis d'Amérique à la Commission d'orientation.
- 4.5.3 Le Représentant observateur du Mexique veut savoir si, dans le budget 2009, des ressources additionnelles seront affectées au recrutement de consultants chargés d'appuyer la Commission d'orientation.
- 4.5.4 Le Directeur général explique que la Direction générale apportera le soutien logistique et financier nécessaire au fonctionnement de la Commission d'orientation, dans les limites des possibilités de l'Institut.

- 4.5.5 La résolution est adoptée avec un paragraphe 4 supplémentaire libellé comme suit : « D'incorporer à la Commission d'orientation des représentants du Brésil, du Chili et des États-Unis d'Amérique. »
- 4.6 Projet de résolution : « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif »
- 4.6.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif », qui est approuvé sans modifications.
- 4.7 Projet de résolution : « Date et lieu de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif »
- 4.7.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Date et lieu de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif ».
- 4.7.2 Le Représentant observateur du Mexique fait savoir que ce serait un privilège pour son pays d'accueillir la Vingt-neuvième réunion du Comité exécutif. Il ajoute qu'il fera les démarches nécessaires auprès des autorités de son pays pour que son offre soit ratifiée.
- 4.7.3 Le Directeur général exprime ses remerciements au Mexique pour l'offre d'accueillir la prochaine réunion du Comité exécutif et précise que cette offre représente un honneur pour l'Institut.
- 4.7.4 Le Secrétaire technique propose que des remerciements soient explicitement adressés au Gouvernement du Mexique dans le projet de résolution.

- 4.7.5 La résolution est adoptée avec la modification indiquée.
- 4.8 *Rapport de la Commission des distinctions honorifiques et projet de résolution intitulé « Modifications du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural »*
- 4.8.1 Le Président donne la parole à la Représentante du Honduras qui a présidé la Commission des distinctions honorifiques.
- 4.8.2 La Représentante du Honduras remercie les membres de la Commission et le personnel de l'IICA pour l'appui offert par l'IICA à ce groupe de travail. Elle explique que les changements proposés dans le règlement visent à la fois la forme et le fond. Elle cite les principaux changements suivants : élargissement de la définition de l'agriculture rurale, qui inclut le principe de durabilité; création d'un nouveau prix pour le producteur ou le groupe de producteurs qui s'est distingué par son innovation; élimination de l'exigence selon laquelle le candidat devait avoir déjà reçu un prix semblable au niveau national; recommandation à l'effet que l'IICA encourage l'octroi de prix au niveau national. Par ailleurs, le groupe de travail recommande que la Commission des distinctions honorifiques soit constituée de la même façon que le Comité de révision de la vérification (CRV).
- 4.8.3 La Représentante d'Antigua-et-Barbuda suggère de revoir la rédaction du règlement dans la version anglaise et d'indiquer clairement l'unité monétaire dans laquelle les prix sont exprimés.
- 4.8.4 Le Directeur général remercie les membres de la Commission pour leur travail qui, à son avis, a été exhaustif et enrichissant. Il suggère que soient approuvées les modifications proposées et décrites en détail dans le document distribué et que le nouveau texte soit revu et corrigé par le Secrétariat technique.

4.8.5 Le Président remercie la Commission et soumet à délibération le projet de résolution intitulé « Modifications du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural ».

4.9 *Clôture de la séance*

4.9.1 La quatrième séance plénière est levée à 12 h, le 24 juillet 2008.



## ***SÉANCE DE CLÔTURE***

### **5.1 *Ouverture de la séance***

- 5.1.1 La séance de clôture commence à 12 h 05, le vendredi 24 juillet 2008, au siège du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), à Turrialba (Costa Rica), sous la présidence de M. Ezequiel Joseph, Représentant de Sainte-Lucie.

### **5.2 *Allocution du Directeur général du CATIE***

- 5.2.1 Le Directeur général du CATIE se réjouit que le CATIE ait été choisi pour accueillir les dernières séances de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif. Il ajoute qu'il ressent quatre sentiments, à savoir : la gratitude pour la collaboration reçue, la satisfaction pour les synergies qui contribuent à renforcer la relation avec l'IICA, l'optimisme devant le fait qu'il est confirmé que les chefs de file des institutions agricoles ont une vision commune, et le sentiment de défi que posent les changements entrepris et l'engagement de rendre des comptes au sujet des résultats du partenariat entre l'IICA et le CATIE. Enfin, il offre d'accueillir d'autres réunions dans les installations du CATIE.

### **5.3 *Allocution du Directeur général de l'IICA***

- 5.3.1 Le Directeur général de l'IICA dit partager les sentiments exprimés par le Directeur du CATIE et exprime sa satisfaction devant le succès de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif. Il remercie ensuite les participants de leur appui et de leur collaboration pendant le déroulement de la réunion. Puis, il rappelle les sujets traités pendant les séances et met en lumière les réalisations. Il souligne les résultats du forum technique qui s'est penché sur les thèmes de la sécurité

alimentaire, de la crise alimentaire, des causes de cette crise et des solutions possibles.

- 5.3.2 Il remercie le CATIE de son hospitalité et exprime sa gratitude à son Directeur général. Il considère que la réunion encourage les deux institutions à continuer de travailler ensemble au profit de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.
- 5.3.3 Il réaffirme que les niveaux de pauvreté dans les Amériques ne doivent et ne devraient pas continuer de s'accroître. Pour cela, il considère essentiel de moderniser le secteur rural, de renforcer ses collectivités et de fournir à celles-ci des services d'éducation et de santé, des infrastructures et un accès à la technologie et au crédit. Il réitère qu'il est fondamental de promouvoir la prospérité rurale pour assurer la paix dans les zones urbaines.
- 5.3.4 Il considère que le fait de rendre le milieu rural plus dynamique contribuera à la réalisation de l'Objectif du Millénaire de réduire la pauvreté de 50 % d'ici à 2015. Il précise que l'IICA est conscient que c'est seulement en mettant en œuvre des politiques nationales qui favorisent l'inclusion sociale, l'équité et la transparence, l'éducation et une culture d'entrepreneurs et d'innovateurs qu'il sera possible de relever le défi.
- 5.3.5 Il mentionne qu'en avril 2009, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques se réuniront dans le cadre du Cinquième Sommet des Amériques, à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago). Le thème de cette rencontre sera « Assurer l'avenir de nos citoyens par la promotion de la prospérité humaine, de la sécurité énergétique et de la durabilité environnementale ». Il prévient que les progrès seront infimes ou nuls en ce qui concerne la promotion de la durabilité environnementale si la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture et de l'économie rurale ne figurent pas en bonne place dans les priorités nationales et internationales.

5.3.6 Enfin, il exprime sa gratitude au personnel de l'IICA et du CATIE, et remercie le Gouvernement du Mexique pour son offre d'accueillir la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif.

5.4 *Propos du Président du Comité exécutif*

5.4.1 S'exprimant au nom de son pays, M. Ezequiel Joseph, Président de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, remercie le Comité de lui avoir conféré l'honneur de présider la réunion. Il souligne que c'est grâce à la collaboration des Représentants des pays que la réunion a été un franc succès.

5.5 *Clôture de la séance et signature du rapport final de la réunion*

5.5.1 M. Ezequiel Joseph, en sa qualité de Président de la réunion, et M. Chelston W. D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA, signent le rapport de la réunion.

5.6 *Clôture de la réunion*

5.6.1 La Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin à 12 h 40, le 24 juillet 2008.



## **RÉSOLUTIONS**



## ***RÉSOLUTIONS***

| <b>Numéro</b>   | <b>Titre</b>   | <b>Page</b> |
|---|--|-------------|
| <b>A. Politique institutionnelle et services de coopération technique</b> |  |             |
| Rés. n° 481   | Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2007   | 75          |
| Rés. n° 482   | Activités réalisées face à la situation en matière de sécurité alimentaire dans les Amériques    | 77          |
| Rés. n° 483   | Progrès accomplis dans l'analyse des compétences techniques de l'IICA                            | 80          |
| Rés. n° 484   | Mécanisme de coordination pour le développement de l'agriculture biologique dans les Amériques   | 83          |
| Rés. n° 485   | Centre de formation des chefs de file de l'agriculture   | 87          |
| <b>B. Questions budgétaires et financières</b>                            |  |             |
| Rés. n° 486   | États financiers de l'Institut pour l'année 2007 et Rapport des commissaires aux comptes         | 90          |
| Rés. n° 487   | Quatorzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)                               | 92          |
| Rés. n° 488   | Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA au 15 juin 2008 | 94          |
| Rés. n° 489   | Budget extraordinaire 2008-2009  | 96          |

**C. Questions relatives aux organes de direction**

|             |   |     |
|-------------|---|-----|
| Rés. n° 490 | Rapport de la réunion extraordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)  | 99  |
| Rés. n° 491 | Rapport de la réunion ordinaire de 2008 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)   | 102 |
| Rés. n° 492 | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif | 104 |
| Rés. n° 493 | Attribution du titre de membre honoraire du personnel pour l'année 2008   | 106 |
| Rés. n° 494 | Modifications du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural  | 108 |
| Rés. n° 495 | Date et lieu de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif  | 127 |

**D. Questions particulières**

|             |                                    |     |
|-------------|------------------------------------|-----|
| Rés. n° 496 | Partenariat stratégique IICA-CATIE | 129 |
|-------------|------------------------------------|-----|

IICA/CE/Res.481(XXVIII-O/08)  
23 juillet 2008  
Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 481**

### **RAPPORT ANNUEL DE L’IICA POUR L’ANNÉE 2007**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 520 (08) « Rapport annuel de l’IICA pour l’année 2007 » ;

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4 (f) du Règlement du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA de recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités réalisées par l'Institut et de prendre les mesures appropriées ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2007 et l'a présenté le 25 février 2008 au Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (OEA), en vertu des dispositions de l'article 35 du Règlement du Conseil permanent de cette Organisation ;

Que le rapport en question rend compte des activités de coopération réalisées par l'Institut pendant l'année 2007 pour mettre en application les programmes nationaux, régionaux et continentaux de coopération de l'IICA ;

Que ce rapport contient des informations sur des questions programmatiques, budgétaires et financières revêtant une grande importance pour la vie institutionnelle ;

Que ce rapport est disponible sous forme imprimée et en format électronique sur le site web de l'Institut ([www.ica.int](http://www.ica.int)) ,

DÉCIDE :

D'approuver le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2007.

IICA/CE/Res.482(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : anglais

## **RÉSOLUTION N° 482**

### **ACTIVITÉS RÉALISÉES FACE À LA SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES AMÉRIQUES**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

APRÈS AVOIR ÉCOUTÉ :

Les exposés faits par Messieurs Julio Paz, Rafael Trejos et James French sur la situation en matière de sécurité alimentaire dans les États membres de l'IICA dans le contexte international actuel, la présentation du Directeur général et le débat qui s'est engagé entre les membres du Comité exécutif ;

VU :

La série de facteurs qui se sont combinés pour provoquer une hausse rapide des prix des aliments et le fait que cette situation pose de sérieux défis à la sécurité alimentaire mondiale ;

Les efforts décidés et concertés des pays de la région pour faire face à la crise et mettre à profit la possibilité qu'ils ont de collaborer, tous ensemble, à l'amélioration de la productivité, de la rentabilité et de la compétitivité de l'agriculture et d'augmenter ainsi la production d'aliments ;

**CONSIDÉRANT :**

Qu'un grand nombre d'États membres ont été touchés différemment par divers facteurs qui ont contribué à l'augmentation du prix des aliments, au nombre desquels on peut citer une offre limitée et une demande accrue, des conditions climatiques adverses, la hausse du prix de l'énergie et des engrais, des utilisations alternatives des cultures alimentaires et d'autres facteurs liés directement ou indirectement à la production d'aliments ;

Que, s'il est vrai que la situation actuelle constitue un défi pour les pays de la région, elle représente également la possibilité de renforcer l'agriculture et la capacité des États membres, ce qui inclut la recherche, le développement et le transfert de technologies appropriées pour améliorer la productivité, l'emploi et les revenus des petits et moyens agriculteurs ;

Que l'IICA a la compétence nécessaire pour appuyer les gouvernements, la société civile et les exploitants agricoles et collaborer avec eux à la formulation et à la mise en œuvre de politiques à court, moyen et long termes, efficaces et cohérentes, adaptées aux réalités propres à chaque région, nation et territoire, qui se traduiront par un accroissement important de la production durable d'aliments et l'accès à des aliments nourrissants et sains, aux intrants indispensables et à des outils de financement et de gestion des risques ;

Que, pour relever les défis actuels et tirer profit des possibilités qui existent dans les Amériques dans le domaine de la sécurité alimentaire, il est impératif de renforcer les mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé,

**DÉCIDE :**

1. De charger l'IICA :

- a. De surveiller l'évolution de la situation en matière de sécurité alimentaire dans les pays membres, ce qui inclut les facteurs déterminants de cette évolution et leur impact, et de faire rapport à ce sujet dans les plus brefs délais.
  - b. D'apporter son soutien et ses services consultatifs aux États membres en matière de sécurité alimentaire, s'ils le lui demandent.
  - c. De réviser et de modifier, si besoin est, les programmes continentaux, régionaux et nationaux de coopération technique de l'Institut, par l'intermédiaire des organes de direction appropriés de l'IICA, afin de coopérer avec les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour affronter la crise.
  - d. D'offrir une coopération technique en matière de sécurité alimentaire à la région et de collaborer avec l'OEA et avec d'autres institutions stratégiques dans ce domaine afin d'apporter un soutien aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé des services pour améliorer l'accès aux ressources financières.
  - e. De promouvoir la formation et le transfert de technologies, car ils constituent l'un des principaux mécanismes pour augmenter la production d'aliments, en particulier celle des petits et moyens agriculteurs et de collaborer à cet effet avec des institutions stratégiques.
2. De demander à l'IICA de prendre en considération les programmes d'autres organisations de développement internationales, régionales et gouvernementales, en vue de promouvoir la coopération et éviter que les initiatives ne fassent double emploi.

IICA/CE/Res.483(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 483****PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ANALYSE DES  
COMPÉTENCES TECHNIQUES DE L'IICA**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.525 (08) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des compétences techniques de l'IICA » ;

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/ Res.447 (XXVI-O/06) intitulée « Analyse des capacités techniques de l'IICA » a demandé au Directeur général d'appuyer et de coordonner l'évaluation des compétences techniques du personnel de l'IICA qui serait réalisée par des experts indépendants et de la soumettre à la considération des États membres et du Comité exécutif avant la fin du premier semestre 2007 ;

Qu'en exécution de ce mandat, la Direction générale de l'Institut a engagé la firme *Servicios Internacionales para el Desarrollo Empresarial - SIDE S.A.*, laquelle a présenté au Comité exécutif un rapport sur l'évaluation des compétences techniques du personnel de l'IICA, conformément aux termes de

référence approuvés par ce Comité, aux orientations tracées par la Commission d'orientation et au calendrier de travail élaboré avec la Direction générale ;

Qu'après avoir reçu ce rapport, le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 462 (XXVII-O/07), a établi la procédure permettant d'assurer le suivi du rapport en question, procédure qui a inclus, entre autres, la tenue de consultations sur ledit rapport avec tous les États membres de l'Institut ;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 430 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a demandé au Directeur général d'élaborer un plan d'action pour la mise en application des recommandations contenues dans l'évaluation des compétences techniques de l'Institut et de faire rapport à ce sujet à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) ;

Que, par cette même résolution, le Conseil a prorogé le mandat de la Commission d'orientation jusqu'à la prochaine réunion ordinaire du Conseil, laquelle se tiendra en 2009, et lui a demandé de préparer un rapport, avec l'appui de l'équipe désignée par le Directeur général, sur les progrès accomplis dans la voie du renforcement des compétences techniques de l'Institut et de le soumettre à la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil ;

Qu'à la réunion tenue par la CCSQG à San José (Costa Rica), le 22 avril de cette année, celle-ci a examiné le rapport de la Commission d'orientation et la réponse de la Direction générale à l'évaluation des compétences techniques de l'IICA et a formulé les recommandations appropriées à ce Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. D'accueillir favorablement le rapport de l'IICA sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités destinées à améliorer les compétences techniques de l'Institut pour qu'elle puisse donner suite aux demandes de coopération des États membres qui figurent dans les

programmes de coopération technique et mettre à exécution les résolutions adoptées par les organes de direction de l'IICA.

2. De demander au Directeur général de continuer de mettre en œuvre, en 2008 et 2009, des activités destinées à améliorer les compétences techniques de l'Institut pouvant être exécutées sur décision du Directeur général et qui n'exigent pas l'affectation de ressources supplémentaires.
3. De demander au Directeur général de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer les compétences techniques de l'IICA à la prochaine réunion du Comité exécutif.

IICA/CE/Res.484(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 484**

### **MÉCANISME DE COORDINATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES AMÉRIQUES**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 527 (08) « Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques » ;

CONSIDÉRANT :

Que l'agriculture biologique a connu un essor considérable dans les Amériques suite à l'augmentation accélérée de la demande de produits agricoles biologiques sur les marchés nationaux et internationaux ;

Que le Plan à moyen terme 2006-2010 (PMT) de l'IICA établit que l'Institut doit apporter son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux et des programmes de soutien au développement durable de l'agriculture et qu'il doit également promouvoir des mécanismes d'innovation technologique destinés à l'agriculture familiale, capables de renforcer les liens entre l'agriculture, le commerce et l'environnement ;

Qu'une partie importante de l'offre d'aliments biologiques provient de petits et moyens agriculteurs et que le PMT de l'IICA signale que l'Institut doit apporter son soutien aux États membres pour l'élaboration de mécanismes qui permettront de renforcer la collaboration et la responsabilité partagée ;

Que la transmission des connaissances et la diffusion des innovations dans le domaine de l'agriculture biologique ainsi que l'élaboration de politiques publiques efficaces rencontrent des obstacles faute de mécanismes permettant de coordonner les institutions publiques des pays de la région qui sont compétentes en matière de développement et de réglementation de l'agriculture biologique ;

Qu'en août 2007, lors d'une réunion qui s'est tenue à Managua (Nicaragua), les instances gouvernementales chargées d'encourager et de réglementer le développement de l'agriculture biologique dans les pays de la région et de mettre au point les normes régissant cette activité ont créé le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des Amériques en vue d'assurer conjointement le suivi et la prise en charge des principales questions qui relèvent de leurs institutions ainsi que le suivi et la prise en charge du développement de l'agriculture biologique en général et que ce Réseau est la seule structure régionale existant actuellement pour la coordination de la promotion, de la réglementation et du contrôle de cette activité ;

Que les instances gouvernementales compétentes chargées de promouvoir, réglementer et normaliser le développement de l'agriculture biologique dans les États membres de l'IICA ont fait savoir à la Direction générale de l'Institut qu'elles désiraient institutionnaliser un mécanisme technique susceptible d'offrir des services conseils aux responsables des secteurs agricoles du Continent dont l'IICA assurerait le secrétariat technique,

DÉCIDE :

1. D'instituer le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des Amériques en tant que Commission

interaméricaine de l'agriculture biologique et de charger cette Commission de coordonner les normes et les procédures destinées à promouvoir et à réglementer la production et le commerce des aliments biologiques dans le Continent américain et de servir d'instance technique pour la gestion des connaissances dans le domaine de l'agriculture biologique ainsi que de mécanisme de consultation, de liaison et de coopération réciproque entre les instances gouvernementales compétentes chargées de promouvoir et de normaliser le développement de cette activité dans chaque pays.

2. De demander à l'IICA, en collaboration avec les instances gouvernementales compétentes des États membres chargées de la promotion, de la réglementation et de la normalisation du développement de l'agriculture biologique, d'élaborer le statut et le règlement de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique et de les soumettre, pour examen, à la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif, qui se tiendra en 2009.
3. De demander à la Direction générale de l'IICA de faire office de secrétariat technique de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique, en utilisant pour son financement les ressources allouées dans le Programme-budget de l'Institut actuellement en vigueur et de tenir compte également des contributions financières et techniques que pourraient faire les États membres, les organismes de coopération technique et financière, d'autres institutions et des particuliers dans le but de financer cette Commission et de lui permettre de s'acquitter de sa mission.
4. D'exhorter les États membres de l'IICA qui n'ont pas encore d'instances gouvernementales compétentes pour la promotion, la réglementation et la normalisation du développement de l'agriculture biologique à créer ces instances afin de faire partie du Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des Amériques et devenir membres de la Commission

interaméricaine de l'agriculture biologique. Et d'exhorter également les pays qui se sont dotés de cette instance gouvernementale à renforcer leurs structures institutionnelles dans ce domaine.

IICA/CE/Res.485(XXVIII-O/08)  
23 juillet 2008  
Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 485**

### **CENTRE DE FORMATION DES CHEFS DE FILE DE L'AGRICULTURE**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

La présentation sur le Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA;

CONSIDÉRANT :

Que le Plan à moyen terme (PMT) 2006-2010 de l'IICA établit que l'Institut encourage l'exécution de programmes visant à former des chefs de file capables de diriger le développement agricole et rural dans les Amériques et, à cet effet, le PMT reconnaît l'importance d'améliorer l'efficacité des chefs de file en les dotant d'instruments qui leur permettent de définir des orientations stratégiques et d'aider leurs institutions à atteindre avec succès les objectifs et les buts qu'elles se sont fixés ;

Que ces programmes doivent également permettre d'analyser les compétences et les mandats de l'IICA afin que l'Institut puisse donner suite aux demandes émanées des États membres et adapter son programme de coopération aux priorités des nouvelles autorités nationales ;

Que, pour s'acquitter de ces mandats, le Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA a mis en œuvre un programme de formation au leadership à l'intention des ministres de l'agriculture, des cadres supérieurs et d'autres décideurs, en particulier ceux qui ont été élus récemment, ainsi qu'un programme destiné aux jeunes dirigeants qui joueront un rôle de premier plan, dans leurs pays et dans la région, dans le pilotage du développement agricole et rural ;

Que ces deux programmes ont pour but de doter les dirigeants actuels et futurs : (i) d'une vision globale de l'agriculture et du développement rural fondée sur l'analyse des différents scénarios de l'agriculture des pays américain, les défis auxquels elle fait face et les nouveaux cadres de politiques destinés à relever ces défis; (ii) de nouvelles idées, d'innovations, de nouvelles manières de penser, de nouvelles méthodes, technologies et informations ainsi que de la capacité de produire de nouvelles connaissances; (iii) de savoir-faire et d'attitudes qui leur permettront d'influencer activement les processus de changement non seulement dans leurs propres pays mais à l'échelle régionale; (iv) d'un réseau qui relie entre eux les jeunes dirigeants et leur permet d'échanger des connaissances et des données d'expériences réussies ;

Que les membres de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), lors de la réunion ordinaire de cet organisme, tenue les 13 et 14 mars 2008 à San José (Costa Rica), ont pris connaissance des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA et ont fait savoir qu'ils appuyaient résolument la présentation faite par le Directeur général de l'Institut à ce sujet,

#### DÉCIDE :

1. De signaler que l'IICA doit accorder une haute priorité à la consolidation du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture.

2. D'exhorter les ministres de l'agriculture et les autres chefs de file à participer aux activités du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA en vue d'analyser la situation actuelle de l'agriculture dans le contexte mondial et de connaître les compétences réelles de l'Institut en matière d'appui à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural dans les États membres.
3. De demander au Directeur général de renforcer le travail qu'accomplit le Centre de formation des chefs de file pour former les jeunes dirigeants dont l'agriculture du futur aura besoin dans la région.
4. D'inviter instamment les ministres de l'agriculture à promouvoir, dans leurs pays respectifs, la formation des jeunes chefs de file qui, à l'avenir, vont piloter le développement agricole et rural, à faciliter leur développement personnel et à leur donner les facilités et l'appui nécessaires pour qu'ils puissent participer aux activités du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture de l'IICA.
5. De demander au Directeur général : (i) de soumettre des rapports sur les activités mises en œuvre par le Centre de formation des chefs de file de l'agriculture aux prochaines réunions ordinaires du Comité exécutif et (ii) de rendre compte de l'exécution des dispositions contenues dans la présente résolution.

IICA/CE/Res.486(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 486****ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT POUR L'ANNÉE 2007  
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 521 (08) « États financiers de l'Institut pour 2007 et Rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4 (d) du Règlement du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA d'examiner les états financiers de l'Institut et de faire rapport à leur sujet au Conseil interaméricain de l'Agriculture ;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'organisation pendant l'exercice 2007 et que l'administration de l'IICA a été conforme aux dispositions des règlements de l'Institut ;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son quatorzième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour l'année 2007 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers de l'Institut pour l'année 2007 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes concernant ces états financiers.

IICA/CE/Res.487(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 487****QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 522 (08) « Quatorzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) » ;

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Septième Réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93) qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son statut ;

Que l'article 3 (k) du Règlement du Comité exécutif établit qu'il revient à cet organe de recevoir et d'approuver les rapports du CRV et de prendre des décisions à propos de ses recommandations ;

DÉCIDE :

1. D'approuver le quatorzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV).
2. De demander au Directeur général de mettre en application les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour leur excellent travail.

IICA/CE/Res.488(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 488****PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RECOUVREMENT DES  
ARRIÉRÉS DE QUOTES-PARTS DUS À L’IICA AU 15 JUIN 2008**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 523 (08) qui contient le rapport du Directeur général sur l’état actuel du versement des quotes-parts et les progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut ;

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res.414(XIII-O/05), a adopté le document intitulé « Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut »;

Que ce document reprend et améliore les dispositions des résolutions IICA/CE/Res.417(XXIV-O/04) du Comité exécutif et IICA/JIA/Res.392(XII-O/03) du Conseil, afin d’établir un ensemble de mesures qui encouragent les États membres à se mettre à jour dans leurs obligations financières à l’égard de l’Institut ;

Que, grâce à l'efficacité des mesures adoptées, à la bonne volonté et à l'appui des ministres de l'agriculture et d'autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de réduire considérablement le montant total des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut ;

Que ladite réduction a permis à l'Administration de financer le Programme-budget pour l'exercice 2007-2008 et d'allouer des ressources au budget extraordinaire 2007-2008 approuvé par les organes de direction de l'Institut pour l'exécution de programmes de coopération technique revêtant une haute priorité ;

Que la consolidation financière de l'Institut et la bonne exécution des programmes et projets inclus dans les programmes de coopération nationaux, régionaux et continentaux ne sont possibles que si les États membres acquittent leurs arriérés de quotes-parts et paient régulièrement leurs quotes-parts annuelles,

#### DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'agriculture et des affaires étrangères ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de l'IICA pour les efforts qu'ils ont consentis afin de se mettre à jour dans le paiement des quotes-parts annuelles dues à l'Institut.
2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'Institut et à régler les arriérés de quotes-parts correspondant à des années antérieures.
3. De demander au Directeur général a) de poursuivre ses démarches afin de recouvrer les quotes-parts pour l'année en cours et les arriérés correspondant à des périodes antérieures, et b) de continuer d'informer les États membres sur les progrès accomplis à cet égard.

IICA/CE/Res.489(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 489****BUDGET EXTRAORDINAIRE 2008-2009 FINANCÉ PAR DES  
RESSOURCES PROVENANT DU SOUS-FONDS GÉNÉRAL**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 524 (08), « Proposition de budget extraordinaire 2008-2009 » financé par des ressources provenant du Sous-fonds général;

CONSIDÉRANT :

Que l'Institut a besoin de ressources financières pour : i) donner suite à la demande croissante de services de coopération émanant de ses États membres, ii) mettre en œuvre de nouveaux mandats émanant des gouvernements et iii) avancer dans son processus de modernisation et de transformation afin de renforcer sa capacité d'intervention et améliorer la qualité de ses services ;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Quatorzième Réunion ordinaire, a approuvé, par la résolution IICA/JIA/Res. 434 (XIV-O/07) l'affectation globale de US\$1.000.000 pour le financement du budget extraordinaire 2008-2009 ;

Que, par cette même résolution, le Conseil a autorisé le Comité exécutif à approuver, lors de sa Vingt-huitième Réunion ordinaire, laquelle aurait lieu en 2008, la ventilation du budget extraordinaire 2008-2009, conformément à l'analyse et aux recommandations résultant de la réunion que tiendrait la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) en 2008;

Que cette Commission a appuyé la proposition présentée par la Direction générale, laquelle contient la ventilation circonstanciée des fonds destinés à renforcer les ressources affectées à des actions revêtant une haute priorité dans les domaines suivants : (i) le renforcement des capacités afin de mieux tirer profit de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC; (ii) l'agrotourisme; (iii) les assurances agricoles; (iv) la coopération horizontale entre les États membres; (v) le Centre de formation des chefs de file de l'agriculture; et (vi) le perfectionnement professionnel, ainsi que la ventilation des fonds destinés à la réalisation d'investissements urgents en matériel, en rénovations et en entretien du bâtiment qui abrite le siège de l'Institut,

#### DÉCIDE :

1. D'approuver la ventilation des fonds alloués au budget extraordinaire, laquelle figure en tant qu'annexe unique à cette résolution. Ce budget extraordinaire sera exécuté pendant l'exercice biennal 2008-2009 et sera financé uniquement par les ressources que l'IICA obtiendra au titre du recouvrement des arriérés de quotes-parts.
2. De demander au Directeur général d'adopter les mesures nécessaires afin de veiller à ce que l'exécution du budget extraordinaire n'ait pas une influence négative sur la mise en œuvre normale du Programme-budget de l'Institut pour la période biennale 2008-2009.

**Annexe**  
**Résumé des ressources provenant du Sous-fonds général affectées**  
**au budget extraordinaire 2008-2009**  
**(en US\$)**

| <b>CONCEPT</b>  | <b>MONTANT</b>   |
|---|------------------|
| 1. Renforcement des capacités afin de tirer un meilleur profit de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) | 200.000          |
| 2. Systématisation et diffusion des données d'expériences en matière d'assurances agricoles   | 100.000          |
| 3. Appui aux initiatives de coopération horizontale entre les États membres   | 100.000          |
| 4. Promotion de liens entre l'agriculture et le tourisme  | 100.000          |
| 5. Centre de formation des chefs de file de l'agriculture   | 200.000          |
| 6. Perfectionnement professionnel permanent   | 200.000          |
| 7. Modernisation de l'infrastructure institutionnelle   | 100.000          |
| <b>MONTANT TOTAL DU BUDGET EXTRAORDINAIRE 2008-2009</b>   | <b>1.000.000</b> |

IICA/CE/Res.490(XXVIII-O/08)

24 juillet 2008

Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 490**

### **RAPPORT DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 519 (08), « Rapport de la réunion extraordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion relatif au renforcement des compétences techniques de l'IICA » et IICA/CE/Doc. 525 (08) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des compétences techniques de l'Institut »;

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res. 430 (XIV-O/07), a demandé au Directeur général d'élaborer et de mettre en application un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans ledit rapport, en tenant compte pour ce faire des observations et des commentaires formulés par tous les États membres à propos du Rapport d'évaluation des compétences techniques de l'Institut ;

Que, par cette même résolution, le Conseil a demandé au Directeur général de soumettre aux prochaines réunions de la CCSQG un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan d'action ;

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-sixième Réunion ordinaire, tenue les 27 et 28 septembre 2006, a créé une Commission d'orientation pour assurer le suivi de l'évaluation des compétences techniques de l'Institut et que cette Commission s'est réunie plusieurs fois et a élaboré des propositions visant à faire avancer la mise en application des recommandations de cette évaluation extérieure ;

Que ce processus renforcera la modernisation de l'institution ainsi que son efficacité à relever les défis que rencontrent ses pays membres ;

Que le Directeur général a présenté à la Réunion extraordinaire de la CCSQG un rapport qui rend compte des progrès accomplis par l'Institut dans la voie de la mise en application des recommandations contenues dans l'évaluation extérieure n'ayant pas besoin d'être approuvées par le Comité exécutif et par le Conseil et qui n'exigent pas non plus l'affectation de ressources additionnelles,

#### DÉCIDE :

1. De remercier la CCSQG et les membres de la Commission d'orientation du travail accompli.
2. D'approuver les recommandations visant à améliorer les compétences techniques de l'IICA contenues dans le Rapport de la Réunion extraordinaire de la CCSQG, qui s'est tenue à San José (Costa Rica), le 22 avril 2008.
3. De demander à la Direction générale : (i) de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la CCSQG qui n'exigent pas de ressources additionnelles; (ii) de continuer à apporter le soutien

nécessaire au bon fonctionnement de la Commission d'orientation et (iii) d'inclure dans le projet de Programme-budget pour 2010-2011 les ressources financières indispensables à la mise en application des dispositions du paragraphe 2 du dispositif de la présente résolution et de donner suite, de cette manière, au travail accompli par la Commission d'orientation.

4. D'incorporer à la Commission d'orientation des représentants du Brésil, du Chili et des États-Unis d'Amérique.

IICA/CE/Res.491(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 491****RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE 2008 DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION  
(CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 518 (08), « Rapport de la réunion ordinaire de 2008 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) »;

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 341 (X-O/99), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) pour favoriser « un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter l'obtention d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil »;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 419 (XIII-O/05), le Conseil a reconduit le mandat de la CCSQG pour la période 2006-2010 ;

Que la CCSQG a tenu sa réunion ordinaire pour l'année 2008 au siège de l'Institut, le 23 avril 2008, et qu'elle a remis son rapport contenant ses recommandations au Directeur général de l'IICA,

DÉCIDE :

D'accueillir favorablement le Rapport de la réunion ordinaire de 2008 de la CCSQG.

IICA/CE/Res.492(XXVIII-O/08)

24 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 492****PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS  
DE LA QUATORZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL ET DE LA  
VINGT-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 530 (08), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture » et le document IICA/CE/Doc.531(08) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif »;

CONSIDÉRANT :

Que les rapports d'activités précités montrent que la Direction générale a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées par le Conseil lors de sa Quatorzième Réunion ordinaire et qu'elle s'est acquittée de manière satisfaisante des tâches nécessaires à la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de sa Vingt-septième Réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. D'accueillir favorablement les rapports : i) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », et ii) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif ».
2. D'exprimer sa satisfaction pour les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des résolutions des organes de direction de l'Institut mentionnées au paragraphe précédent.

IICA/CE/Res.493(XXVIII-O/08)

23 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 493****ATTRIBUTION DU TITRE DE MEMBRE HONORAIRE DU  
PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2008**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 529 (08), « Proposition d'attribution de la désignation et du titre de membre honoraire du personnel »;

CONSIDÉRANT :

Que Madame M. Susana Dancourt Iriarte et Messieurs H. Arlington D. Chesney, P. Lizardo de las Casas, Ernani M. da C. Fiori, Guillermo Grajales et Víctor Manuel Tunarosa Murcia ont consacré une grande partie de leur vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel ils ont occupé des postes importants qu'ils ont exercés avec beaucoup de succès, de dévouement et de compétence ;

Que Madame M. Susana Dancourt Iriarte et Messieurs H. Arlington D. Chesney, P. Lizardo de las Casas, Ernani M. da C. Fiori, Guillermo Grajales et Víctor Manuel Tunarosa Murcia remplissent toutes les conditions établies à l'article 16 du Règlement de la Direction générale pour recevoir le titre de « membre honoraire du personnel »;

Que, aux termes de l'article 16 du Règlement de la Direction général, il revient au Comité exécutif de décerner la désignation et le titre de « membre honoraire du personnel »,

DÉCIDE :

De conférer le titre de « membre honoraire du personnel » de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives associés à celui-ci, à Madame M. Susana Dancourt Iriarte et à Messieurs H. Arlington D. Chesney, P. Lizardo de las Casas, Ernani M. da C. Fiori, Guillermo Grajales et Víctor Manuel Tunarosa Murcia.

IICA/CE/Res.494(XXVIII-O/08)

24 juillet 2008

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 494****MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT RÉGISSANT L'OCTROI DES  
DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES  
DANS LE SECTEUR RURAL**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 528 (08) Rev.2, « Projet de modifications du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural »;

CONSIDÉRANT :

Que l'expérience acquise lors des processus de sélection et d'attribution des distinctions honorifiques dans le secteur rural montre qu'il faut apporter des améliorations aux procédures actuellement en vigueur ;

Qu'en 1958, l'IICA a créé la Médaille agricole interaméricaine, et qu'il a ajouté à celle-ci, en 1979, trois autres distinctions honorifiques ;

Que ces prix sont destinés à attirer l'attention de la communauté internationale sur le travail accompli par des citoyens et des institutions des États membres de l'IICA qui se sont distingués par des contributions remarquables au

développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques ;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa Cinquième réunion ordinaire, a approuvé, par la résolution IICA/JIA/Res. 174 (V-O/89), le Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural ;

Que le processus de sélection peut être amélioré par une diffusion plus large de l'information concernant les distinctions honorifiques décernées par l'IICA dans les pays membres et par la création, dans chaque pays membre, de distinctions honorifiques nationales destinées à rendre hommage, à ce niveau, aux contributions faites par des personnes, des groupes et des institutions à l'agriculture durable et à l'amélioration de la vie rurale ;

Que le Règlement actuel régissant l'octroi des distinctions honorifiques doit être modifié en vue de susciter un intérêt accru pour les distinctions honorifiques et d'apporter des améliorations au processus de sélection,

DÉCIDE :

1. D'approuver les modifications du règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural actuellement en vigueur contenues dans le document IICA/CE/Doc. 528 (08) Rev. 2 qui figure en annexe à la présente résolution.
2. D'autoriser le Directeur général à appliquer, à partir de ce jour, le Règlement incorporant les modifications approuvées ici pour le processus d'attribution des distinctions honorifiques.
3. D'inviter instamment les États membres à promouvoir, avec l'appui des bureaux hors siège de l'IICA, des processus de sélection de candidats et d'attribution de distinctions honorifiques nationales

pour rendre hommage à des personnes, des groupes et des institutions qui ont fait des contributions remarquables au développement de l'agriculture durable et à la vie rurale.

4. D'établir, à titre de mesure transitoire limitée à l'exercice biennal en cours, que les membres de la Commission de sélection des distinctions honorifiques seront choisis à la séance préparatoire de la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif.

**RÈGLEMENT RÉGISSANT L'OCTROI DES DISTINCTIONS  
HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES DANS LE  
SECTEUR RURAL**

| Libellé actuel  | Libellé actualisé  |
|---|--|
|   | <b>CHAPITRE I : INTRODUCTION<sup>2</sup></b>   |
| <p><b>PRÉSENTATION</b></p> <p>Les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural doivent devenir un instrument permettant de reconnaître les éminentes contributions apportées par des personnes, des institutions et des entreprises au développement durable de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale.</p> <p>Est également inclus un « Guide pour le choix des candidats » indiquant les règles à suivre pour la présentation de candidats et les conditions requises pour chaque prix.</p> | <p><b>PRÉSENTATION</b></p> <p>Les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural sont un hommage rendu à des personnes, des institutions et des entreprises pour les éminentes contributions qu'ils ont faites, au cours de leur vie professionnelle ou institutionnelle, au développement durable de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale.</p> <p>À titre de complément à ce Règlement, la Direction générale élaborera un Guide qu'elle fera parvenir aux pays membres (ci-après « le Guide »). Cet ouvrage contiendra des instructions additionnelles pour le processus de sélection des candidats.</p> |
| <p><b><u>Article 1<sup>er</sup></u> :</b></p> <p>L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), par une résolution du Comité exécutif, décerne des distinctions honorifiques pour faire connaître à la communauté internationale,</p>  | <p><b>Article 1<sup>er</sup> :</b></p> <p>1.1 L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), par une résolution du Comité exécutif, décerne des distinctions honorifiques pour faire connaître à la communauté internationale,</p>  |

<sup>2</sup> Les titres ont été ajoutés par la Direction générale dans le but de faciliter l'utilisation de ce Règlement

|   |  |
|---|--|
| <p>et en particulier aux États membres de l'IICA, l'œuvre de citoyens et d'institutions de ses États membres qui se sont distingués par d'éminentes contributions au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques.</p>  | <p>et en particulier aux États membres de l'IICA, l'œuvre et les contributions de citoyens, d'institutions et d'entreprises de ses États membres qui se sont distingués par d'éminentes contributions au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques.</p> <p>1.2 Ces prix sont remis par le Président du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) pendant une cérémonie spéciale qui se tient dans le cadre de la réunion ordinaire du Conseil.</p> |
|   | <p><b>CHAPITRE II : LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES</b></p>  |
| <p><b><u>Article 2 :</u></b></p> <p>Les distinctions interaméricaines consistent en quatre récompenses différentes : i) la Médaille agricole interaméricaine; ii) le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels; iii) le Prix interaméricain pour la contribution de la femme au développement rural, et iv) le Prix interaméricain pour contribution institutionnelle au développement agricole et rural.</p> | <p><b>Article 2 :</b></p> <p>2.1 Les distinctions interaméricaines consistent en cinq récompenses différentes : i) la Médaille agricole interaméricaine; ii) le Prix interaméricain au producteur rural innovateur; (iii) le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels; iv) le Prix interaméricain pour la contribution de la femme au développement rural, et v) le Prix interaméricain pour contribution institutionnelle au développement agricole et rural.</p>                      |
| <p><b><u>Article 3 :</u></b></p> <p>La Médaille agricole interaméricaine est décernée aux professionnels qui ont</p>  | <p><b>Article 3 :</b></p> <p>3.1 La Médaille agricole interaméricaine est décernée à des personnes qui se sont</p>   |

|  |  |
|--|--|
| <p>reçu dans leur pays la Médaille agricole nationale et qui se sont distingués par des contributions remarquables au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale, dans leur propre pays ou dans d'autres pays des Amériques. Pour son attribution, il sera tenu compte essentiellement des réalisations et des contributions des candidats.</p> | <p>distinguées par des contributions remarquables au développement de l'agriculture durable et à l'amélioration de la vie rurale dans leur propre pays et en particulier aux personnes dont les contributions se sont étendues à d'autres pays des Amériques et/ou du monde. Pour son attribution, il sera tenu compte essentiellement de l'impact des contributions du candidat sur le progrès de l'agriculture durable et sur l'amélioration des conditions de la vie rurale.</p> <p>3.2 Le Prix de la Médaille agricole interaméricaine consiste en une médaille, un certificat et une somme d'argent d'un montant de US\$10.000.</p> |
|  | <p><b>Article 4 :</b></p> <p>4.1 Le Prix interaméricain au producteur rural innovateur est décerné aux producteurs (des individus ou des groupes). Il rend hommage aux éminentes contributions de ces personnes, en particulier aux innovations dans le domaine de la production, qui constituent, pour les producteurs nationaux et ceux des autres pays du Continent américain, un exemple à suivre.</p> <p>4.2 Le Prix interaméricain au producteur rural innovateur consiste en une médaille, un certificat et une somme d'argent d'un montant de US\$5.000.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p><b><u>Article 4 :</u></b></p> <p>Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels est une marque de reconnaissance qui est attribuée à des professionnels âgés de moins de 35 ans à la date de leur candidature, qui auront reçu, dans leur pays, le Prix agricole national du jeune professionnel et qui se seront distingués par leurs contributions professionnelles, ainsi que par un esprit éminent de service, d'initiative et de dévouement, en œuvrant pour le développement de l'agriculture et le bien-être de la population rurale. Pour l'octroi de ce prix, il sera tenu compte essentiellement des contributions tangibles des candidats.</p> | <p><b><u>Article 5 :</u></b></p> <p>5.1 Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels est décerné à des professionnels âgés de moins de 35 ans à la date de leur candidature, qui se sont distingués par leurs contributions professionnelles et ont fait preuve d'un éminent esprit de service, d'une initiative et d'une vocation remarquables, œuvrant pour le développement de l'agriculture durable et le bien-être des communautés rurales.</p> <p>5.2 Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels consiste en une médaille, un certificat et une bourse pour participer au Programme des jeunes chefs de file de l'IICA. Toutefois, si le lauréat a déjà participé à ce cours, il recevra une bourse d'un montant de US\$10.000 pour assister à une initiative équivalente qui lui permettra de développer ses capacités de dirigeant, conformément aux conditions établies dans le Guide.</p> |
| <p><b><u>Article 5 :</u></b></p> <p>Le Prix interaméricain pour la contribution de la femme au développement rural est décerné aux femmes qui ont reçu, dans leur pays, le Prix national pour la contribution de la femme au développement rural et qui se seront distinguées par des contributions remarquables au processus de participation de la femme au développement rural en général et à l'amélioration de la qualité de</p>  | <p><b><u>Article 6 :</u></b></p> <p>6.1 Le Prix interaméricain pour la contribution de la femme au développement rural est décerné à des femmes qui se sont distinguées par leurs éminentes contributions au processus de participation de la femme au développement rural, en général, et par des contributions notoires à l'amélioration de la qualité de la vie dans les communautés rurales.</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p>la vie rurale en particulier, dans leur propre pays ou dans d'autres pays des Amériques.</p>  | <p>6.2 Le Prix interaméricain pour la contribution de la femme au développement rural consiste en une médaille, un certificat et une somme d'argent d'un montant de US\$5.000.</p>   |
| <p><b>Article 6 :</b></p> <p>Le Prix interaméricain pour contribution institutionnelle au développement agricole et rural est décerné à une organisation publique ou privée, une entreprise, une université ou une ONG d'un État membre de l'IICA, qui aura apporté une contribution importante à l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale, dans un pays ou dans plusieurs pays des Amériques. Ladite institution ou entreprise sera choisie parmi celles qui auront reçu un Prix national pour contribution institutionnelle au développement agricole et rural.</p> | <p><b>Article 7 :</b></p> <p>7.1 Le Prix interaméricain pour contribution institutionnelle au développement agricole et rural est décerné à une organisation publique ou privée, une entreprise, une université ou une ONG d'un État membre de l'IICA, qui aura fait des contributions remarquables à l'amélioration de l'agriculture durable et de la vie rurale, dans un ou plusieurs pays des Amériques.</p> <p>7.2 Le Prix interaméricain pour contribution institutionnelle au développement agricole et rural consiste en un tableau en bronze repoussé faisant allusion à l'agriculture et un certificat.</p> |
| <p><b>Article 7 :</b></p> <p>Tous les candidats sont choisis par le Comité exécutif au cours de la réunion tenue immédiatement avant la réunion biennale du Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil »), selon les résultats de la présélection effectuée par la Direction générale.</p>  | <p><b>Article 8 :</b></p> <p>8.1 Le Comité exécutif choisit les lauréats des distinctions honorifiques interaméricaines, dans les différentes catégories, au cours de la réunion ordinaire qu'il tient pendant l'année de la réunion biennale du Conseil interaméricain de l'agriculture.</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b><u>Article 8 :</u></b></p> <p>Les distinctions seront décernées tous les deux ans à une seule personne pour chaque distinction individuelle et à une seule organisation dans le cas du prix institutionnel. Seules les conditions requises pour chaque distinction sont prises en compte.</p>  | <p><b>Article 9 :</b></p> <p>9.1 Les distinctions honorifiques interaméricaines sont décernées pour l'exercice biennal correspondant. Il n'y a qu'un seul lauréat par prix et nul ne peut recevoir plus d'une récompense pour l'exercice biennal en question.</p> |
| <p><b><u>Article 9 :</u></b></p> <p>L'Institut, par le truchement de ses bureaux dans les États membres, reçoit les candidatures présentées par des institutions gouvernementales, des institutions privées, des entreprises, des universités, des ONG et des syndicats professionnels pour les récompenses nationales suivantes : Médaille agricole; Prix pour le jeune professionnel; Prix pour la contribution de la femme au développement rural, et Prix interaméricain pour contribution institutionnelle.</p> | <p>(Le libellé de l'article 9 actuellement en vigueur a été éliminé dans le Règlement proposé)</p>  |
| <p><b><u>Article 10 :</u></b></p> <p>L'Institut propose trois personnes à un jury national <i>ad honorem</i> pour l'octroi de chacune des récompenses. Le jury national, se fondant sur les antécédents des candidats, décerne les récompenses nationales qui consistent en un diplôme et en une médaille. Les lauréats des récompenses nationales sont automatiquement désignés candidats pour les distinctions interaméricaines, dans leurs catégories respectives.</p>  | <p>(Le libellé de l'article 10 actuellement en vigueur a été éliminé dans le Règlement proposé)</p>   |

|   |   |
|---|---|
|   | <b>CHAPITRE III : LA COMMISSION<br/>DE SÉLECTION DES DISTINCTIONS<br/>HONORIFIQUES<br/>INTERAMÉRICAINES ET SON<br/>SECRETARIAT</b>  |
| <p><b><u>Article 11 :</u></b></p> <p>La sélection des candidats aux distinctions de l'Institut est confiée à une commission du Comité exécutif formée de cinq représentants des pays qui sont membres du Comité exécutif pendant les années où le Conseil interaméricain de l'agriculture tient sa réunion ordinaire. Chacun des membres représentera une des régions de l'IICA (Centre, Caraïbes, Andes, Sud et Nord). La sélection se fera dans l'ordre alphabétique des pays répondant au critère susmentionné. Le Directeur général désignera un fonctionnaire de l'IICA qui remplira les fonctions de secrétaire de la Commission de sélection. Le Secrétariat de la Commission sera chargé d'informer les membres de la Commission sur la procédure de présentation des candidatures, d'organiser toute l'information que la Commission devra analyser et de faciliter les réunions de la Commission.</p> | <p><b>Article 10 :</b></p> <p>10.1. Le Comité exécutif créera la Commission de sélection des distinctions honorifiques (ci-après « la Commission ») chargée d'examiner et d'évaluer les candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural et de recommander au Comité exécutif le candidat le plus méritant dans chaque catégorie de récompense. La Commission est composée de trois États membres qui sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Les trois membres de la Commission sont élus par le Comité exécutif à la séance préparatoire de sa réunion ordinaire de la première année de l'exercice biennal.</li> <li>b. Chaque État membre élu désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant qui le représenteront au sein de la Commission pendant tout l'exercice biennal.</li> <li>c. La durée du mandat au sein de la Commission n'excède pas l'exercice biennal. Aucun État membre n'est élu pour des mandats consécutifs.</li> <li>d. Un des membres est proposé par et choisi parmi les six États membres qui versent les contributions les plus</li> </ol> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>élevées au Fonds ordinaire de l'Institut; un autre est proposé par et choisi parmi les autres États membres; et un autre est proposé par et choisi parmi tous les États membres, à l'exception de ceux déjà choisis par les deux groupes déjà cités.</p> <p>e. Pour élire chaque membre de la Commission, le Comité exécutif tient compte des principes de représentation géographique équitable et de roulement.</p> <p>f. La Commission tient une réunion ordinaire au cours de chaque exercice biennal. Cette réunion coïncide avec la réunion ordinaire du Comité exécutif pendant l'année où le Conseil tient sa réunion ordinaire de l'exercice biennal. Elle commence au moins un jour avant la séance préparatoire de la réunion du Comité exécutif pour que la Commission puisse s'acquitter de son obligation de présenter au Comité exécutif, en temps opportun, son rapport et ses recommandations concernant l'attribution des distinctions.</p> <p>g. La Commission peut également tenir d'autres réunions pendant l'exercice biennal, présentielles ou à distance par l'intermédiaire de visioconférences et autres moyens électroniques, sous réserve de la disponibilité de fonds déterminée par la Direction générale.</p> <p>h. La Commission élit un président qui dirige ses réunions et peut élire les autres membres du bureau, si besoin est, parmi ses membres.</p> |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
|  | <p>i. La Commission peut siéger si deux au moins de ses membres sont présents et elle prend des décisions par vote à la majorité des voix de ses membres. Elle peut adopter un règlement pour ses réunions et l'élection de son bureau, à condition que celui-ci soit en harmonie avec le présent Règlement et avec les autres normes pertinentes de l'Institut.</p> <p>10.2 Le Directeur général désigne deux fonctionnaires de l'IICA qui font office de secrétariat technique de cette Commission. Le Secrétariat a pour attribution : i) organiser la documentation relative aux candidats; ii) tenir les membres de la Commission informés de l'avancement du processus de présentation des candidatures; et iii) apporter un soutien aux membres de la Commission afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mission.</p> |
| <p><b><u>Article 12 :</u></b></p> <p>Les membres de la Commission de sélection exerceront leurs fonctions pendant deux ans à compter du 1er janvier qui suit immédiatement leur élection. À la fin de cette période, les pays en question seront retirés de la liste d'éligibilité jusqu'à ce que tous les pays de leur région aient également rempli un mandat de deux ans, au sein de la Commission.</p> | <p><b>Article 11 :</b></p> <p>11.1 La Commission de sélection des distinctions honorifiques, après avoir étudié la documentation relative à chaque candidat qui a été systématisée par le Secrétariat technique, recommande à la plénière du Comité exécutif les candidats à qui, de l'avis de cette Commission, il faut attribuer, dans chacune des cinq catégories existant actuellement, la distinction honorifique.</p> <p>11.2 De même, la Commission soumet au Comité exécutif un rapport circonstancié des motifs sur lesquels elle fonde ses</p>  |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>recommandations et dans lequel elle explique le processus qu'elle a suivi pour aboutir à ces recommandations.</p> <p>11.3 La Commission peut recommander, le cas échéant, que l'un des prix ne soit pas décerné parce que, à son avis, les candidats proposés ne possèdent pas les qualités voulues pour se voir attribuer le prix. Cependant, elle peut recommander qu'une mention honorifique soit décernée dans chacune des catégories.</p>   |
| <p><b><u>Article 13 :</u></b></p> <p>La Commission désignera un de ses membres pour exercer la présidence.</p>   | <p><b>Article 12 :</b></p> <p>12.1 Le Président de la Commission est chargé de présenter le rapport et les recommandations à la plénière du Comité exécutif.</p>  |
|  | <p><b>CHAPITRE IV : RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b></p>  |
| <p><b><u>Article 14 :</u></b></p> <p>La Direction générale remplira les fonctions suivantes :</p> <p>a. Diffuser largement l'avis de présentation des candidatures pour les distinctions honorifiques nationales et interaméricaines dans les États membres.</p> | <p><b>Article 13 :</b></p> <p>13.1 Pour garantir la rigueur et la transparence du processus de sélection, la Direction générale de l'IICA, par l'intermédiaire de ses bureaux hors siège, a les attributions suivantes :</p> <p>a. Diffuser largement l'avis de présentation des candidatures pour les distinctions honorifiques nationales et pour les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, par l'intermédiaire des bureaux hors siège et en coordination</p> |

|  |  |
|--|--|
| <p>b. Réviser et actualiser le guide de sélection, qui indique les mérites des candidats qui seront considérés pour la sélection finale du lauréat de chaque récompense nationale et interaméricaine.</p> <p>c. Déployer des efforts, en collaboration avec les autorités des États membres à l'échelon national, pour encourager les institutions, les organismes publics et privés, les entreprises, les universités et les syndicats professionnels à proposer des candidatures appropriées pour les différentes récompenses.</p> <p>d. Étudier les antécédents des candidats (institutions et personnes) et veiller à ce qu'ils satisfassent aux exigences des distinctions correspondantes; émettre l'attestation correspondante.</p> <p>e. Constituer, dans chaque État membre, des comités <i>ad honorem</i> chargés de l'octroi des récompenses nationales. Ces comités seront composés d'un représentant du secteur public agricole, d'un représentant des institutions privées liées à</p> | <p>avec les ministères ou secrétariats de l'agriculture dans les pays membres.</p> <p>b. Élaborer le Guide pour la sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines et le tenir à jour.</p> <p>c. Déployer des efforts, en collaboration avec les autorités des États membres, destinés à encourager, à l'échelon national, les institutions, les organismes publics et privés, les entreprises, les universités et les syndicats professionnels à proposer des candidats remplissant les conditions requises.</p> <p>d. (Le libellé de l'alinéa « d » actuellement en vigueur est éliminé du Règlement qui est proposé)</p> <p>e. Apporter un soutien aux autorités nationales pour l'établissement d'un système de prix nationaux destinés au secteur rural.</p> |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <p>l'agriculture et au développement rural, d'un représentant du milieu universitaire et d'un représentant des syndicats professionnels du secteur rural.</p> <p>f. Assumer la responsabilité, de concert avec les autorités nationales responsables du développement agricole et rural, d'organiser les cérémonies de remise des distinctions honorifiques dans chaque pays.</p> <p>g. Systématiser toute l'information additionnelle qui sera nécessaire, de manière à documenter adéquatement les mérites des candidats afin de permettre la présentation, dans chaque région (Andes, Caraïbes, Centre, Nord et Sud), des candidatures aux distinctions interaméricaines. La Commission de sélection s'appuiera sur cette information pour octroyer les distinctions interaméricaines.</p> <p>h. Présenter un rapport à la Commission des distinctions honorifiques sur le processus de diffusion et d'attestation des mérites des candidats (institutions et personnes).</p> | <p>(Le libellé de l'alinéa « f » actuellement en vigueur est éliminé du Règlement qui est proposé)</p> <p>f. Organiser, dans un format uniforme, les informations additionnelles qui montrent de manière adéquate les mérites des candidats proposés par chaque pays pour les distinctions honorifiques interaméricaines. Ces informations serviront de base à la Commission de sélection pour la présentation de ses recommandations.</p> <p>g. Publier les résumés biographiques des lauréats et diffuser, à travers tout le Continent américain, les informations relatives à leurs contributions à l'agriculture durable et à la vie rurale de leurs pays respectifs et des Amériques</p> <p>(Le libellé de l'alinéa « h » actuellement en vigueur est éliminé du Règlement qui est proposé)</p> |
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| <p>i. La Commission de sélection, après étude de la documentation certifiée par l'IICA, proposera au plénum du Comité exécutif le candidat le plus apte à recevoir chaque distinction. La proposition devra être accompagnée d'un exposé des motifs de ce choix.</p>  | <p>(Le libellé de l'alinéa « i » actuellement en vigueur est éliminé du Règlement qui est proposé)</p>  |
|   | <p><b>CHAPITRE V : LA SÉLECTION FINALE</b></p>  |
| <p><b><u>Article 15 :</u></b></p> <p>Le Comité exécutif, lors de sa réunion ordinaire pendant l'année où se réunit le Conseil, prendra connaissance du rapport de la Commission de sélection, sur la base duquel il décidera quels candidats, à son avis, devront recevoir les distinctions interaméricaines. Le Comité exécutif peut décider, sur l'avis de la Commission ou de son propre chef, de déclarer sans candidat pour l'exercice biennal correspondant une des distinctions ou toutes les distinctions. Dans ce cas, le concours sera ouvert de nouveau pour le prochain exercice biennal et seules les nouvelles candidatures seront prises en considération, conformément à la procédure décrite aux articles 8 (nouveau), 9 (ancien article 8 modifié) et 14 (ancien article 12 modifié).</p> | <p><b>Article 14 :</b></p> <p>14.1 Le Comité exécutif, lors de sa réunion ordinaire tenue pendant l'année où se réunit le Conseil, prend connaissance du rapport de la Commission de sélection.</p> <p>14.2 Le Comité exécutif prend la décision finale en se fondant sur les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport préparé par la Commission.</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <b>CHAPITRE VI : NOTIFICATION DE<br/>L'ATTRIBUTION DES<br/>DISTINCTIONS ET REMISE DES<br/>RÉCOMPENSES</b>  |
| <p><b><u>Article 16 :</u></b></p> <p>Dans les quinze jours qui suivent la réunion du Comité exécutif tenue pendant l'année où se réunit le Conseil, la Direction générale de l'IICA donnera communication de la résolution pertinente à chaque lauréat d'une distinction et au gouvernement du pays dont il est citoyen. Dans les six mois qui suivent, les récompenses seront remises, en coordination avec le gouvernement concerné. La cérémonie de remise des distinctions sera conduite dans la plus grande solennité, de préférence dans le pays dont le lauréat est citoyen, et une grande publicité sera faite à l'échelle nationale et internationale sur la récompense en soi et sur les qualités du lauréat. L'IICA produira une publication comportant le texte des discours prononcés à l'occasion de la remise des récompenses ainsi que les notices biographiques des lauréats.</p> | <p><b>Article 15 :</b></p> <p>15.1 Dans les trente jours qui suivent la réunion du Comité exécutif qui a décidé quels seront les lauréats des distinctions honorifiques, la Direction générale de l'IICA fait parvenir la résolution pertinente aux personnes sélectionnées et à leurs gouvernements.</p> <p>15.2 Le Conseil remet les distinctions honorifiques interaméricaines aux lauréats dans le cadre de sa réunion ordinaire.</p> <p>15.3 La cérémonie de remise des mentions d'honneur, dans chaque catégorie, se déroule dans la plus grande solennité, de préférence dans le pays dont le lauréat est citoyen.</p> <p>15.4 L'IICA fait une large publicité, aussi bien au niveau national qu'international, aux récompenses en elles-mêmes et aux qualités des personnes sélectionnées.</p> |
| <p><b><u>Article 17 :</u></b></p> <p>La Médaille agricole interaméricaine est une récompense consistant en une médaille d'or et en un diplôme.</p>   | <p>(Le libellé de l'article 17 fait partie désormais de l'article 3)</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p><b><u>Article 18 :</u></b></p> <p>Le personne à qui sera décerné le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels recevra un diplôme et une bourse de 10 000 \$US qui pourra être utilisée dans le pays d'origine du lauréat ou dans un autre pays à des fins approuvées par l'IICA, afin de compléter sa formation professionnelle ou de réaliser des travaux de recherche. La bourse vient à expiration un an après que le professionnel a été notifié par écrit de la résolution par laquelle le Comité exécutif lui a accordé la distinction</p> | <p>(Le libellé de l'article 18 fait partie désormais de l'article 4)</p> |
| <p><b><u>Article 19 :</u></b></p> <p>Le Prix interaméricain pour la contribution de la femme au développement rural consiste en une médaille d'or et un diplôme.</p>  | <p>(Le libellé de l'article 19 fait partie désormais de l'article 5)</p> |
| <p><b><u>Article 20 :</u></b></p> <p>Le Prix interaméricain pour contribution institutionnelle au développement agricole et rural consiste en une médaille d'or et en une plaque commémorative.</p>   | <p>(Le libellé de l'article 20 fait partie désormais de l'article 6)</p> |
| <p><b><u>Article 21 :</u></b></p> <p>Dans les différentes catégories de distinction honorifique interaméricaine, le Comité exécutif, sur recommandation de la Commission des distinctions honorifiques, peut décerner des mentions honorifiques</p>   | <p>Le libellé actuel est éliminé</p>                                     |

|  |  |
|--|--|
| sous la forme de diplômes.   |  |
|  | <b>CHAPITRE VII : DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>   |
| <p><b><u>Article 22 :</u></b></p> <p>La Direction générale de l'IICA diffusera le présent Règlement auprès des gouvernements, des institutions nationales et des syndicats professionnels, et informera les institutions internationales qui œuvrent au profit de l'agriculture et des collectivités rurales du Continent.</p> | <p><b>Article 16 :</b></p> <p>16.1 La Direction générale de l'IICA diffusera le présent Règlement auprès des gouvernements des États membres, des institutions nationales et des associations professionnelles et informera les chefs de file du secteur de l'agriculture durable et de la vie rurale de tous les États membres de l'importance des distinctions honorifiques interaméricaines en tant que mécanismes permettant de rendre hommage à des personnes et à des organisations qui ont fait d'éminentes contributions au développement de l'agriculture durable et à l'amélioration de la vie rurale.</p> |
| <p><b><u>Article 23 :</u></b></p> <p>Le présent Règlement entre en vigueur à partir de son adoption par le Comité exécutif et rend sans effet toutes les dispositions antérieures concernant les distinctions interaméricaines dans le secteur rural.</p>  | <p>16.2. Le présent Règlement entre en vigueur à partir de son adoption par le Comité exécutif et rend sans effet toutes les dispositions antérieures relatives aux distinctions interaméricaines dans le secteur rural.</p>   |
| <p><b><u>Article 24 :</u></b></p> <p>Le Comité exécutif peut modifier ou révoquer complètement le présent Règlement.</p>   | <p>16.3. Le Comité exécutif peut modifier ou révoquer complètement le présent Règlement.</p>   |

IICA/CE/Res.495(XXVIII-O/08)

24 juillet 2008

Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 495**

### **DATE ET LIEU DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 532 (08), «Date et lieu de la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif »;

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 22 du Règlement du Comité exécutif, cet organe de direction doit tenir une réunion ordinaire annuelle ;

Qu'il est nécessaire de fixer la date et le lieu de la tenue, en 2009, de la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif ;

Que, en vertu de l'article 25 du Règlement précité, si aucun État membre ne s'est proposé pour accueillir la réunion du Comité exécutif, celle-ci se tiendra au siège de l'Institut, à San José (Costa Rica) ;

Que le Représentant du Mexique a offert d'accueillir la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif,<sup>3</sup>

DÉCIDE :

1. De tenir la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif au Mexique pendant le premier semestre de 2008.
2. De demander au Directeur général d'adresser la convocation aux États membres, en temps opportun, conformément aux procédures établies par les règlements en vigueur, afin qu'ils participent à la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif.
3. De remercier le Gouvernement mexicain de son offre généreuse.

---

<sup>3</sup> Dans l'attente de la confirmation écrite de l'offre faite par le Représentant du Mexique.

IICA/CE/Res.496(XXVIII-O/08)

24 juillet 2008

Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 496**

### **PARTENARIAT STRATÉGIQUE IICA - CATIE**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 526 (08), « Progrès accomplis dans les activités conjointes de l'IICA et du CATIE »;

CONSIDÉRANT :

Que, depuis plus de trois décennies, ces deux institutions mènent des activités conjointes afin de développer l'agriculture et la vie rurale et qu'elles s'appuient l'une l'autre par diverses actions à caractère technique, financier et administratif et que cette coopération a été mise en œuvre dans le cadre juridique existant et dans des domaines d'intervention clairement différenciés, conformément à la nature de chaque organisme et aux fins auxquelles ils ont été créés ;

Que l'IICA et le CATIE exécutent des activités conjointes dans le but d'appuyer les efforts déployés par leurs États membres pour développer l'agriculture, l'élevage et la sylviculture dans le cadre d'une démarche de développement durable et respectueux de l'environnement ;

Que, face aux nouveaux défis qu'affrontent les États des Amériques, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les deux organisations et de faire reposer cette collaboration sur leurs compétences et leurs forces institutionnelles respectives qui vont permettre de répondre de manière satisfaisante aux demandes de coopération émanées des États membres et de tirer le maximum de profit des ressources disponibles ;

Que, pour satisfaire les besoins des États membres, il faut avoir une stratégie et des directives communes afin d'accroître l'impact de ce travail conjoint et il faut également avancer dans la voie de la consolidation de mécanismes opérationnels de nature à faciliter l'élargissement des activités de coopération conjointes et le renforcement des capacités des deux institutions,

#### DÉCIDE :

1. De féliciter le Directeur général du CATIE et le Directeur général de l'IICA pour les progrès accomplis dans l'exécution d'activités conjointes au profit des États membres.
2. De demander au Directeur général de l'IICA et au Directeur général du CATIE d'élaborer et de présenter à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif un programme d'activités conjointes pour les années 2009 et 2010, qui :
  - a. accordera une attention particulière à la mise en œuvre d'activités conjointes dans les domaines suivants : (i) le développement rural territorial, la gestion des ressources naturelles, l'environnement, le changement climatique; et (ii) l'innovation technologique, les chaînes de valeur et la compétitivité;

- b. définira la stratégie et les mécanismes de gestion, administratifs et opérationnels les plus appropriés pour assurer la continuité nécessaire et accroître les résultats des activités conjointes.
3. De demander au Directeur général de l'IICA et au Directeur général du CATIE de mettre au point une plateforme commune de gestion des connaissances qui facilitera l'accès à l'information et aux connaissances gérées par ces deux institutions à tous les professionnels, à toutes les institutions et personnes qui œuvrent en faveur du développement agricole et rural dans les Amériques ainsi qu'aux étudiants des carrières professionnelles et techniques liées à l'agriculture.



**SIGNATURE DU RAPPORT**



## **SIGNATURE DU RAPPORT DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 12 heures, le vingt-quatre juillet de l'année deux mille huit, à Turrialba, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, insérera les fichiers électroniques dans la page Web de l'institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'institut et à tous les autres participants à la réunion.

Turrialba, Costa Rica.



---

Chelston W. D. Brathwaite  
Directeur général de l'IICA  
Secrétaire d'office du  
Comité exécutif



---

Ezechiel Joseph  
Ministre de l'agriculture, des terres,  
des forêts et des pêches de  
Sainte-Lucie  
Président du Comité exécutif 2008



## **ALLOCUTIONS**



## **ALLOCUTION DE M. CHELSTON W.D. BRATHWAITE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’IICA, À LA SÉANCE INAUGURALE**

### **Introduction**

Je suis vraiment très heureux de vous souhaiter la bienvenue à une nouvelle réunion du Comité exécutif et je souhaite vous exprimer mes remerciements pour le soutien que vous avez toujours apporté à cette administration.

Nous nous réunissons à un moment où l’augmentation rapide des prix des aliments et de l’énergie peut inverser les progrès accomplis par nos pays en matière de réduction de la faim, de la pauvreté et de la dénutrition au cours de ces cinq dernières années de croissance économique positive dans notre Continent.

### **Augmentation des prix des aliments**

La revue *The Economist* avertit, dans son numéro du 16 février 2008, que les prix du blé ont subi une augmentation rapide après que les États-Unis d’Amérique, le principal pays exportateur de cette céréale, aient annoncé que leurs réserves avaient atteint leur niveau le plus bas depuis 1948. Les prix de cette céréale étaient déjà élevés après la chute de la production mondiale causée par la sécheresse qui a touché plusieurs pays. Dans son numéro du 19 avril 2008, la revue compare la crise alimentaire à un tsunami silencieux.

Les réserves de carburants fossiles, comme le pétrole, qui sont de moins en moins abondantes, ont un impact d’une portée mondiale sur les modèles de production des cultures de base, comme le blé, le maïs et le soja, qui sont de plus en plus utilisés pour la fabrication de carburants et qui ont provoqué une hausse

sans précédents des prix de ces produits de base. Ainsi, le prix d'une tonne de blé tendre est passé de US\$170,47, en moyenne, en janvier 2006 à US\$443,78 en janvier 2008, ce qui représente une hausse de 160%. Le prix du maïs sur le marché international a augmenté de 128% entre janvier 2006 et janvier 2008, alors que le prix du soja a progressé de 39% de septembre 2006 à mars 2008.

Ces augmentations ont des répercussions directes sur le coût de la vie, étant donné que le blé, le maïs et le soja constituent la base de la pyramide alimentaire dans un grand nombre de nos pays. Au Costa Rica, par exemple, le fourrage représente 87% du prix de revient des œufs ; or, ce fourrage est produit à partir de concentrés de maïs jaune et de soja qui ne sont pas cultivés dans le pays et qui, par conséquent, doivent être importés. Une situation similaire existe dans le secteur de la viande de porc, où le fourrage représente 80% du prix de revient.

La Banque mondiale et d'autres organismes ont suggéré récemment que l'augmentation observée dans le prix des aliments n'est pas un phénomène temporaire mais qu'il s'agit au contraire d'une tendance qui va probablement continuer à moyen terme.

Le prix mondial des aliments continuera d'augmenter à cause de quatre raisons fondamentales :

- a) Le prix élevé du pétrole, qui est actuellement de 140 dollars le baril, va accroître le prix des intrants utilisés pour la production d'aliments et cela, à son tour, entraînera une hausse du prix des aliments.
- b) Le prix élevé du pétrole continuera à faire qu'une quantité croissante de maïs et de champs soit utilisée pour produire de l'éthanol et d'autres biocarburants.
- c) Au fur et à mesure qu'augmentera la demande mondiale d'aliments, du fait de l'accroissement des revenus, de la croissance démographique et du développement humain, en particulier dans le monde développé, les prix des aliments continueront d'augmenter dans le monde entier.

- d) Le changement climatique, qui provoque des inondations, des sécheresses et des ouragans, continuera à faire baisser la disponibilité des aliments.

Dans plus de 20 pays du monde, des troubles ont éclaté à cause de la pénurie d'aliments. Par ailleurs, leurs prix élevés provoquent des tensions sociales et politiques dans d'autres pays.

Compte tenu de ces événements, que signifie tout cela dans un monde où plus de 800 millions de personnes vivent encore dans la pauvreté et où, comme l'a indiqué récemment le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, la situation actuelle des prix des aliments pourrait avoir comme résultat que 100 millions de personnes supplémentaires retombent dans la pauvreté? En d'autres termes, les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté à partir de l'an 2000 pourraient disparaître à cause de la crise actuelle.

À notre avis, il est impératif d'accorder une plus grande priorité à l'agriculture et à la production d'aliments dans les programmes nationaux et internationaux et de reconnaître la contribution réelle de l'agriculture au développement afin d'éviter une aggravation de la crise actuelle.

Lorsque j'ai pris la direction de notre Institut, en 2002, nous avons décidé de faire de la sécurité alimentaire l'un des trois piliers de notre mission, car nous étions conscients que l'alimentation est un droit fondamental de tout citoyen du monde et que nos démocraties ne sont pas viables si un pourcentage considérable de nos populations n'a pas accès aux moyens leur permettant de satisfaire les besoins élémentaires suivants : des aliments, un toit, des services de santé et une éducation.

Nous avons entamé notre administration dans un environnement où la sécurité alimentaire et le développement agricole n'étaient pas des thèmes hautement prioritaires dans les programmes de travail de bon nombre de nos pays ni dans ceux des banques multilatérales de développement.

De nos jours, la situation est différente. Le Rapport sur le développement dans le monde 2008 de la Banque mondiale indique clairement que le développement agricole est un élément clé pour la réduction de la pauvreté et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ; par ailleurs, quelques-uns de nos pays ont incorporé la sécurité alimentaire dans leurs programmes de développement.

Étant donné les circonstances, nous pourrions nous demander : sommes-nous prêts, en tant qu'institution, à aider nos États membres en ce moment crucial de l'histoire, alors que l'insécurité alimentaire peut susciter des troubles sociaux et politiques dans plusieurs de nos pays ? Nous devons pouvoir répondre oui sans hésiter.

Ces six dernières années, nous avons travaillé résolument à préparer notre organisation à relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle en mettant en œuvre un processus interne de réforme.

Notre Plan à moyen terme pour la période 2006-2010 définit très clairement les politiques et les stratégies à suivre pour parvenir à mettre en place un secteur agricole moderne dans notre Continent.

Nous avons collaboré avec nos États membres au développement d'un cadre stratégique pour l'agriculture dans le Continent américain : le Plan Agro 2003-2015 qui reconnaît le rôle multidimensionnel et multisectoriel de l'agriculture et qui, une fois qu'il aura été mis en œuvre, contribuera d'une manière substantielle au développement intégré de nos pays.

Nous croyons que la véritable contribution de l'agriculture au développement était sous-estimée dans bon nombre de nos pays. C'est pour cette raison que nous avons lancé une étude sur la contribution réelle de l'agriculture à l'économie de nos pays.

Nous sommes arrivés à la conclusion que le secteur agroalimentaire d'une économie consiste en deux systèmes interconnectés : le système de

production agricole primaire et le système agroalimentaire. Le système de production agricole primaire comprend les cultures, le bétail et les produits forestiers. Le système agroalimentaire consiste à élaborer, commercialiser, distribuer et consommer des produits alimentaires. Il a pour résultat les filières agroalimentaires. Ce *continuum* est appelé filières agroalimentaires.

Souvent, les statistiques officielles mesurent la contribution de la production agricole primaire au produit intérieur brut et les résultats obtenus par ces mesures sont normalement exprimés sous forme de pourcentages à un seul chiffre.

La contribution du secteur agroalimentaire (ou du secteur agricole au sens large) est beaucoup plus importante que ne le reflètent les statistiques officielles parce que celles-ci n'incluent pas tous les maillons en aval et en amont des filières agroalimentaires. Les fournitures de matières premières, les transports, le stockage, les agroentreprises, la contribution aux exportations, les agro-industries, les industries alimentaires et les services financiers destinés à l'agriculture font partie intégrante du secteur agricole au sens large.

### **Les statistiques nationales sous-estiment la contribution du secteur agroalimentaire au développement**

Ces quatre dernières années, nos travaux ont montré que, lorsqu'on tient compte de tous les maillons en aval et en amont des filières agroalimentaires, la contribution du secteur agroalimentaire au développement national est de trois à sept fois supérieure aux pourcentages figurant dans les statistiques nationales relatives à l'agriculture.

Ainsi, notre étude montre qu'en Argentine les statistiques officielles indiquent que la contribution du secteur agricole au PIB est de 4,6% mais quand on prend en considération tous les maillons en aval et en amont, ce chiffre s'élève à 32,2%.

Au Brésil, ce chiffre passe de 4,3 à 26,2%, au Chili de 5 à 32,1%, au Mexique de 4,6 à 24,5% et au Costa Rica de 11,3 à 32,5%. En République dominicaine, au Belize, en Jamaïque et à Trinité-et-Tobago, on observe une tendance similaire. Par ailleurs, nous sommes en train d'étendre cette étude à tous les pays du Continent américain.

L'étude montre également que près de 75% de la production primaire est utilisée pour créer de la richesse et des emplois dans d'autres secteurs d'activités, comme les agroentreprises, les entreprises de transformation des aliments et les agro-industries.

Les résultats d'une étude récente réalisée par d'autres organismes internationaux ainsi que d'autres recherches menées par les pays eux-mêmes soulignent l'importance de l'agriculture et de la vie rurale dans le développement. L'étude novatrice de la Banque mondiale intitulée « Au-delà de la ville : la contribution du secteur rural au développement » (de Ferranti et al., 2005), de même qu'une étude récente intitulée « Réduction de la pauvreté et croissance : cercles vertueux et vicieux » (Perry et al., 2006) ont conclu que la contribution du milieu rural au développement est plus élevée qu'on ne le pense généralement et que ne le suggèrent les statistiques officielles. Cette étude estime que la contribution de l'agriculture et des autres activités rurales liées au développement national en Amérique latine et dans la Caraïbe est d'environ le double de sa participation au PIB. Elles affirment également que le développement de l'économie rurale et des communautés rurales est fondamental pour le bien-être national et que les autorités chargées de la formulation des politiques doivent accorder plus d'attention aux politiques de développement rural.

Dans son rapport sur le travail dans le monde 2004-2005, l'Organisation internationale du Travail (OIT) conclut que dans le monde de plus en plus inégal dans lequel nous vivons aujourd'hui, l'augmentation de la productivité et la création d'emplois dignes sont des éléments fondamentaux que les autorités en charge des politiques doivent prendre en considération. Elle signale également qu'étant donné que l'agriculture continue à être une composante importante de

l'économie dans la plupart des pays en développement et qu'elle emploie un nombre considérable des personnes les plus pauvres du monde, l'agriculture ne doit pas être ignorée si la réduction de la pauvreté constitue réellement une priorité. Elle indique également que le fait de ne pas inclure le secteur agricole dans le processus d'industrialisation peut limiter le processus de développement.

### **L'incidence de la sous-estimation de la contribution réelle de l'agriculture sur le développement économique**

La sous-estimation de l'importance du secteur agroalimentaire pour le développement économique a entraîné une série de conséquences négatives. La véritable contribution de l'agriculture et des professionnels qui travaillent sur le terrain au développement national n'est pas reconnue ; la recherche, la formation et le perfectionnement agronomiques ne disposent pas d'un financement suffisant ; les jeunes ne sont pas très désireux de faire carrière dans les agroentreprises ; les infrastructures et les investissements ruraux dans ce secteur ne disposent pas des fonds nécessaires ; les zones urbaines bénéficient de préférence dans la répartition des ressources nationales et certains pays des Amériques continuent à dépendre de l'importation d'aliments.

Selon un mythe très répandu dans la littérature du développement, quand la croissance économique d'un pays augmente, la contribution du secteur agricole à l'économie diminue. Cependant, si nous prenons en considération le secteur au sens large avec tous les liens qu'il entretient avec d'autres secteurs, en réalité la contribution du secteur agroalimentaire au développement augmente.

C'est pourquoi nous devons étudier les potentialités des collectivités rurales dans le domaine des services ruraux, de l'agrotourisme, des produits forestiers, des transports, de la préparation des aliments, de la commercialisation, de la fourniture de produits et de services liés à la production en tant que fondements de la prospérité rurale et de la création d'emplois ruraux.

Ce concept de secteur agricole au sens large nous permet de redéfinir le nouveau rôle multisectoriel que joue l'agriculture dans le développement national et la contribution qu'elle peut apporter pour relever les défis qu'affronte le monde au XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2007, nous avons poursuivi le processus de réforme institutionnelle entamé en 2002, année où nous avons distribué le document : « Repositionnement de l'IICA pour affronter les défis du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Le processus de réforme a été centré sur la promotion de :

- a) l'efficacité opérationnelle,
- b) une gestion financière prudente,
- c) une meilleure utilisation de nos ressources humaines,
- d) le développement des partenariats stratégiques, et
- e) de nouvelles relations avec nos États membres, fondées sur la participation, la transparence et la reddition de comptes.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous informer que nous avons réalisé une proportion considérable des plans et de la proposition contenus dans ce document.

Notre principale réalisation, au cours de ces six dernières années, est que nous sommes parvenus à repositionner notre institution et à la recentrer, si bien qu'elle est reconnue, aujourd'hui, comme une composante importante du cadre de développement des Amériques, capable de contribuer à la promotion du développement agricole durable, à la sécurité alimentaire et à la promotion de la prospérité rurale dans notre Continent.

Cet objectif a été atteint grâce à la mise en place d'un nouveau modèle de coopération technique dont les résultats ont été les suivants :

- a) Développement de nouvelles relations avec nos États membres, fondées sur la participation, la transparence et la reddition de

- comptes, où les programmes nationaux et régionaux de coopération servent à établir l'ordre de priorité des activités de l'IICA et à adapter celles-ci aux besoins des États membres.
- b) Élaboration du Plan Agro 2003-2015, programme de travail commun pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques, mis au point avec la coopération des États membres.
  - c) Promotion d'une plus grande efficacité opérationnelle qui a permis à l'institution de réaliser un plus grand nombre d'activités avec des ressources limitées, grâce à une gestion financière prudente et responsable.
  - d) Promotion d'une culture d'excellence dans l'exercice de ses fonctions et le respect des principes et des valeurs éthiques, qui met l'accent sur la reconnaissance des contributions des individus et des groupes à la réalisation des objectifs de l'Institut.
  - e) Élargissement de nos relations avec les partenaires stratégiques afin de donner une approche plus intégrée au développement rural et agricole
  - f) Renforcement de la base financière de l'Institut, grâce à la contribution économique des États membres.

Le modèle de gestion qui a été adopté pendant ce processus qui a consisté à diriger le changement et la modernisation de l'institution a été présenté dans la publication « Dix éléments clés pour la modernisation d'une organisation internationale. Le cas de l'IICA : caractéristiques d'une institution moderne », publiée en 2005.

Aujourd'hui, tous les États membres, à l'exception d'un seul, sont en situation régulière ou spéciale. On m'a dit que cette situation en matière de paiements est la meilleure de toutes depuis 1986 (c'est-à-dire la meilleure en 22 ans). Le versement de la quote-part annuelle par tous les États membres ne peut être interprété que comme une preuve de leur satisfaction pour le travail que nous accomplissons. Les commissaires aux comptes de l'Institut ont confirmé que, pour la cinquième année consécutive, les principes de prudence financière, de

transparence et de reddition de comptes ont été appliqués dans la gestion financière de notre Institut.

Je souhaite exprimer ma gratitude aux Gouvernements et aux peuples du Brésil, de l'Argentine et du Nicaragua, qui ont honoré leurs engagements et respecté les plans de paiement conclus en 2003.

Le rapport du Comité de vérification des comptes est positif et reflète l'amélioration de la situation financière de l'Institut. Il appuie également les changements administratifs réalisés dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle, notamment la mise en place d'un nouveau système financier et l'efficacité accrue de l'Unité de vérification interne.

La contribution des États membres au bien-être financier de l'Institut nous a permis d'exécuter plusieurs initiatives importantes :

- a) la rénovation de l'infrastructure du siège central, qui aurait dû être réalisée avant, compte tenu du fait que les bâtiments ont été construits en 1976 (soit, il y a 32 ans)
- b) l'acquisition d'un nouveau système de gestion financière (SAP)
- c) la création de fonds spécialisés pour la formation, les situations d'urgence et la coopération horizontale
- d) l'affectation de ressources en faveur de nouvelles activités dans le domaine de l'agrotourisme, de l'agro-industrie et de l'agriculture biologique
- e) la mise en œuvre de nouveaux programmes en biotechnologie, assurance agricole, agroénergie et le financement de notre bureau à Miami, chargé d'appuyer le commerce, les agroentreprises et l'innocuité des aliments dans le Continent américain.

Nous avons également établi une nouvelle structure organisationnelle qui : i) met l'accent sur le leadership technique de l'Institut ; ii) facilite la coopération et le travail en équipe entre les unités opérationnelles et techniques ; iii) noue des liens effectifs entre les programmes nationaux, régionaux et

continentaux des pays ; et iv) harmonise ces programmes avec le PMT 2006-2010. L'incorporation de la gestion de la connaissance dans la structure de l'institution a pour but d'améliorer la qualité des services d'appui technique qu'offre l'IICA à ses États membres.

Le Plan à moyen terme de l'Institut pour la période 2006-2010 a pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en encourageant la prospérité dans les communautés rurales des Amériques. Ce Plan définit l'orientation stratégique des activités de l'Institut et propose des mécanismes de nature à aider les pays à créer davantage d'offres d'emplois dans les économies rurales.

Nous sommes en train de préparer l'Institut à coopérer à la mise en œuvre d'un modèle de développement où l'agriculture et la vie rurale deviendront des thèmes prioritaires du programme de développement. Nous espérons pouvoir collaborer avec nos États membres, les banques de développement, la BID, la Banque mondiale et nos partenaires en matière de développement à la réalisation de cet objectif.

Les résultats de nos efforts sont présentés dans plusieurs documents de notre Institut que vous pouvez consulter. D'autre part, pendant cette réunion, le Sous-directeur général se chargera de vous exposer nos réalisations au cours de l'année 2007.

Cette administration a suivi les huit étapes stratégiques d'un processus de changement réussi décrites par John P. Kotter, professeur de leadership à l'École de gestion des entreprises de Harvard. Au cours des six premières années nous avons :

- a) élaboré la vision et la stratégie du changement
- b) communiqué cette vision
- c) instauré un sentiment d'urgence
- d) mis en place une équipe chargée de gérer le processus de changement

- e) habilité notre personnel, en particulier nos représentants, et
- f) présenté des rapports sur quelques-uns de nos succès à court terme.

Au cours des mois qui restent à cette administration :

- g) nous consoliderons les acquis obtenus par le passé, et
- h) nous établirons la nouvelle approche que nous adopterons dans la culture institutionnelle.

En 2008 :

- a) nous renforcerons encore davantage les compétences techniques de l'Institut
- b) nous mettons en place le nouveau système de gestion financière (SAP) dans les pays
- c) nous encourageons la mise à jour des connaissances et la formation de notre personnel par l'application d'une nouvelle politique en matière de congé sabbatique et de programmes de formation
- d) nous perfectionnons les instruments de supervision et de suivi des activités au niveau continental, régional et national
- e) nous élargissons notre programme de formation des chefs de file de l'agriculture du Continent américain
- f) nous renforçons nos relations avec nos partenaires stratégiques, en particulier avec la BID, la FAO et le CATIE
- g) nous planifierons la prochaine réunion ordinaire du Conseil, qui se tiendra en Jamaïque en 2009, et nous préparerons nos contributions au Cinquième Sommet des Amériques, qui aura lieu à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) en 2009.

Je voudrais exprimer notre profonde gratitude à ce Comité pour ses multiples contributions au fil des années, qui ont aidé l'Institut à avancer constamment vers la réalisation de sa vision et à s'acquitter de sa mission. Grâce à ses recommandations et à ses conseils avisés, nous avons pu faire des progrès importants dans certains domaines clés. Toutefois, Mesdames et Messieurs, étant

donné le nombre croissant de questions dont on nous a demandé de nous occuper et compte tenu des défis de plus en plus importants que doit relever le secteur agricole, nous vous demandons de nous aider à maintenir cette institution dans un bon équilibre financier, afin que nous soyons en mesure de conserver notre position de chefs de file du secteur agricole des Amériques et de continuer à être une organisation qui dispose de la capacité technique lui permettant d'offrir des solutions pertinentes aux États membres qui nous demandent de les aider.

L'IICA, à 65 ans, n'est pas prêt à prendre sa retraite mais à commencer une nouvelle vie. Nous continuerons de chercher les buts et les stratégies qui feront de l'Institut une institution de catégorie mondiale et le partenaire préféré des États membres des Amériques pour la prestation de services de coopération technique au secteur agricole. C'est pourquoi j'espère compter sur votre coopération et sur votre soutien dans la recherche de ces nobles objectifs.

Au cours de cette réunion, nous écouterons un rapport sur l'évaluation, qui est actuellement en cours, des compétences techniques de l'IICA. Cette évaluation constitue une base solide pour l'amélioration de la planification prospective, le renforcement du rôle futur de l'IICA en matière de coopération technique et l'amélioration de ses compétences techniques afin qu'il puisse continuer à dispenser des services de qualité à ses États membres. Le rapport contient de nombreuses recommandations essentielles pour le renforcement des compétences techniques de l'Institut et nous croyons que la Direction générale, en étroite collaboration avec les organes directeurs de l'IICA, doit continuer de renforcer les compétences techniques de l'Institut, garantissant ainsi son succès futur. Nous remercions la Commission d'orientation et la CCSQG pour le travail accompli pendant cet exercice.

Le rapport reconnaît également le rôle crucial que joue l'Institut dans le Continent américain ainsi que sa position stratégique et sa présence permanente dans les pays, ce qui lui permet d'interpréter les priorités de ses États membres et d'y répondre efficacement. En même temps, il constate les défis émergents qu'affronte l'institution ainsi que les différents facteurs qui limitent ses activités et son efficacité.

Nous espérons collaborer avec le Comité exécutif à la mise en application des recommandations contenues dans ce rapport.

Au cours de cette réunion, nous vous demanderons aussi d'approuver le budget extraordinaire, d'un montant d'un million de dollars, qui a été adopté par la résolution 434 du Conseil, lors de sa réunion au Guatemala, et qui servira à appuyer les programmes prioritaires.

Par ailleurs, nous présenterons une révision des normes et des règlements régissant les prix interaméricains au secteur rural.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment où le monde entier concentre son attention sur la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et le changement climatique.

Notre Institut, préoccupé par la hausse des prix des aliments, a évalué l'impact éventuel de ces augmentations sur le secteur agricole des Amériques et leurs répercussions sur les consommateurs, les producteurs et l'économie rurale.

Tout récemment, la Banque mondiale et d'autres organismes ont suggéré que l'augmentation observée dans les prix des aliments n'était pas un phénomène temporaire mais qu'il s'agit, au contraire, d'une tendance qui continuera probablement à moyenne échéance.

Nous croyons qu'une augmentation durable des prix des aliments provoquera des taux encore plus élevés de pauvreté et de dénutrition dans notre Continent. Elle limitera également la capacité des pays à atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de 50% la pauvreté d'ici 2015, à moins de prendre les mesures nécessaires pour accroître la sécurité alimentaire.

Les dirigeants gouvernementaux, les ministres, les responsables civiques et les chefs de file du secteur privé ont l'énorme responsabilité de contribuer à atténuer la situation critique des aliments. Pour y parvenir, il leur faudra des

connaissances techniques et scientifiques actualisées qui leur permettront d'élaborer des programmes, des stratégies d'investissement et des politiques nationales, régionales et continentales de nature à assurer la sécurité alimentaire et énergétique.

Nous sommes prêts à aider nos États membres avec les informations et les connaissances techniques susceptibles de contribuer à trouver des solutions capables d'améliorer la sécurité alimentaire et énergétique et de promouvoir un environnement viable pour cette génération et celles qui suivront.

Nous pouvons les aider à élaborer des politiques destinées à protéger les groupes les plus vulnérables de la société contre l'impact de l'augmentation des prix des aliments et à mettre au point des stratégies susceptibles de stimuler la production d'aliments afin de satisfaire la demande croissante.

Notre Institut estime que le moment est venu que les pays des Amériques analysent leurs politiques de sécurité alimentaire et prennent des mesures appropriées afin de tirer profit des recommandations techniques qui vont leur permettre de concevoir des politiques adaptées, de faire de la production agricole une priorité de leurs programmes nationaux de développement et d'investir davantage dans les économies rurales. Nous croyons que le bien-être des agriculteurs et la sécurité alimentaire doivent être des priorités du programme de développement de chaque pays.

Le soutien au développement de l'agriculture et les investissements dans les technologies et les innovations agricoles ont diminué depuis les années quatre-vingts dans bon nombre de nos pays. L'aide publique au développement, elle aussi, a fortement baissé. Ainsi, en 1980, 30% des financements de la Banque mondiale étaient destinés à des projets de développement agricole ; en 2007, ce chiffre est tombé à 12%.

Nous sommes satisfaits d'observer que la Banque mondiale a publié son Rapport 2008 sur le développement dans le monde, qui considère l'agriculture comme un facteur crucial pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le

développement qui consiste à réduire la pauvreté de 50% d'ici 2015. L'IICA se félicite de cette vision et espère que les institutions liées au développement et les gouvernements nationaux investiront davantage dans l'agriculture et dans l'économie rurale.

Depuis 2006, dans le cadre de la mise en œuvre de notre Plan à moyen terme pour la période 2006-2010 nous avons dispensé une assistance technique à nos États membres dans des domaines tels que le commerce et les agroentreprises, l'agroénergie, la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments, la biotechnologie, les assurances agricoles, l'agrotourisme, les agro-industries rurales et l'agriculture biologique, qui, tous, ont une grande importance dans la promotion de la sécurité alimentaire dans le Continent américain.

Pendant la mise en œuvre de ce Plan, l'Institut offrira également une assistance technique à nos États membres à travers :

- a) la conception de politiques et de stratégies appropriées destinées à améliorer le bien-être des groupes les plus vulnérables des économies rurales
- b) une offre de formation et de perfectionnement destinée à renforcer les connaissances, les savoir-faire et les aptitudes des groupes vulnérables (les femmes, les jeunes, les autochtones) afin qu'ils puissent avoir une participation effective sur les marchés agricoles et ruraux
- c) Le renforcement des organisations de la société civile et la promotion d'une interaction accrue entre les intervenants des filières alimentaires en vue d'élaborer des programmes communs et d'améliorer leurs capacités à négocier et à défendre leurs intérêts
- d) La promotion de la modernisation et l'expansion des services agricoles afin d'améliorer la productivité et la compétitivité
- e) Le renforcement des capacités des organisations agricoles et rurales en matière de commerce et d'autres domaines pertinents

- f) La promotion d'investissements dans la recherche, les technologies et les innovations agricoles.

Nous croyons fermement que le travail accompli par l'Institut dans ces domaines, de concert avec la mise en œuvre de politiques nationales viables, aidera nos pays à moderniser leurs secteurs agricoles et à relever les défis associés à l'augmentation des prix et à la pénurie des aliments dans plusieurs de nos États membres.

Au moment où nous affrontons l'énorme défi que représente la sécurité alimentaire dans notre Continent, l'Institut est prêt à appuyer nos pays en mettant à leur disposition des connaissances et des informations techniques. Nos représentants dans les 34 États membres collaboreront avec les gouvernements nationaux, les institutions financières internationales et le secteur privé à l'élaboration de plans et de projets qui permettront de relever les défis de notre époque et de construire un monde plus sûr pour tous.

Au cours de cette réunion, nous tiendrons un forum où nous présenterons un résumé de nos activités pour faire face à la crise. Nous espérons recueillir vos commentaires et vos idées en vue de l'adoption d'un plan d'action pour aborder la crise alimentaire.

Nous croyons que cette crise est une opportunité. L'opportunité de repositionner et de moderniser le secteur agricole des Amériques, pour qu'il contribue réellement à la réduction de la pauvreté et au développement intégral de nos pays.

Le problème que nous affrontons ne dépend pas uniquement de ce que nous faisons aujourd'hui mais de ce que nous faisons pour l'avenir. Un avenir qui exige que l'on donne une nouvelle dimension au développement, une dimension qui valorise clairement le secteur agricole et l'économie rurale en tant qu'éléments clés du développement intégral.

Pendant ces 25 dernières années, le monde a accordé moins d'attention et moins de financement à l'agriculture. Les banques de développement ont démantelé leurs divisions agricoles ; les gouvernements de nos pays ont investi moins de ressources dans les technologies et les innovations et nous avons éliminé nos services de vulgarisation agricole. Lorsqu'il a été nécessaire de diminué les dépenses gouvernementales pendant la période d'ajustement structurel, nous avons réduit la taille de nos ministères de l'agriculture. Les investissements dans l'économie rurale, qui concentre 40% de la population, ont été, en moyenne, 6% de nos budgets nationaux. Nous nous sommes fixé un Objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de 50% la pauvreté d'ici 2015 ; et pourtant le Programme alimentaire mondial indique maintenant qu'en 2015, au lieu qu'il y ait une réduction de la pauvreté, 100 millions de personnes supplémentaires vont retomber dans la pauvreté. Dans le Continent américain où 27 millions de personnes étaient sorties de la pauvreté au cours de ces cinq dernières années, nous courons le risque, selon la CEPALC, que ces 27 millions de personnes, voire davantage, retombent dans la misère.

La crise que nous traversons n'est pas insurmontable et certains estiment que nous avons besoin d'une nouvelle révolution verte.

Vous vous rappelez certainement que le terme « révolution verte » a été utilisé en 1960 pour expliquer l'augmentation de la production agricole qui s'est produite grâce à de nouvelles variétés de plantes, à l'irrigation, à l'utilisation d'engrais et de pesticides et à la mécanisation. Ceci a valu, en 1970, un Prix Nobel de la paix à Norman Borland.

Cette initiative a également entraîné une diminution de la faim et de l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays et on lui attribue également d'avoir sauvé la vie à plus d'un milliard de personnes.

Mais ceux qui sont partisans d'une nouvelle révolution verte doivent tenir compte également de certains aspects négatifs de la dernière révolution verte, y compris la marginalisation des petits producteurs, la dépendance de la

combinaison engrais-pesticides et des nombreux problèmes environnementaux liés à la pollution des sols et des sources d’approvisionnement en eau.

Il est indéniable que la technologie, la biotechnologie et l’innovation technologique seront des éléments fondamentaux dans notre recherche d’une solution à la crise alimentaire actuelle.

Toutefois, je crois que nous avons besoin non pas d’une nouvelle révolution verte mais d’un nouveau modèle de développement. Un modèle qui valorise la contribution fondamentale d’une agriculture multidimensionnelle et de l’économie rurale au développement intégral du fait de leur contribution à la sécurité alimentaire, à la sécurité énergétique, à l’approvisionnement en eau, à la création d’emplois, à la préservation de l’environnement ainsi qu’à la paix et à la stabilité sociale.

Mais, encore plus que d’un nouveau modèle de développement, nous avons besoin d’un nouveau leadership qui comprenne le rôle multifonctionnel et multidimensionnel du secteur agricole et qui soit capable d’intégrer les dimensions sociale, technique, environnementale et politique du secteur dans un instrument stratégique de développement.

Notre Centre de leadership est prêt à dispenser son aide à nos États membres pour cette importante initiative.

Nous nous sommes réunis ici pour contribuer à définir la route à suivre pour parvenir à la sécurité alimentaire, pour réexaminer nos activités actuelles et déterminer la voie à suivre à l’avenir. Un avenir qui doit inclure des politiques d’insertion sociale de nature à garantir l’équité, la durabilité, la compétitivité et la responsabilité en matière d’environnement et où les secteurs agricole et rural de nos pays seront considérés comme les facteurs clés du développement intégral. Si tel n’est pas notre objectif, la crise que nous affrontons actuellement s’aggravera et les progrès accomplis sur le plan social et politique seront anéantis.

Par conséquent, notre responsabilité est sacrée ; c'est une responsabilité envers l'humanité et envers l'avenir de notre planète. Nous ne pouvons pas échouer, nous devons trouver des solutions viables aujourd'hui même, pour que nous ayons des lendemains de justice sociale et de prospérité rurale. Nous ne pouvons continuer à vivre dans un monde de déclarations et de promesses qui restent lettre morte. Aujourd'hui nous n'avons pas besoin de nouvelles déclarations ; le moment est venu de faire des Objectifs du Millénaire pour le développement des réalités et de présenter des résultats aux citoyens des Amériques, pour qu'ils puissent vivre vraiment le rêve de Simon Bolivar qui a dit dans sa fameuse Lettre de la Jamaïque en 1815 : « Je souhaite plus que quiconque voir se constituer en Amérique la plus grande nation du monde, moins par son étendue et ses richesses que par sa liberté et sa gloire. »

Je vous remercie de votre présence. J'espère pouvoir compter sur votre coopération pour nos initiatives destinées à promouvoir la sécurité alimentaire et un secteur agricole moderne dans le Continent américain.

## **ALLOCUTION DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE M. JOSÉ JOAQUÍN CAMPOS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CATIE**

### **Allocution de bienvenue**

C'est pour le CATIE un véritable privilège et un honneur de vous accueillir ici, aussi bien vous qui venez pour la première fois, et je suis sûr que vous reviendrez souvent, comme c'est généralement le cas pour ceux qui nous rendent visite pour la première fois, que vous qui êtes déjà venus à plusieurs occasions à Turrialba. Comme le dit le Directeur général de l'IICA, c'est un moment historique parce que vous rendez visite, aujourd'hui, au berceau où, il y a 65 ans, est né l'idéal d'un rêveur et de plusieurs pays qui se sont unis pour appuyer la proposition de créer une institution spécialisée dans l'agriculture et les ressources naturelles pour les Amériques. Au cours de cette réunion du Comité exécutif, nous avons pu constater que cet idéal, aujourd'hui, est toujours aussi valable qu'il y a 65 ans.

Je me réjouis énormément que les représentants qui font partie cette année du Comité exécutif de l'IICA tiennent la dernière séance plénière de leur réunion ordinaire de 2008 au CATIE. C'est à la fois historique et symbolique parce que, conjointement avec le Directeur général de l'IICA et les hauts fonctionnaires de l'IICA et du CATIE, nous avons mis en marche, en étroite collaboration, des activités qui feront l'objet d'un rapport de situation que vous présentera M. Mariano Olazábal. Au CATIE, nous continuons de promouvoir la création de connaissances, la formation et le perfectionnement du capital humain, à travers les programmes d'études supérieures de deuxième et troisième cycles, les actions de formation et les activités de projection dans les pays membres.

Cet après-midi, plusieurs d'entre vous participeront à la réunion du Conseil supérieur du CATIE, qui se tient une fois par an. Nous espérons que la modalité que nous appliquons cette année de tenir une réunion du Comité

exécutif de l'IICA, suivie d'une réunion du Conseil supérieur du CATIE, continuera à l'avenir car c'est un moyen supplémentaire de renforcer la coordination des travaux des deux institutions, qui constituent un élément important de l'institutionnalité dont a besoin notre Continent pour le développement agricole et rural et que nous devons continuer de renforcer.

### **Résumé du rapport du CATIE pour l'année 2007**

D'emblée, j'aimerais rendre à M. Pedro Ferreira, ancien Directeur général du CATIE, ce qui lui revient, car c'est lui l'auteur du rapport que je vais présenter et auquel j'ai ajouté, avec la collaboration de l'équipe de direction, un rapport sur l'année 2007 ainsi que ma proposition d'une nouvelle vision et d'une nouvelle stratégie pour le CATIE. Le rapport sur les 100 premiers jours de cette administration que j'ai l'honneur de diriger est à votre disposition.

Comme vous le savez, les 14 pays membres du CATIE sont le Mexique, le Belize, le Guatemala, le Honduras, El Salvador, le Nicaragua, le Costa Rica, le Panama, la République dominicaine, le Venezuela, la Colombie, la Bolivie, le Paraguay et l'Espagne, qui est devenue membre adhérent en 2001. Nous avons des bureaux techniques nationaux en Bolivie, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama. Il est bon de signaler que nous sommes parvenus à réaliser quelques activités dans d'autres pays qui ne sont pas membres du CATIE.

Les trois fonctions principales que le CATIE met à exécution par mandat sont : a) la recherche, b) l'enseignement supérieur de deuxième et troisième cycles et c) les activités de projection. Notre force réside dans l'intégration de ces trois fonctions, et c'est pour cela que nous renforçons en permanence nos compétences et que nous adoptons des approches intégrées et de collaboration.

Les organes de direction du CATIE sont le Conseil d'administration, formé de représentants des pays membres et de la communauté scientifique, universitaire et internationale et le Conseil supérieur, composé des ministres de

l'agriculture ou de l'environnement des treize pays membres, y compris l'Espagne. Font également partie du Conseil supérieur, le Directeur général de l'IICA et un représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le Conseil d'administration est renouvelé constamment, ainsi, en 2007, M. David Kaimowitz, ancien Directeur général du Centre international de recherche sur les forêts (CIFOR), a été élu en qualité de nouveau membre pour la période 2008-2011.

Une autre fonction du Conseil d'administration et du Conseil supérieur est l'élection du Directeur général du CATIE. L'année dernière, a été élu un nouveau Directeur général.

Le Conseil supérieur et le Conseil d'administration ont approuvé que le CATIE décerne des grades *honoris causa* ou des doctorats *honoris causa* à quatre éminents scientifiques, deux Européens et deux Latino-américains. Les deux Européens sont M. Bjorn Lundgren, qui a été Directeur général de l'ICRAF et M. Jeff Burley, ancien Directeur de l'Institut de foresterie de l'Université d'Oxford. L'un des deux Latino-américains est M. Rodrigo Gámez, Président de l'Institut national de la biodiversité du Costa Rica. En outre, en décembre de cette année, lors de la cérémonie de remise des diplômes, nous allons remettre le titre de docteur *honoris causa* à M. Christian Samper, de la Colombie, qui malgré sa jeunesse a déjà une trajectoire professionnelle remarquable et qui a fait partie du Conseil d'administration du CATIE.

La clause première de la loi constitutive du CATIE établit que nous ne pouvons décerner des diplômes et des titres de deuxième et troisième cycles que par des accords conclus avec des universités, ce qui rend difficile d'obtenir l'accréditation internationale de nos programmes de deuxième et troisième cycles. C'est pourquoi, le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture ont approuvé une modification de la loi constitutive du CATIE afin que nous puissions décerner des titres en toute indépendance.<sup>4</sup> Actuellement

---

<sup>4</sup> La résolution n° 479 du Comité exécutif et la résolution n° 442 du Conseil interaméricain de l'agriculture.

cette modification de la loi constitutive du CATIE est à l'étude à l'Assemblée législative du Costa Rica.

Le CATIE est l'établissement d'études supérieures de deuxième et troisième cycles le plus ancien d'Amérique latine dans le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles. En collaboration avec l'IICA, depuis les premiers jours, nous avons diplômé près de 1.800 professionnels, originaires de 43 pays. Un grand nombre d'entre eux occupent aujourd'hui des postes de direction dans la région et dans différentes parties du monde.

Actuellement, le CATIE propose six programmes de maîtrise. Outre les programmes en agriculture écologique, en agroforesterie, en gestion des bassins versants, en forêts et en socio-économie de l'environnement, nous avons lancé l'année dernière, en collaboration avec l'INCAE, une des écoles d'administration des entreprises les plus reconnues d'Amérique latine, une nouvelle maîtrise internationale en gestion des agroentreprises (MIA), donnée en anglais, et qui compte déjà 140 étudiants inscrits.

Nous proposons également des programmes de doctorats conjoints avec l'Université de l'Idaho des États-Unis et l'Université du Pays de Galles, à Bangor. Nous préparons actuellement un programme avec l'Université de Fribourg (Allemagne). Nos étudiants ont la possibilité d'élaborer des thèses scientifiques dans d'autres pays et de relier ces travaux aux activités de recherche menées par le CATIE et à des projets mis en œuvre dans les pays.

Compte tenu de la diminution des fonds disponibles pour les bourses destinées aux étudiants de deuxième et troisième cycle originaires de pays latino-américains, pendant l'administration de M. Pedro Ferreira, le CATIE a lancé un programme de bourses-prêts, qui a permis de maintenir un niveau approprié d'étudiants inscrits en doctorat. Dans le cadre de ce programme, le CATIE finançait une partie de la bourse et l'autre partie était financée par un prêt accordé à l'étudiant qui doit le rembourser une fois ses études terminées, dans des conditions très favorables. Bien que nous soyons parvenus à récupérer tous les ans US\$100.000, le montant des créances à recouvrer de nos anciens

étudiants s'élève encore à US\$1, 3 million. Ces derniers mois, nous avons signé des conventions avec plusieurs institutions de crédit éducatif pour qu'elles se chargent du recouvrement de cet argent.

Maintenant je vais vous présenter un résumé des principales activités de recherche du CATIE :

- **Sur le cacao.** Ces dernières années, nous avons continué le programme d'amélioration de cette culture et nous avons commencé à distribuer aux producteurs le matériel génétique tolérant à la moniliase des cabosses. Par ailleurs, en décembre 2007, nous avons signé une convention avec le Gouvernement norvégien, d'un montant d'US\$ 5 millions, pour le programme cacao d'Amérique centrale. Nous travaillons depuis le Belize jusqu'au Panama avec huit coopératives de producteurs de cacao à la reproduction de matériel génétique et à l'établissement de banques de clones pour la production de matériels de qualité supérieure.
- **Sur le café.** Le CATIE a distribué et testé de nouveaux hybrides qui ont été développés avec la collaboration du CIRAD, du PROMOCAFÉ et de l'ICAFÉ. Des progrès ont également été accomplis dans la mise au point de techniques de culture de tissus, qui vont permettre une multiplication massive de germoplasme. Par ailleurs, nous avons conclu un accord avec la *Global Crop Diversity Trust*, organisation dont le siège est à Rome, qui soutient la préservation des collections de germoplasme à travers le monde. Nous avons reçu un premier financement d'US\$230.000 pour la préservation et l'amélioration de nos collections de germoplasme, qui sont des collections de café, de cacao et d'arbres fruitiers tropicaux d'une valeur considérable pour le monde.
- **Sur l'agroforesterie.** En collaboration avec le PROMOCAFÉ et *Biodiversity International*, nous avons mis en marche l'accord CIRAD/CADI/INCAE, visant à créer une plateforme de recherche dont le CATIE est le nœud.

- **Sur l'élevage.** Conscient du fait que cette activité est très importante dans nos pays, le CATIE préconise une approche de l'élevage qui ne porte pas atteinte à l'environnement, associée à des méthodes d'élevage rentables, qui continuent à reposer sur les ressources naturelles. En outre, nous exécutons un projet de restauration des pâturages dégradés dans plusieurs pays.
- **Sur les politiques environnementales.** Le CATIE a renforcé ses capacités de recherche, d'enseignement et de prestation de coopération en la matière. Il dirige le Centre de recherche sur les politiques environnementales pour le développement, l'un des six centres spécialisés dans ce domaine qui existent à travers le monde. *Environment for Development* bénéficie de l'appui de l'Université de Göteborg, par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de développement international. Par ailleurs, le CATIE est le siège du Réseau latino-américain et caribéen d'économie environnementale.

Par le biais de ce Réseau, le CATIE, avec l'appui du Canada et du CRDI, et celui de la Suède, par l'intermédiaire du Programme suédois d'assistants spéciaux (SARC), a accordé son soutien au renforcement des capacités de recherche de jeunes scientifiques en matière de politiques environnementales. Le CATIE a deux chaires sur les forêts, créées grâce à un financement du Gouvernement suisse, dont les travaux sont ciblés sur la gestion territoriale dans une approche systémique et sur une vision intégrée des défis que nous affrontons actuellement.

- **Sur les forêts.** Le CATIE est à la tête du Réseau ibéro-américain des forêts modèles, qui comprend 21 territoires ruraux dans 12 pays, dont l'Espagne. Ce Réseau se caractérise par un concept novateur, à savoir qu'il incorpore le développement de l'agriculture à celui des forêts et à la conservation des ressources naturelles, une approche qui est mise en application avec la participation ou le leadership d'intervenants locaux.

Également avec la participation de partenaires locaux, nationaux et régionaux, le CATIE promeut un nouveau paradigme de gestion collective des bassins versants, en vertu du même principe, à savoir que les intervenants locaux doivent être ceux qui prennent la tête de la transformation du territoire d'un bassin hydrographique. Actuellement nous avons deux bassins modèles au Honduras et deux autres au Nicaragua. Ces expériences pourraient être reproduites dans d'autres pays. Récemment, la Présidente de la Commission de l'environnement du Honduras a demandé l'appui du CATIE pour la mise en œuvre de ce nouveau paradigme dans la vallée de Sula.

- **Sur le changement climatique.** Avec le soutien financier de l'Institut national de recherche agronomique (INIA) de l'Espagne, le CATIE a appuyé les pays pour le renforcement de leurs capacités de négociation dans ce domaine. Par ailleurs, nous exerçons le Secrétariat technique du Groupe latino-américain de négociation sur le changement climatique et nous avons soutenu l'élaboration d'avant-projets de nos partenaires. En matière de changement climatique, nous allons mettre en marche un projet, en collaboration avec l'INIA et le SIAT, pour appuyer les INIA d'Amérique latine dans le renforcement de leurs capacités à mener des recherches sur le changement climatique.
- **Projection au niveau régional.** Cette fonction fondamentale du CATIE est mise en œuvre par l'intermédiaire des programmes et des bureaux situés dans les pays d'Amérique centrale et en Bolivie. Ces bureaux ont besoin d'un appui technique et financier plus important car ils constituent un mécanisme essentiel permettant au CATIE de prêter de meilleurs services à ses pays membres.
- L'année dernière, nous avons terminé deux projets réussis. Le premier a été exécuté au Guatemala. Financé par la BID, il avait pour but le développement durable du Petén. L'autre projet, financé par le FEM-Banque mondiale, était destiné à l'élevage. Il avait pour but d'encourager

la prestation de services environnementaux à partir de la production animale.

- En exécution des mandats impartis par les Présidents des pays centraméricains, le CATIE a créé, conjointement avec l'IICA et par l'intermédiaire du Comité consultatif interinstitutionnel, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD), formée des ministres de l'environnement des pays de cette région, du Conseil agricole centraméricain, des ministres de l'agriculture et de la COMISCA, qui est l'équivalent de la CCAD en matière sociale et de santé, et a lancé une stratégie très innovatrice qui a reçu le nom de « Stratégie régionale agricole, environnementale et sanitaire » (ERAS).
- Cette stratégie a pour but de mettre en œuvre des activités dans ces domaines, mieux coordonnées, qui appliquent des approches intersectorielles. Elle a été approuvée par les ministres des trois secteurs (agriculture, environnement et santé) en avril 2008, à Panama et a été ratifiée au Sommet des présidents, tenu à San Pedro Sula, le 28 mai 2008. Le CATIE a également appuyé la CCAD au Chiapas (Mexique), avec l'aide financière de l'Union européenne.
- Nous avons commencé à mettre en application un accord souscrit avec le Secrétariat à l'agriculture de la République dominicaine, d'un montant d'US\$800.000, correspondant à des arriérés de quotes-parts, qui sera utilisé pour appuyer la participation de scientifiques et de professionnels aux cours et aux ateliers qui se tiendront au CATIE.
- **Formation.** À titre d'exemple, je vous informe que, cette semaine, le CATIE réalise trois cours internationaux. Chaque année, nous formons, en moyenne, 15.000 personnes. En 2007, nous avons formé 15.000 personnes, originaires de 40 pays d'Amérique latine, de la Caraïbe et d'autres parties du monde. À cette fin, nous avons conclu des partenariats avec plus de 200 institutions publiques et privées et nous avons exécuté quelque 100 projets dans 17 pays en 2007. Ceci met en

évidence l'une des forces du CATIE, qui est de travailler en partenariats avec d'autres institutions pour tirer profit des synergies et des complémentarités.

- **Financement.** Le graphique que vous voyez sur l'écran montre l'évolution du financement du CATIE. En 2001 nous avons connu une situation difficile, due à la baisse de nos revenus, comme le montre la ligne violette. Nous voyons qu'ensuite, après cette période de crise, le CATIE retrouve une meilleure situation financière.

Nous devons passer d'une situation dans laquelle prédomine un financement du CATIE par le biais des projets à un financement plus stratégique. C'est pour cette raison que nous avons entrepris de mettre au point des programmes stratégiques, qui permettront au CATIE de développer sa vision à moyen terme. L'un d'entre eux est le Programme environnemental centraméricain, dont je parlerai plus en détail dans un moment.

L'année dernière, le CATIE a signé des accords qui ont officialisé des contributions et des engagements à exécuter des projets, pour un montant supérieur à US\$11 millions. Dans les tout premiers jours de notre administration, nous avons signé une convention avec le Gouvernement suédois par laquelle ce pays nous fera don d'US\$3 millions. La Norvège et la Finlande nous ont également promis de signer des accords de financement. Ces accords nous permettront d'entreprendre des activités à partir de janvier 2009.

Ceci signifie que, pour la période 2008-2012, nous obtiendrons des fonds supplémentaires se montant à environ US\$300 millions. Nous nous en réjouissons et c'est le résultat du travail intense de nombreuses personnes. Nous continuerons à rechercher d'autres sources de ressources et à travailler durement pour parvenir à une situation financière saine, ce qui constitue le principal défi des institutions comme le CATIE.

Nous avons renforcé la collaboration avec l'INIA d'Espagne en vue de la mise en œuvre de deux projets dans le domaine des forêts et du changement

climatique. Nous négocions actuellement un projet ciblé sur l'adaptation de la production animale au changement climatique, parce que nous désirons renforcer les compétences du CATIE dans ce domaine. Nous espérons que ce projet sera approuvé en octobre de cette année.

Le CATIE s'est doté d'une fondation, *The Tropics Foundation*, dont le siège est à Atlanta (Géorgie), qui a été créée pour aider le Centre à mobiliser des ressources aux États-Unis. Il y a cinq ans, cette fondation a reçu deux terrains au Chili, qui lui ont été donnés par la société Weyerhaeuser, une société forestière américaine. Récemment, nous avons réussi à vendre l'un d'eux et l'argent ainsi obtenu a servi à aider la fondation dans ses activités de levée de fonds. Grâce à diverses activités, la Fondation a transféré au CATIE, des dons d'un montant légèrement supérieur à US\$100.000. Bien que la fondation commence à peine à « démarrer », nous espérons en recueillir les fruits à l'avenir. Le thème du changement climatique est le thème fondamental qu'elle a choisi pour ses activités de mobilisation de fonds.

Par ailleurs, le CATIE, *The Tropics Foundation*, l'IICA, la GTZ et l'Université de coopération internationale ont établi un partenariat dans le domaine du changement climatique et de la gestion des risques en Amérique latine et dans la Caraïbe.

Une autre fondation, appelée FUNDATROPICOS, a également été enregistrée aux termes de la loi du Costa Rica. La ligne rouge, sur ce graphique, montre le total du fonds dotal, qui s'élevait à US\$12 millions en 2007, géré par cette fondation au nom du CATIE,. Une partie de ce fonds dotal correspond aux deux chaires qui ont été établies en fidéicomis avec le Gouvernement suisse. Le renforcement de ce fonds dotal est l'une des tâches fondamentales de la stratégie financière que nous mettons en œuvre. C'est pourquoi nous travaillons intensément à la création de nouvelles chaires en fidéicomis.

J'en ai fini maintenant avec ce court résumé des activités du CATIE en 2007.

## Vision du CATIE en 2012

Je vais vous présenter rapidement ma vision du CATIE en 2012. Comme le dit Steven Covey, quand on commence à construire une vision, il faut le faire en ayant la fin présente à l'esprit (« *Begin with the end in mind* »), c'est ce que j'ai fait. Je vois le CATIE de 2012 comme un centre d'excellence novateur où règne un climat propice au développement aussi bien professionnel que personnel, qui stimule la créativité de ses employés et de ses étudiants, et favorise la réalisation d'un travail qui repose sur des équipes motivées, au rendement élevé et ayant l'esprit de service.

Nous sommes au service de nos pays membres et de nos partenaires et nous voulons faire du CATIE la meilleure organisation de la région en matière de création de connaissances, d'enseignement supérieur de deuxième et troisième cycles et de prestation de coopération technique dans les domaines relevant de sa compétence, en nous appuyant, dans une grande mesure, sur des ressources financières suffisantes et croissantes et le projeter en tant que tel dans la région. Pour que cette vision se concrétise (ce que j'appelle passer de l'inspiration à la mise en œuvre), j'ai retenu cinq objectifs stratégiques.

Le premier objectif consiste à améliorer la base financière de l'institution, en augmentant notre capacité à secréter des ressources avec des activités commerciales, pour ensuite consolider les trois fonctions de base qui incombent, par mandat, au CATIE : mener des programmes de recherche, maintenir en fonctionnement l'école d'enseignement supérieur des deuxième et troisième cycles. répondre aux besoins des pays membres et collaborer avec ceux-ci en tant que partenaire clé. Le cinquième objectif est de mettre en place un climat propice au sein de l'institution afin que le personnel fasse de tout cela une réalité.

En ce qui concerne la viabilité financière, je vous ai dit auparavant que le Programme environnemental méso-américain est un programme stratégique. Je me suis fixé comme but d'obtenir le soutien des partenaires actuels et de nouveaux partenaires pour être en mesure d'exécuter US\$10 millions, chaque année. Nous devons pouvoir compter sur cette somme en 2009. L'idée est de

reproduire l'initiative MAP que nous exécutons en Mésio-Amérique dans d'autres pays et d'autres régions, par exemple en République dominicaine et dans la Région andine. Pour cela, nous devons augmenter à US\$ 5 millions en 2009 et à US\$6 millions en 2012 le budget de base du CATIE. Ces ressources nous donnerons une plus grande liberté d'action, et nous pourrons ainsi, par exemple, créer au moins deux nouvelles chaires, sur une période de quatre ans, et augmenter le fonds dotal, qui passerait d'US\$12 millions dont nous disposons actuellement à US\$15 millions en 2012.

Nous devons également améliorer nos capacités à commercialiser les biens et les services. Pour ce faire, nous avons instauré une nouvelle structure organisationnelle, en créant une division commerciale. Car s'il est vrai que rien de cela n'est nouveau au CATIE nous croyons qu'il existe la possibilité que ce Centre produise des revenus et renforce sa collaboration avec le secteur privé.

Nous estimons qu'il y a des possibilités considérables de renforcer notre programme de recherche sur le changement climatique et d'en faire un programme de catégorie mondiale. À cet égard, nous devons reconnaître que le problème que nous confrontons actuellement, comme le disait le Directeur général de l'IICA, ne doit pas être abordé uniquement sous l'angle de la sécurité alimentaire mais qu'il s'agit d'un problème plus complexe qui, pour être compris, exige des approches intégrées.

Le CATIE veut devenir une institution de catégorie mondiale en matière de mise au point et d'utilisation de ces approches intégrées. Pour ce faire, nous utilisons le Programme environnemental méso-américain comme le moteur principal du renforcement de nos capacités en matière de changement climatique et de la consolidation de nos compétences qui se situent à l'interface entre la science et la politique. Je crois également que dans ce domaine nous pouvons profiter des compétences de l'IICA et de ses relations, si bien que les informations que nous produirons serviront d'intrants pour analyser les politiques dans les pays. Ceci implique qu'il est nécessaire de renforcer nos capacités en sciences sociales.

Il est essentiel que notre programme de recherche soit relié aux travaux que réalisent les bureaux techniques nationaux, pour que notre contribution aux pays soit plus efficace. Nous nous efforçons également de renforcer notre travail en établissant des plateformes avec de nombreux partenaires, tels que la PCP, le Réseau ibéro-américain des forêts modèles et les activités mises en œuvre avec les PROCI de l'IICA. Le CATIE fait également office de nœud de l'IUFRO pour l'Amérique latine et la Caraïbe.

Nous croyons que nous pouvons renforcer nos travaux par des activités conjointes avec les partenaires du CATIE en matière de programmes éducatifs de classe mondiale. Récemment la qualité et l'excellence de nos programmes ont été reconnues par l'accréditation dans les thèmes que j'ai mentionnés plus haut et qui sont abordés en adoptant des approches intégrées de l'agriculture et de l'environnement.

Nous travaillons de concert avec l'IICA à la consolidation du programme de bourses-prêts, qui présente un certain nombre de défis. Nous l'abordons comme un moyen de renforcer les programmes d'échanges destinés aux étudiants internationaux (*study abroad programs*) qui incluent des programmes de formation de première catégorie. Nous avons l'intention de devenir un partenaire régional clé des pays, consolidant des plateformes avec de multiples donateurs-partenaires, comme c'est le cas pour le Programme environnemental méso-américain.

Une bonne partie du financement accordé à ce Programme est destiné aux activités qu'exécutent nos partenaires dans le cadre de ce programme, et sert en même temps à renforcer notre travail en tant que partenaire d'institutions régionales comme la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) et le Conseil agricole centraméricain (CAC) et sert également à stimuler la mise en œuvre de différentes stratégies et politiques dans cette région. Nous avons également prévu d'augmenter le financement destiné aux bureaux techniques nationaux afin qu'ils puissent jouer un rôle stratégique dans l'articulation de nos compétences avec les demandes et les besoins des pays.

Cette année, de concert avec le Directeur de la recherche et du développement, nous sommes parvenus à augmenter le budget alloué aux bureaux nationaux pour l'année 2008. Également, par l'intermédiaire du MAP, nous avons étudié la possibilité d'obtenir un financement important pour renforcer les bureaux nationaux et appuyer la mise en application des stratégies du CATIE relatives à sa projection à l'échelle régionale et nationale ainsi que pour renforcer les actions ayant une incidence politique et améliorer nos communications avec les pays.

Dans le domaine du renforcement institutionnel et du développement humain, nous mettons en marche la stratégie qui consiste à faciliter un climat de travail exceptionnel, ce qui est fondamental dans les institutions qui reposent sur leur capital humain pour la réalisation de ce qu'elles ont planifié. C'est pourquoi nous devons recruter et conserver les meilleurs professionnels à chaque poste et adapter notre stratégie à la nouvelle structure organisationnelle, au nouveau système de gestion stratégique et à la nouvelle culture institutionnelle qui va de pair avec cette vision.

Nous encourageons un leadership de nature à stimuler la décentralisation, l'habilitation, la collaboration avec nos partenaires, l'innovation, l'établissement d'une école de formation des chefs de file et un programme de « *coaching* » pour renforcer nos capacités de leaders au sein de l'institution, offrir des possibilités de formation professionnelle et de croissance personnelle et prêcher par l'exemple. Nous nous sommes également engagés à mettre en œuvre un programme de responsabilité sociale institutionnelle, qui est exécuté actuellement selon le modèle du *Global Compact* (Pacte mondial) des Nations Unies.

Pour conclure, même si je n'ai pas pu parler de ce qui s'est passé pendant les 100 premiers jours de mon administration, je vous invite à lire le rapport qui décrit les progrès accomplis et les résultats obtenus au cours de cette période. Nous sommes très optimistes à propos de ces 100 premiers jours que nous avons appelés « le voyage vers un avenir meilleur ». Nous avons établi des directives claires pour notre gestion. Étant des personnes du secteur agricole, nous avons

préparé le terrain, nous sommes en train de semer de bonnes graines et nous nous préparons à la récolte.

Pour résumer, la stratégie du CATIE est composée de cinq grands éléments, qui sont : (i) une stratégie pertinente ; (ii) une structure organisationnelle moderne et conforme à cette stratégie, ce qui nous permettra de mettre la stratégie en application ; (iii) la conception d'un système de gestion stratégique ; (iv) un mécanisme de suivi ; et (v) un personnel engagé. C'est pourquoi nous accordons de l'importance à la culture institutionnelle et à la création d'une situation financière prometteuse.

Nous savons très clairement quelle est la fin ultime que nous recherchons, car en tant qu'organisation nous sommes un moyen de contribuer au développement durable et au bien-être des citoyens de nos pays membres, en étroite collaboration avec des organisations régionales, nationales et locales.

Je vous remercie de votre attention.



## **ALLOCUTION DE M. CHELSTON W.D. BRATHWAITE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’IICA, À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Nous voici arrivés au terme de cette réunion du Comité exécutif en 2008 et je souhaite remercier tous les participants de la coopération et de l’appui qu’ils nous ont apportés pendant la réunion.

Au cours de cette réunion :

- a) Nous avons adopté un budget extraordinaire qui renforcera le travail de l’Institut dans cinq domaines stratégiques clés.
- b) Nous avons accompli des progrès dans le processus de mise en œuvre des recommandations de l’évaluation technique.
- c) Nous avons pris connaissance des rapports de situation sur les activités de l’Institut destinées à renforcer les relations entre la BID et le CATIE.
- d) Nous sommes parvenus à un accord sur le cadre d’orientation en vue de l’établissement d’un réseau interaméricain de promotion de l’agriculture biologique dans les Amériques
- e) Nous avons décerné le titre de membres honoraires du personnel de l’IICA à cinq éminents professionnels qui ont été des fonctionnaires de l’Institut.
- f) Nous avons révisé le règlement régissant les prix décernés au secteur rural.
- g) Nous avons pris connaissance des états financiers vérifiés ainsi que du rapport du Comité de révision de la vérification dans lequel les

commissaires aux comptes, pour la cinquième année consécutive, certifient que les finances de l'Institut ont été gérées avec efficacité, transparence et prudence.

- h) Nous eu de longues discussions sur l'augmentation survenue récemment dans les prix des aliments, ses causes et ses possibles solutions.
- i) Nous avons pris connaissance du rapport sur les activités du nouveau Centre de formation des chefs de file de l'agriculture, qui nous a montré que l'Institut stimule le renforcement des compétences des chefs de file actuels et futurs de l'agriculture du Continent américain.
- j) Nous avons conclu la réunion par une visite intéressante au CATIE. Je saisis l'occasion pour remercier M. Campos, le Directeur général du CATIE, de l'excellente organisation de cette visite et de la merveilleuse hospitalité qu'il nous a réservée.

Il me semble que nous sommes tous arrivés à la conclusion que cette réunion a été un grand succès.

Cependant, Mesdames et Messieurs, notre travail ne s'arrête pas avec la fin de cette réunion. Au contraire, elle doit être une incitation à continuer de nous acquitter de notre importante et stimulante mission de faire de l'agriculture et de la vie rurale l'axe principal du programme de développement de nos pays.

Nous estimons que ce n'est que si nous nous efforçons de réaliser ce noble objectif que nous pouvons contribuer véritablement à la réduction de la pauvreté rurale et collaborer avec nos pays afin qu'ils atteignent l'Objectif du Millénaire pour le développement, qui consiste à diminuer de 50% la pauvreté d'ici 2015.

Dès maintenant, nous pouvons parvenir à ce que les pauvres du monde rural aient une vie digne si nous offrons à nos populations l'éducation, les

infrastructures et les politiques adéquates qui déclencheront leur créativité et leur initiative.

Notre responsabilité doit être de réduire les inégalités et les injustices sociales qui prédominent dans tant de pays de notre Continent. Il est essentiel de moderniser l'agriculture et de promouvoir le développement rural pour réduire la pauvreté, car la plupart des pauvres vivent dans les zones rurales.

À l'IICA, nous sommes tout à fait conscients que ce n'est qu'avec des politiques d'État visant l'insertion sociale, l'équité et la transparence, des politiques qui encouragent l'éducation, la culture de « l'esprit d'entreprise » et l'innovation que nous gagnerons la guerre contre la pauvreté.

Une guerre qui ne sera pas gagnée avec les armes traditionnelles de la guerre, mais avec les nobles armes de l'éducation, de la connaissance et de l'application des technologies.

Je ne suis pas indifférent devant les grands défis que nous devons affronter à l'avenir, mais je crois qu'en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, nous disposons déjà des moyens, de la technologie et des ressources qui nous permettront d'éliminer la faim et la souffrance dans le monde. Il n'y a aucune raison moralement justifiable pour que la faim et la misère continuent à exister à cause de la pénurie d'aliments et du manque de débouchés dans un monde de prospérité mondiale.

Je suis convaincu que nous avons besoin d'un nouveau modèle de développement, qui déchaînera le talent, l'énergie et l'initiative des peuples des Amériques de telle sorte que les secteurs agricole et rural soient compétitifs à l'échelle mondiale et favorisera une culture de l'excellence qui aura pour résultat la fourniture d'information, de connaissances, de leadership et d'appui technique, ce qui contribuera à améliorer la vie des gens et à assurer la prospérité dans les pays du Continent.

En avril 2009, les Chefs d'État et de gouvernement des Amériques tiendront leur Cinquième Sommet, à Port of Spain (Trinité-et-Tobago). Le thème de cette importante rencontre est « *Assurer l'avenir de nos de nos citoyens à travers la promotion de la prospérité humaine, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale* ». Nous avons déjà indiqué que si la sécurité alimentaire, le développement de l'agriculture et l'économie rurale ne sont pas des questions prioritaires dans les programmes nationaux et internationaux de développement, nous progresserons très peu, voire pas du tout, dans la voie de la promotion de la prospérité humaine, de la sécurité énergétique et de la durabilité environnementale.

Je considère que chacun d'entre nous soit sortir de cette réunion avec une mission claire : lancer une initiative d'éducation et de promotion destinée à informer la communauté interaméricaine que la survie de la planète et la sécurité alimentaire va dépendre que l'on accorde à l'agriculture et au secteur rural le rôle important qu'il leur revient de jouer dans le développement.

Je suis très optimiste que cet objectif peut être atteint si nous diffusons largement notre message, à savoir que l'agriculture constitue un secteur stratégique de l'économie.

Permettez-moi de conclure en vous exprimant de nouveau ma reconnaissance pour votre coopération et votre appui et mon désir de continuer à travailler ensemble à l'obtention de la paix, de la sécurité alimentaire, de la stabilité sociale, de l'équité et de la prospérité en faveur des peuples des Amériques.

Je vous remercie, tous, à nouveau de votre coopération et de votre appui. Je remercie le Représentant du Gouvernement mexicain de son offre généreuse d'accueillir la prochaine réunion du Comité exécutif, qui se tiendra en 2009.

Permettez-moi de conclure en vous souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs et en vous remerciant à nouveau de vos diverses contributions au succès de cette Vingt-huitième Réunion du Comité exécutif.

## **ANNEXES**



## **ANNEXE 1 : RÉSEAU DES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES AMÉRIQUES**

Monsieur Pedro Cussianovich, spécialiste en agriculture biologique de l'IICA, a présenté un exposé aux représentants des États membres qui composent le Comité exécutif sur le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques.

### **Importance de l'agriculture biologique dans le monde et dans les Amériques**

L'agriculture biologique est une activité à laquelle on consacre plus de 30 millions d'hectares dans le monde. On recense environ 718 000 exploitations certifiées réparties dans 130 pays. En 2006, les ventes de produits biologiques sur le marché mondial ont atteint 38 milliards de dollars des États-Unis, avec plus de 2 000 produits.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, la production biologique n'est pas confinée au secteur primaire et il existe actuellement une forte tendance à l'industrialisation de cette production. Présentement, on peut observer une industrie relativement diversifiée dans les domaines de la pharmacopée, de la cosmétologie et des produits lactés et carnés, entre autres; bien plus, il est possible maintenant de porter des chaussures biologiques, des pull-overs biologiques et même des ceintures biologiques. Compte tenu de l'importante rentabilité de l'activité biologique, le transfert de capitaux du secteur traditionnel au secteur biologique devient de plus en plus fréquent ; à l'heure actuelle, le taux de croissance annuel de ce type de marché est de 16 %.

En Amérique latine, cette méthode de production contribue pour plus d'un milliard de dollars aux balances commerciales des pays. Cette région compte 23 % du total des superficies certifiées dans le monde, ce qui équivaut à 7,1 millions d'hectares, et 33 % des exploitations certifiées sur le plan mondial, soit 235 300 unités productives. Les exportations des produits biologiques de l'Amérique latine se répartissent comme suit : 30 % sont destinés aux marchés nord-américains, principalement les États-Unis et le Canada, 65 % à l'Europe et 5 % au Japon et à d'autres marchés. Cinq des dix pays arrivant en tête dans le monde pour la superficie certifiée se trouvent dans les Amériques : Argentine, États-Unis, Uruguay, Brésil et Canada. C'est le cas également pour quatre des dix pays qui comptent le plus grand nombre d'exploitations certifiées dans le monde, soit le Mexique, le Pérou, le Brésil et la Bolivie.

Nonobstant ce qui précède, il convient de préciser que les ventes de produits biologiques représentent à peine 3 % des ventes totales de produits alimentaires sur le plan mondial et que les terres consacrées à cette activité, elles aussi, ne représentent même pas 3 % des terres agricoles.

### **Contribution de l'agriculture biologique au développement des pays des Amériques**

Outre ses contributions à la production alimentaire et à la sécurité alimentaire des producteurs qui la pratiquent, l'agriculture biologique constitue une activité prometteuse pour le développement des secteurs agricoles et ruraux des Amériques. Néanmoins, il convient de préciser qu'il n'est pas question de présenter l'agriculture biologique comme la panacée, ou la solution aux problèmes de l'agriculture; il s'agit seulement d'une solution en matière de production et de commerce qui vient s'ajouter à celles qui existent déjà. Dans cette perspective, l'agriculture biologique apporte des contributions importantes dans les domaines économique, social et environnemental et c'est pourquoi elle occupe une place de plus en plus importante dans les programmes agricoles des pays.

Dans le domaine économique :

- (i) C'est une activité qui génère des revenus et qui est rentable et compétitive.
- (ii) Elle permet d'intégrer les petits producteurs organisés à l'activité agricole, ainsi que la main d'œuvre familiale.
- (iii) Elle revalorise le principal ou l'unique patrimoine que possède l'agriculteur, à savoir la terre, spécialement dans les pays ou les régions où il y a une forte concentration de petits producteurs.
- (iv) Elle contribue à la balance des paiements, tant par l'apport de devises lié aux exportations que par l'économie de devises qui résulte de la réduction des importations d'engrais.
- (v) Elle favorise l'attachement à l'agriculture et freine les migrations, réduisant ainsi les dépenses publiques qu'entraînent ces mouvements sociaux vers les villes.
- (vi) Elle réduit les dépenses publiques servant à soigner les maladies dues aux intoxications et les maladies liées à l'utilisation de produits chimiques dans les zones rurales.
- (vii) Elle contribue au développement des zones rurales, puisqu'une partie importante de l'agrotourisme qui se développe dans la région est liée aux fermes biologiques.

Dans le domaine social :

- i) Cette activité joue un rôle important d'intégration sociale car elle permet aux petits producteurs organisés de devenir des acteurs clés de l'activité.

- ii) Cette activité demande beaucoup de main d'œuvre, ce qui contribue à réduire le chômage en milieu rural.
- iii) Pour les motifs précédents, elle contribue à la lutte contre la pauvreté.
- iv) Elle entraîne une revalorisation culturelle en freinant les migrations vers les villes et en préservant la petite propriété et l'agriculture paysanne.
- v) Elle apporte des contributions importantes dans les domaines de la santé et de la nutrition des populations, principalement parce qu'elle réduit les risques d'intoxication liés à l'utilisation de pesticides dans les zones rurales.

Contribution à la gestion durable des ressources naturelles :

- i) L'agriculture biologique améliore les conditions physiques, chimiques et biologiques du sol.
- ii) L'amélioration des conditions physiques du sol contribue à une meilleure rétention de l'eau et à une meilleure percolation, et réduit la consommation d'eau de 20 % à 40 %.
- iii) L'agriculture biologique contribue de façon importante à l'atténuation du changement climatique ; l'élevage biologique permet de multiplier par deux la rétention de carbone, ce qui réduit les émanations de gaz à effet de serre dans l'environnement.
- iv) Elle contribue à l'atténuation de la crise énergétique en permettant de réduire la consommation d'engrais et d'autres intrants d'origine pétrolière.

- v) La certification garantit la gestion durable des ressources naturelles dans la production alimentaire.

## **Développement de l'agriculture biologique dans les Amériques**

Le développement de l'agriculture biologique dans les Amériques – bien que cela ne s'applique sans doute pas totalement aux États-Unis et au Canada – est essentiellement le fruit d'initiatives isolées, principalement de petits et moyens producteurs, et de quelques entrepreneurs. Avec l'appui d'une série d'organisations, fondamentalement des ONG, des organismes de coopération internationale, des universités, des organismes de certification et des entreprises commerciales, entre autres, ces pionniers ont permis à l'activité de production biologique d'évoluer jusqu'à la situation dans laquelle elle se trouve actuellement et créé un modèle essentiellement agroexportateur qui, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, joue un rôle d'intégration sociale très important puisqu'il permet à de petits producteurs, principalement, de devenir des acteurs importants dans ses structures.

Dans l'activité de production biologique, l'information appartient à des capitaux privés et est relativement dispersée entre les différents acteurs; il est très difficile de trouver une information globale et moins centralisée sur la performance de l'agriculture biologique qui favorise l'acquisition de savoir. La participation de l'État au développement de l'agriculture biologique a été très limitée, comme en témoigne l'inexistence, à quelques exceptions près, de politiques, de stratégies et de structures visant à promouvoir ce type d'agriculture dans le secteur public.

Dans la majorité des pays, les instances de développement de cette agriculture sont confinées dans les structures institutionnelles des secteurs agricoles. L'intervention de l'État ces dernières années a essentiellement consisté à mettre en place les bureaux des autorités compétentes de l'agriculture biologique, qui constituent les instances officielles nationales responsables, entre autres fonctions, de promouvoir l'élaboration de la réglementation technique et

juridique de l'agriculture biologique et de veiller à la mise en œuvre et au respect de cette réglementation. Normalement, dans la majorité des pays, ces instances sont intégrées aux directions de la protection sanitaire agricole des ministères de l'agriculture et sont chargées de contrôler les exploitants – certifiés ou en transition –, de superviser et vérifier le travail des organismes de certification et de tenir les registres et les statistiques officiels.

Ce type d'institution, qui est pratiquement le seul en ce qui concerne l'agriculture biologique dans les pays, a été établi en partie pour répondre à la menace de perdre l'accès aux marchés européens, qui constituent des partenaires commerciaux importants de la région et qui exigeaient l'équivalence des règlements ou des systèmes de contrôle des pays des Amériques avec ceux en vigueur en Europe (reconnaissance en tant que « pays tiers »). En conséquence, à l'heure actuelle, 20 des 34 pays des Amériques se sont dotés de bureaux des autorités compétentes; dans les Caraïbes, seule la République dominicaine possède ce type d'institution.

### **Naissance du Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques**

Depuis 2004, dans les pays des Amériques, il existait deux commissions d'autorités compétentes, sans contact entre elles et avec des programmes de travail très semblables. L'une était établie en Amérique du Sud et couvrait les dix pays de cette sous-région, et l'autre couvrait les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine.

L'IICA, à travers son Programme continental sur l'agriculture biologique mis en œuvre dans plusieurs pays des Amériques, a vu l'importance et les avantages du travail concerté et a entrepris d'organiser une réunion des autorités compétentes de ces deux commissions, laquelle a eu lieu en août de l'année passée à Managua (Nicaragua). Au cours de cette réunion, outre la présentation et l'examen de thèmes d'intérêt commun, les autorités compétentes ont pris acte de la similarité des programmes de travail, analysé les menaces et les perspectives et convenu d'unir les efforts et de créer le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques. Il a ensuite

été demandé à l'IICA d'assumer la fonction de secrétariat *pro tempore* du Réseau.

Le Réseau a été conçu comme un réseau de gestion de l'information et du savoir et a pour objectif central de renforcer les instances institutionnelles des autorités compétentes dans les pays en tant que piliers fondamentaux du développement de l'agriculture biologique dans les Amériques.

Voici quelques-unes des fonctions qui ont été assignées au Réseau :

- i) Conseiller les pays dans les processus d'élaboration des règlements.
- ii) Promouvoir l'établissement des instances institutionnelles des autorités compétentes.
- iii) Créer un portail électronique comme moyen de rassembler et de diffuser les informations et de permettre aux membres d'interagir.
- iv) Suivre et surveiller le contexte international pour avertir en cas de menaces ou d'occasions.
- v) Gérer les statistiques officielles sur l'agriculture biologique dans les pays.
- vi) Surveiller le contexte international et fournir de l'information aux pays pour leur permettre d'élaborer des stratégies. À l'heure actuelle, on observe une forte tendance à l'industrialisation dans le sous-secteur biologique; cependant, il n'existe pas d'instances chargées de surveiller les occasions et de fournir les signaux appropriés aux producteurs.
- vii) Appuyer les processus de prise de décisions en fournissant une information appropriée.
- viii) Faciliter la préparation de propositions ou de stratégies régionales.

Il est important de signaler qu'à l'heure actuelle, si les pays veulent profiter des occasions offertes par l'agriculture biologique, ils doivent établir des partenariats public-privé pour pouvoir mettre en œuvre les initiatives. Néanmoins, il est très difficile d'agir politiquement pour créer ces partenariats si l'on n'a pas une idée précise de l'envergure de l'activité, par exemple si l'on ne sait pas combien il y a de producteurs, quelles sont leurs activités, où ces activités ont lieu et quelle en est la taille.

Cette absence d'information digne de foi limite le profit que l'on peut tirer des occasions, empêche de mettre en place des stratégies commerciales plus efficaces et met en lumière l'importance pour les pays de disposer d'institutions de contrôle dotées de ressources et de compétences techniques pour exercer leur importante fonction et contrôler l'activité.

### **Quelques activités du Réseau**

Le Réseau, par l'intermédiaire de son secrétariat *pro tempore* assumé par l'IICA, a réalisé plusieurs activités qui ont contribué à la réalisation de ses objectifs :

- i) Il a favorisé la coopération horizontale entre les pays plus développés qui ont regroupé leurs bureaux d'autorités compétentes, d'une part, et d'autres pays qui voulaient profiter du savoir-faire acquis par les premiers, d'autre part. C'est ainsi que l'Argentine a prêté son appui au Paraguay et au Pérou, pendant que le Costa Rica faisait de même avec les autres pays d'Amérique centrale. Il convient de préciser que l'Argentine et le Costa Rica sont les seuls pays des Amériques auxquels l'Union européenne a attribué le statut de « pays tiers ».
- ii) Il a facilité la participation d'autorités compétentes du Réseau à la réunion régionale de la FAO tenue au Brésil.

- iii) Il a créé un portail électronique où il est possible de consulter les lois, les règlements, les politiques et autres documents des pays concernant l'agriculture biologique. Il convient de signaler que ce portail comporte un site privé par l'intermédiaire duquel les autorités compétentes du Réseau ont pu discuter et s'entendre sur une proposition continentale dans laquelle est présentée leur vision du développement de l'agriculture biologique dans les Amériques.
- iv) Par l'intermédiaire de ce site privé, le Réseau a prêté son appui aux pays d'Amérique centrale et à la République dominicaine dans le processus de mise en place d'une réglementation unique pour l'agriculture biologique qui facilite le commerce régional et international des produits biologiques.
- v) Par ailleurs, depuis le mois d'août de l'année passée, le secrétariat *pro tempore*, en collaboration avec le Directeur de l'IICA pour la région des Caraïbes, fait des démarches en vue de l'établissement dans les pays de règlements régissant l'agriculture biologique et de la désignation des instances d'autorités compétentes dans chaque pays.

### **Pourquoi le Réseau est important**

Parmi les fonctions assignées au Réseau, la surveillance du milieu de l'agriculture biologique, la réalisation d'études concernant la pratique de l'activité et la mise en commun de l'information constituent les activités principales du Réseau qui viennent combler des lacunes importantes dans le domaine de l'agriculture biologique dans la région.

En ce qui concerne le contexte international et régional de l'agriculture biologique, il existe une série de menaces et d'occasions auxquelles très peu de pays prêtent attention. Lorsqu'ils le font, il est très rare que l'information soit mise en commun et que des signaux d'avertissement soient donnés. L'incorporation de cette information dans les programmes des pays et/ou dans

les processus de prise de décisions pourrait contribuer à atténuer les effets négatifs qui peuvent accompagner les effets positifs ou être déclenchés par les effets positifs favorables à l'agriculture biologique de la région. Il suffit de regarder quelques exemples.

- i) À l'heure actuelle, des décisions sont prises dans des tribunes internationales liées à l'agriculture biologique, sans aucune participation des autorités officielles, ou en l'absence d'une position officielle des pays de la région. Dans ces tribunes, où des personnes provenant de pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont invitées à titre personnel, sont adoptés des décisions et des accords qui vont ensuite être incorporés dans les réglementations des principaux partenaires commerciaux.
- ii) Le règlement de l'Union européenne régissant l'agriculture biologique a été modifié récemment et la nouvelle version entrera en vigueur en janvier 2009. Si ce fait est bien connu, peu de personnes savent quelle est la portée des modifications. Conformément à l'une des modifications apportées audit règlement, l'Union européenne dressera une liste des organismes de certification qui désirent certifier dans les pays des Amériques et tous les organismes intéressés devront s'inscrire sur cette liste. De toute évidence, la préférence sera donnée aux organismes de certification qui sont établis dans les pays importateurs et qui sont réglementés par ces derniers, ce qui met en péril les efforts déployés par les pays de la région pour mettre en place leurs propres compétences en matière de certification.
- iii) Depuis la publication du règlement de l'Union européenne régissant l'agriculture biologique (1992), les conseillers de nos pays dans ce domaine, dont la majorité sont associés à des organismes de certification, ont rejeté la possibilité que l'État puisse être responsable de la certification. Cependant, cette possibilité est viable et admise dans les réglementations de l'Union européenne qui permettent non seulement la certification publique, mais également la certification

semi-publique. L'incorporation de ces deux types de certification dans la réglementation des pays ferait baisser les coûts pour les producteurs, ce qui aiderait à promouvoir l'agriculture biologique, à positionner les produits sur le marché européen et à développer les marchés locaux.

- iv) À l'heure actuelle, la tendance à l'industrialisation de la production biologique est évidente. Les industriels du secteur traditionnel investissent de plus en plus dans le secteur biologique, ce qui se traduit par l'émergence d'un secteur de l'intermédiation qui, s'il peut apparaître comme une menace pour l'agriculture biologique, ouvre en fait des possibilités puisqu'il exige des conteneurs regroupant des produits biologiques, une demande impensable il y a quelques années.
- v) Aujourd'hui également, on observe une tendance très forte à imposer l'introduction dans la réglementation de la production biologique dans les pays de systèmes participatifs de garantie (SPG) comme mécanismes de garantie pour les consommateurs nationaux. Certes, il s'agit là d'une solution intéressante pour le développement des marchés locaux, mais ces systèmes comportent encore beaucoup de faiblesses qui peuvent mettre en péril l'accès des produits biologiques aux marchés des principaux partenaires commerciaux des pays des Amériques; en outre, il existe au moins trois possibilités de certification supplémentaires dans ce même but, que les décideurs doivent connaître et que personne n'a encore entrepris d'analyser et de systématiser.

Il existe de nombreux autres exemples de menaces et de possibilités liées à l'agriculture biologique. Aujourd'hui, il convient de se poser les questions suivantes : Qui surveille le contexte de la production biologique? Qui analyse la situation? Qui rassemble l'information dans ce domaine?

## **Demande**

À la lumière de ce qui précède, les membres du Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques, dans le but de permettre le bon fonctionnement du Réseau, ont demandé à son secrétariat *pro tempore* d'entreprendre des démarches auprès des autorités du secteur agricole de la région afin d'obtenir :

- i) la reconnaissance officielle du Réseau en tant qu'institution régionale de référence dans le domaine de la production biologique;
- ii) la création d'un secrétariat technique permanent chargé de coordonner et de mettre en chantier les activités du Réseau;
- iii) l'élaboration des statuts et règlements du Réseau, qui tiennent compte des différences existant entre les pays des Amériques dans le degré de développement de l'agriculture biologique et des diverses réalités de chacun de ces pays dans ce domaine.

La reconnaissance du Réseau permettra de légitimer le travail qu'il réalise et pourrait aider à atteindre plus efficacement les objectifs proposés, attendu que, en tant que structure institutionnelle officielle et reconnue par les autorités des secteurs agricoles des pays, le Réseau sera pris en compte dans les tribunes internationales et aura plus facilement accès aux ressources grâce à la signature d'accords avec des organismes de coopération multilatérale et bilatérale et autres organismes.

Je vous remercie.

## **ANNEXE 2 : ORDRE DU JOUR**

*(IICA/CE/Doc. 516 (08) Rev. 1*

- 1. Programme provisoire de travail** *IICA/CE/Doc. 517(08)*
  
- 2. Rapports présentés au Comité exécutif**
  - 2.1 Message du Directeur général *(sans cote)*
  
  - 2.2 Rapport de la réunion ordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) *IICA/CE/Doc. 518(08)*
  
  - 2.3 Rapport de la réunion extraordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) relatif à l'évaluation des compétences techniques de l'Institut *IICA/CE/Doc. 519(08)*
  
  - 2.4 Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2007 *IICA/CE/Doc.520(08)*
  
- 3. Questions financières et budgétaires**
  - 3.1 États financiers de l'Institut pour 2007 et Rapport des commissaires aux comptes *IICA/CE/Doc.521(08)*
  
  - 3.2 Quatorzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) *IICA/CE/Doc.522(08)*

- 3.3 État actuel du versement des quotes-parts et progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'institut *IICA/CE/Doc.523(08)*
- 3.4 Proposition de budget extraordinaire 2008-2009 *IICA/CE/Doc.524(08)*

#### **4. Politique institutionnelle et coopération technique**

- 4.1 Forum sur la sécurité alimentaire dans les Amériques *(sans cote)*
- 4.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des compétences techniques de l'Institut *IICA/CE/Doc.525(08)*
- 4.3 Suivi des activités conjointes IICA-CATIE *IICA/CE/Doc.526(08)*
- 4.4 Suivi des activités conjointes IICA-BID *(sans cote)*
- 4.5 Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique dans les Amériques *IICA/CE/Doc.527(0)*
- 4.6 Programme de formation au leadership en agriculture *(sans cote)*

#### **5. Organes de direction**

- 5.1 Projet de modifications du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural *IICA/CE/Doc.528(08)*

- 5.2 Proposition d'attribution du titre de membre honoraire du personnel *IICA/CE/Doc.529(08)*
- 5.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture *IICA/CE/Doc.530(08)*
- 5.4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif *IICA/CE/Doc.531(08)*
- 5.5 Date et lieu de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif *IICA/CE/Doc.532(08)*

## **6. Autres questions**



## ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

### *États membres du Comité exécutif en 2008*

#### **Antigua-et-Barbuda**

Joanne M. Massiah – Rep. titulaire  
Minister of Agriculture, Lands,  
Marine Resources & Agro-Industries  
Ministry of Agriculture, Lands,  
Marine Resources & Agro-Industries  
St. John's  
Tél. : (268) 562 4679  
Fax : (268)562 1303  
[massiahj@candw.ag](mailto:massiahj@candw.ag)  
[Joanne.massiah@ab.gov.ag](mailto:Joanne.massiah@ab.gov.ag)

Clarence Pilgrim – Rep. suppléant  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture, Lands,  
Marine Resources & Agro-Industries  
St. John's  
Tél. : (268) 462 1213  
Fax : (268) 462 6104  
[moa\\_gov\\_ag@yahoo.com](mailto:moa_gov_ag@yahoo.com)

#### **Argentine**

Oscar Ghersi – Rep. titulaire  
Instituto Nacional de Tecnología  
Agropecuaria (INTA)  
Buenos Aires  
Tél. : (54 11) 4802 6101  
Fax : (54 11) 4802 6101  
[ogheresi@correo.inta.gov.ar](mailto:ogheresi@correo.inta.gov.ar)

Liliana Mónica Sola F. – Rep. suppléante  
Directora Nacional de Servicios  
Agropecuarios  
Secretaría de Agricultura, Ganadería,  
Pesca y Alimentos  
Buenos Aires  
Tél. : (54 011) 4349 2799  
Fax : (54 011) 4349 2704  
[lsola@mecon.gov.ar](mailto:lsola@mecon.gov.ar)

#### **Chili**

Víctor David Venegas – Rep. Titulaire  
Asesor de Relaciones Internacionales  
Ministerio de Agricultura  
Santiago  
Tél. : (56 2) 393 5129  
Fax : (56 2) 393 5135  
[vvenegas@minagri.gob.cl](mailto:vvenegas@minagri.gob.cl)

Luis Arturo Barrera M. - Rep. suppléant  
Jefe de Asesores  
Ministerio de Agricultura  
Santiago  
Tél. : (562) 393 5129  
Fax : (562) 393 5135  
[abarrera@minagri.gob.cl](mailto:abarrera@minagri.gob.cl)

**Dominique**

Matthew Walter – Rep. titulaire  
 Minister for Agriculture, Fisheries  
 and Forestry  
 Ministry of Agriculture, Fisheries  
 and Forestry  
 Roseau, Commonwealth of Dominica  
 Tél. : (767) 266 3211  
 Fax : (767) 448 7999  
[minagriculture@cwdom.dm](mailto:minagriculture@cwdom.dm)

Claudia Bellot – Rep. suppléante  
 Permanent Secretary,  
 Ministry of Agriculture, Fisheries and  
 Forestry  
 Roseau, Commonwealth of Dominica  
 Tél. : (767) 266 3282  
 Fax : (767) 448 7999  
[psagriculture@cwdom.dm](mailto:psagriculture@cwdom.dm)

**Équateur**

Xavier Cevallos S. – Rep. titulaire  
 Viceministro  
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,  
 Acuacultura y Pesca  
 Quito  
 Tél. : (593) 2 255 4617  
 Fax : (593) 2 255 2325  
[viceministro@magap.gov.ec](mailto:viceministro@magap.gov.ec)

Rodrigo Mena Ramos – Rep. suppléant  
 Subsecretario de Fomento  
 Agroproductivo  
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,  
 Acuacultura y Pesca  
 Quito  
 Tél. : (593) 2 396 0134  
 Fax : (593) 2 396 0134  
[jbenavidez@mag.gov.ec](mailto:jbenavidez@mag.gov.ec)

**États-Unis**

Robert Riemenschneider – Rep. titulaire  
 Deputy Administrator  
 Office of Negotiations and  
 Agreements  
 Foreign Agricultural Service,  
 U.S. Department of Agriculture  
 Washington, D.C. 20250  
 Tél. : (202) 720 6219  
 Fax : (202) 720 0340  
[robert.riemenschneider@fas.usda.gov](mailto:robert.riemenschneider@fas.usda.gov)

Dennis Wendell - Rep. suppléant  
 Branch Chief, International Org.  
 Office of Negotiations and Agreements  
 Foreign Agricultural Service  
 U.S. Department of Agriculture  
 Washington, D.C. 20250  
 Tél. : (202) 720 1319  
 Fax : (202) 720 1139  
[wendell.dennis@fas.usda.gov](mailto:wendell.dennis@fas.usda.gov)

Melissa Kopolow - Rep. suppléante  
 Alternate Representative  
 United States Department of State  
 Tél. : (202) 647 9915  
 Fax : (202) 647 0911  
[kopolowmj@state.gov](mailto:kopolowmj@state.gov)

J. Alexander Monsarrat – Conseiller  
Senior Advisor  
United States Department of State  
2201 C Street NW, Washington, D.C.  
Tél. : (202) 647 5686  
[MonssarratA@state.gov](mailto:MonssarratA@state.gov)

Cheryl Claus – Conseillère  
International Relations Advisor  
Foreign Agricultural Advisor  
Washington, D.C. 20250  
Tél. : (202) 720 9079  
Fax : (202) 720 1139  
[Cheryl.Claus@fas.usda.gov](mailto:Cheryl.Claus@fas.usda.gov)

*États non membres du  
Comité exécutif en 2008*

**Bahamas**

Lawrence Cartwright S. – Rep. titulaire  
Minister of Agriculture and Marine  
Resources  
Ministry of Agriculture and Marine  
Resources  
Nassau  
Tél. : (242) 328 3830  
[larrycartwright@bahamas.gov.bs](mailto:larrycartwright@bahamas.gov.bs)

Creswell Sturup – Rep. suppléant  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture & Marine  
Resources  
Nassau  
Tél. : (242) 356 3100  
[creswellsturup@bahamas.gov.bs](mailto:creswellsturup@bahamas.gov.bs)

Simeon Pinder – Conseiller  
Director of Agriculture  
Ministry of Agriculture and Marine  
Resources  
Nassau  
[simeonpinder@bahamas.gov.bs](mailto:simeonpinder@bahamas.gov.bs)

**Brésil**

Edilson Guimarães – Rep. titulaire  
Secretário de Política Agrícola  
Ministério da Agricultura, Pecuária e  
Abastecimento  
Brasília  
Tél. : (5561) 3218 2505  
Fax : (5561) 3224 8414  
[edilson.guimaraes@agricultura.gov.br](mailto:edilson.guimaraes@agricultura.gov.br)

Lino Colsera – Rep. suppléant  
Secretário Adjunto de Relações  
Internacionais do Agronegócio  
Ministério da Agricultura, Pecuária e  
Abastecimento  
Brasília  
Tél. : (55 61) 3225 4497  
Fax : (55 61) 3225 4738  
[lino.colsera@agricultura.gov.br](mailto:lino.colsera@agricultura.gov.br)

**Canada**

Daryl Nearing – Rep. titulaire  
Directeur adjoint  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Ottawa, Canada  
Tél. : (613) 694 2566  
Fax : (613) 759 7504  
[nearingd@agr.gc.ca](mailto:nearingd@agr.gc.ca)

**Costa Rica**

Carlos Luis Vásquez F. – Rep. titulaire  
Subdirector  
Secretaría Ejecutiva SEPSA-MAG  
Costa Rica

Lilliana Montero S.– Rep. suppléante  
Directora Ejecutiva  
Secretaría Ejecutiva de SEPSA-MAG  
[lillianams@costarricense.cr](mailto:lillianams@costarricense.cr)

**Haïti**

Mathieu Pierre Gary – Rep. titulaire  
Coordonnateur national  
Coordination Nationale de la Sécurité  
alimentaire  
Haïti  
Tél. : (509) 2257 2633, 2257 6333  
Fax : (509) 2257 2633  
[gmathieu@cnsahaiti.org](mailto:gmathieu@cnsahaiti.org)

**Mexique**

Víctor M. Villalobos A. – Rep. titulaire  
Coordinador de Asuntos  
Internacionales  
SAGARPA  
México D.F.  
Tél. : 0052 (555) 3871 1060/1055  
Fax : 0052 (555) 3871 1060 ext. 33209  
[vvilla@sagarpa.gob.mx](mailto:vvilla@sagarpa.gob.mx)

**Panama**

Adonai Ríos Samaniego – Rep. titulaire  
Viceministro Desarrollo Agropecuario  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
Ciudad de Panamá  
Tél. : (507) 507 0612  
Fax : (507) 232 6237  
[adonairios@mida.gob.pa](mailto:adonairios@mida.gob.pa)

Gabriela Díaz – Rep. suppléante  
Directora de Política Comercial  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
Ciudad de Panamá  
Tél. : (507) 507 0725  
Fax : (507) 507 0718  
[gdmorales@mida.gob.pa](mailto:gdmorales@mida.gob.pa)

**Pérou**

Luis Felipe Sanchez A. – Rep. titulaire  
Viceministro  
Ministerio de Agricultura  
La Molina  
Tél. : 3484328  
Fax : 6135824  
[lfsanchez@minag.gob.pe](mailto:lfsanchez@minag.gob.pe)

**Sainte-Lucie**

Ezechiel Joseph – Rep. titulaire  
Minister of Agriculture, Lands,  
Forestry and Fisheries  
Ministry of Agriculture, Lands,  
Forestry and Fisheries  
Castries  
Sainte-Lucie  
Tél. : (758) 468 4174  
Fax : (758) 453 1262  
[minister@slumaffe.org](mailto:minister@slumaffe.org)

Hubert Emmanuel – Rep. suppléant  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture, Lands,  
 Forestry and Fisheries  
 Castries  
 Sainte-Lucie  
 Tél. : (758) 468 4103/4172  
 Fax : (758) 453 6314  
[ps@slumaffe.org](mailto:ps@slumaffe.org)

*Pays associé*

**Espagne**

Antonio Crespo García  
 Consejero de Medio Ambiente, Medio  
 Rural y Marino  
 Embajada de España  
 San José, Costa Rica  
 Tél. : (506) 2222 9823  
 Fax : (506) 2222 9733  
[mapaes@racsa.co.cr](mailto:mapaes@racsa.co.cr)

*Observateurs permanents*

**Allemagne**

Nadja Schaller  
 Embajada de la República Federal  
 de Alemania  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (506) 2232-5533/2232 5450  
 Fax.: (506) 2231-6403  
[info@embajada-alemana-costarica.org](mailto:info@embajada-alemana-costarica.org)

**Israël**

Eliahu López – Rep. titulaire  
 Encargado de Negocios a.i.  
 Embajada de Israel  
 San Jose, Costa Rica  
 Tél. : (506) 2221 6444  
 Fax : (506) 2257 0867  
[ambassador@sanjose.mfa.gov.il](mailto:ambassador@sanjose.mfa.gov.il)

Marcela Madrigal A. – Rep. suppléante  
 Asesora Económica y Comercial  
 Embajada de Israel  
 San Jose, Costa Rica  
 Tél. : (506) 2221 6444  
 Fax : (506) 2257 0867  
[economy@sanjose.mfa.gov.il](mailto:economy@sanjose.mfa.gov.il)

*Organismes internationaux*

**Institut de recherche et de  
 développement agricoles des Caraïbes  
 (CARDI)**

H. Arlington D. Chesney  
 Executive Director  
 Caribbean Agricultural Research and  
 Development Institute  
 St .Augustine  
 Trinité-et-Tobago  
 Tél. : (868) 645 1205/7  
 Fax : (868) 645 1208  
[executive@cardi.org](mailto:executive@cardi.org)

**Centre agronomique tropical de  
recherche et d'enseignement (CATIE)**

José Joaquín Campos Arce  
Director General  
Turrialba, Cartago  
Costa Rica  
Tél. : (506) 2556 6081 / 2558-2201  
Fax : (506) 2558 2048 / 2558-2060  
[jcampos@catie.ac.cr](mailto:jcampos@catie.ac.cr)

Ronnie De Camino Velozo  
Subdirector General  
Campus del CATIE, 7170  
Turrialba, Cartago  
Costa Rica  
Tél. : (506) 2558 2318  
Fax : (506) 2558 2057  
[rcamino@catie.ac.cr](mailto:rcamino@catie.ac.cr)

***Invités spéciaux***

Marcus Richards  
Head of Plant Protection&Quarantine  
Ministry of Agriculture, Forestry and  
Fisheries  
Richmond Hill Kingstown  
Saint-Vincent-et-les Grenadines  
Tél. : (784) 457 1288 / 456 5349  
Fax : (784) 451 688  
[ppq@gov.vc](mailto:ppq@gov.vc)

Medardo Lizano  
Coordinador de Producción Frutícola  
MAG-FRUTALES -IICA El Salvador  
Santa Tecla, La Libertad  
El Salvador  
Tél. : (503) 2241 1524  
Fax : (503) 2241 1566  
[medardo.lizano@iica.org.sv](mailto:medardo.lizano@iica.org.sv)

Excmo. Sr. Juan José Arcuri  
Embajador Extraordinario y  
Plenipotenciario  
Embajada de la República de  
Argentina  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2234-6520/2234-6270  
Fax : (506) 2283-9983  
[embarg@racsa.co.cr](mailto:embarg@racsa.co.cr)

Excmo. Sr. Martín Callisaya Coaquira  
Embajador Extraordinario y  
Plenipotenciario  
Embajada de la República de Bolivia  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2524-3491/2524-3458  
Fax : (506) 2280-0320  
[embocr@racsa.co.cr](mailto:embocr@racsa.co.cr)

Hernando Incapie  
Segundo Secretario  
Embajada de la República de  
Colombia  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2283-6871/2283-6861  
Fax : (506) 2283-6818  
[emcosric@racsa.co.cr](mailto:emcosric@racsa.co.cr)

Exmo. Sr. Gonzalo Mendoza Negri  
Embajador Extraordinario y  
Plenipotenciario  
Embajada de la República de Chile  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2280-0973/ 22800037/ 2224-  
4243  
Fax : (506) 2253-7016  
[echilecr@racsa.co.cr](mailto:echilecr@racsa.co.cr)

Exma. Sra. Dra. Daisy Espinel  
Embajadora Extraordinaria y  
Plenipotenciaria  
Embajada de la República del Ecuador  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2232-1503/ 2231-5813  
Fax : (506) 2232-1503 Ext.105  
[embecuar@racsa.co.cr](mailto:embecuar@racsa.co.cr)

Sonia Lagos  
Encargada de Negocios a.i.  
Embajada de la República de Honduras  
Tél. : (506) 2231-1642/ 2291-5145  
Fax : (506) 2291-5147  
[embhoncr@embajadahonduras.co.cr](mailto:embhoncr@embajadahonduras.co.cr)

Francisca Méndez  
Consejera  
Embajada de los Estados Unidos  
Mexicanos  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2257-0633  
Fax : 2258-2437  
[embamex@racsa.co.cr](mailto:embamex@racsa.co.cr)

Duilio José Hernández  
Consejero  
Embajada de la República de  
Nicaragua  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2221-2957/2221-2924  
Fax : (506) 2221-3036  
[embanic@racsa.co.cr](mailto:embanic@racsa.co.cr)

Ana Cecilia Navarro  
Asesora Legal  
Embajada de la República de  
Nicaragua  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2221-2957/2221-2924  
Fax : (506) 2221-3036  
[embanic@racsa.co.cr](mailto:embanic@racsa.co.cr)

Excmo. Sr. Octavio Brugnini García  
Embajador Extraordinario y  
Plenipotenciario  
Embajada de la República Oriental  
del Uruguay  
San José, Costa Rica  
Tél. : (506) 2288-3444/2288-3424  
Fax : (506) 2288-3070  
[embajrou@racsa.co.cr](mailto:embajrou@racsa.co.cr)

**FONCTIONNAIRES DE L'IICA**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Chelston W.D. Brathwaite | Directeur général  |
| Christopher Hansen       | Sous-directeur général   |
| Francisco Barea          | Directeur de l'administration, des finances et de la programmation                             |
| Fernando Del Risco       | Secrétaire du cabinet et Secrétaire technique du Comité exécutif et du Conseil                 |
| James French             | Directeur de la Direction du leadership technique et de la gestion du savoir                   |
| Dowlat Budhram           | Directeur de la gestion de la performance et de l'évaluation                                   |
| Mariano Olazábal         | Directeur de la Direction des opérations régionales et de l'intégration                        |
| Pamela Stroude           | Coordonnatrice du Bureau du Directeur général  |
| Luis Condines            | Commissaire aux comptes  |
| François Dagenais        | Directeur par intérim de la Direction du financement extérieur et des projets d'investissement |
| Róger Guillén            | Directeur des opérations régionales et de l'intégration – Région centrale                      |
| Gonzalo González         | Directeur des opérations régionales et de l'intégration – Région Sud                           |
| Guillermo Toro           | Directeur de la coopération technique horizontale  |
| Karen Kleinheinz         | Directrice de la Division des finances   |
| Yanko Goic               | Chef de la Division du budget et du contrôle   |
| Bernardo Badani          | Directeur du Bureau de suivi du processus des Sommets des Amériques                            |
| Byron Miranda            | Représentant de l'IICA au Costa Rica   |
| Gustavo Cárdenas         | Directeur des ressources naturelles et de l'environnement                                      |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Jorge Hernán Chiriboga | Coordonnateur du Centre de formation des chefs de file                       |
| Nelson Espinoza        | Chef de l'Unité des projets d'investissement                                 |
| Miguel García          | Directeur du Programme interaméricain sur le commerce                        |
| Ricardo Molins         | Directeur de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments |
| Julio Paz              | Directeur du commerce et des politiques                                      |
| Carlos Jara            | Directeur du développement rural durable                                     |
| Ramón Lastra           | Directeur de la biotechnologie et de la biosécurité                          |
| Rafael Trejos          | Chef de l'Unité de modernisation institutionnelle                            |



## ANNEXE 4 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

### - Secrétariat de la réunion

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Secrétaire d'office et Directeur général de l'IICA            | Chelston W.B. Brathwaite |
| Secrétaire technique  | Fernando Del Risco       |
| Organisation logistique et assistante du Secrétaire technique | Leda Celina Ávila        |

### - Conseiller juridique

William Berenson

### - Diffusion et presse

Patricia León Coto  
Mónica Montero  
Rafael Cartín

### - Diplomatie et protocole

Michel Chartier  
Sonia González

### - Services offerts aux représentants

*Inscription* Mariantonieta Cordido

*Aide aux participants* Leticia Giménez  
Marielos Salazar  
Mariantonieta Cordido

*Soutien à l'hôtel* Leticia Giménez  
Marielos Salazar  
Mariantonieta Cordido

*Soutien à l'aéroport* Ronald Hidalgo  
Betty Monge  
Marlon Rodríguez

|  |  |
|--|--|
| <i>Soutien en salle</i>                  | Eduardo Lovell<br>Marlen Montoya<br>Melania Rodríguez<br>Geancarlo Salazar<br>Wendy Esquivel<br>Ericka Soto                              |
| <b>- Documents et rapport</b>            |  |
| <i>Classement et distribution</i>        | Laura Gutiérrez<br>Sandra Zúñiga   |
| <i>Contrôle et suivi des traductions</i> | Leticia Quirós   |
| <i>Rédaction des procès-verbaux</i>      | Ronald Aragón<br>Henry Benavides<br>Silvia Delgado<br>Manuel Jiménez<br>Patricia Matamoros<br>Viviana Palmieri<br>Ana Cristina Rodríguez |
| <i>Édition</i>                           | Máximo Araya<br>María Marta Kandler  |
| <i>Interprétation et traduction</i>      |  |
| <i>Coordonnatrice</i>                    | Marguerite Groves  |
| <b>Interprétation simultanée</b>         |  |
| <b>Anglais</b>                           | Elizabeth Lewis<br>Esteban Rojas<br>Thaís Pardo  |
| <b>Espagnol</b>                          | Sharona Wolkowicz<br>Anita Kaufman   |
| <b>Traduction</b>                        |  |
| <b>Anglais</b>                           | Paul Murphy  |

|  |  |
|--|--|
|  | Peter Leaver                                   |
| <b>Espagnol</b>                          | Olga Vargas                                    |
| <b>Portugais</b>                         | Marilia Álvarez                                |
| <b>Traitement de texte</b>               | Laura Cartín                                   |
| <b>- Son et enregistrement numérique</b> | David Álvarez<br>Minor Carvajal<br>Manuel León |
| <b>- Internet et soutien technique</b>   | Alexander Díaz<br>Ricardo Montero              |
| <i>Services de soutien :</i>             |  |
|  | Edwin Chavarría<br>Alberto Muñoz               |
| <b>- Services généraux</b>               |  |
| <b>-Photocopie des documents</b>         | Manuel Salazar                                 |





**NUMÉROS PUBLIÉS  
DANS LA SÉRIE DES DOCUMENTS OFFICIELS**

**Doc.  
n°**

- 1 Plan général de l'IICA  
(1970 - espagnol et anglais)
- 2<sup>5</sup> Commission consultative (1970 - espagnol et anglais)
- 3\* Résolutions du CIES concernant le développement rural  
(1971 - espagnol)
- 4 Onzième réunion annuelle du Conseil d'administration - San Salvador (El Salvador), 5 - 9 mai 1972  
(espagnol et anglais)
- 5 Sixième conférence interaméricaine de l'agriculture – Lima (Pérou), 27 mai - 2 juin 1971  
(espagnol)
- 6\* Douzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Santiago du Chili, 10-13 mai 1973  
(espagnol et anglais)
- 7 Principales résolutions du Conseil d'administration - Washington, D.C., période : 1962-1972  
(espagnol et anglais)
- 8 Treizième réunion annuelle du Conseil d'administration – Caracas (Venezuela), 16 - 18 mai 1974  
(espagnol et anglais)
- 9\* Quatorzième réunion annuelle du Conseil d'administration – Ottawa (Canada), 6 - 9 mai 1975  
(espagnol et anglais)

---

<sup>5</sup> Édition épisée.

**Doc.  
n°**

- 10\* Mise en œuvre du Plan général de l'IICA – éléments d'analyse (1976 - espagnol et anglais)
- 11 Quinzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Washington, D.C., 6 - 12 mai 1976)  
(espagnol et anglais)
- 12\* Règlement et normes du Fonds Simon Bolivar  
(1977 - espagnol et anglais)
- 13<sup>6</sup> Seizième réunion annuelle du Conseil d'administration - Santo Domingo (République dominicaine), 11 - 19 mai 1977  
(espagnol et anglais)
- 14\* Septième conférence interaméricaine de l'agriculture – Tegucigalpa (Honduras), 5 - 10 septembre 1977  
(espagnol et anglais)
- 15\* Plan indicatif à moyen terme. L'IICA dans les cinq prochaines années  
(1977 - espagnol et anglais)
- 16 Dix-septième réunion annuelle du Conseil d'administration – Asunción (Paraguay), 22 - 24 mai 1978  
(espagnol et anglais)
- 17\* Dix-huitième réunion annuelle du Conseil d'administration - La Paz (Bolivie), 14 - 16 mai 1979  
(espagnol et anglais)
- 18 Dix-neuvième réunion annuelle du Conseil d'administration - Mexico, D.F., 22 - 26 septembre 1980  
(espagnol et anglais)

---

<sup>6</sup> Édition épuisée

**Doc.  
n°**

- 19 Principales résolutions du Conseil d'administration - Washington, D.C.,  
période : 1973-1980  
(espagnol et anglais)
- 20 Première réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de  
l'agriculture - San José (Costa Rica), 17 - 19 février 1981  
(espagnol et anglais)
- 21 Huitième conférence interaméricaine de l'agriculture - Santiago du  
Chili, 6 – 11 avril 1981  
(espagnol et anglais)
- 22 Documents fondamentaux : Convention relative à l'Institut  
interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements du  
Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la  
Direction générale  
(Troisième édition, 1990 – espagnol , anglais , français et portugais)
- 23 Résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Institut  
interaméricain des sciences agricoles qui sont encore en vigueur à ce  
jour. 1984  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 24 Première réunion ordinaire du Comité exécutif et du Conseil  
interaméricain de l'agriculture - San José (Costa Rica), 9 - 12 juin 1981  
et Buenos Aires (Argentine), 7 - 13 août 1981  
(espagnol et anglais)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa  
Rica), 12 - 17 septembre et 25-26 octobre 1982  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA  
(1982 - espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.  
n°**

- 28 Plan à moyen terme 1983-1987  
(1982 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 29 Rapport de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Kingston (Jamaïque), 24 - 28 octobre 1983  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 30 Rapport de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 2 - 7 décembre 1984  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 31 Rapport de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 29 juillet - 2 août 1985  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 32 Rapport de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Montevideo (Uruguay), 21 - 25 octobre 1985  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 33 Rapport de la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 13 - 17 juillet 1986  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 34 Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Mexico, 27 - 30 octobre 1986  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 35 Plan à moyen terme 1987-1991  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 36 Rapport de la Septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 15 - 17 juin 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.  
n°**

- 37 Programme II: Création et transfert de technologie. Lignes d'action pour la coopération – juin 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 38 Programme I: Analyse et planification de la politique agraire. Lignes d'action pour la coopération – juin 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 39 Programme III: Organisation et gestion du développement rural. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 40 Programme IV: Commercialisation et agro-industrie. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 41 Programme V: Santé des animaux et des plantes. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 42 Rapport de la Neuvième conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture – Ottawa (Canada), 29 août - 2 septembre 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 43 Rapport de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Ottawa (Canada), 31 août - 4 septembre 1987  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre des projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 45 Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 1<sup>er</sup> - 4 août 1988  
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.  
n°**

- 46 Rapport de la Neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 12 - 16 juin 1989  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 47 Rapport de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 12 - 16 juin 1989 [sic]  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 48 Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 27 - 29 août 1990  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 49 Plan à moyen terme 1987-1993  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 50 Rapport de la Onzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 24 - 26 juin 1991  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 51 Rapport de la Dixième conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture – Madrid (Espagne), 23 - 27 septembre 1991  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 52 Rapport de la Sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Madrid (Espagne), 23 - 27 septembre 1991  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 53 Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 22 - 24 juin 1992  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 55 Rapport de la Septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Mexico, D.F. (Mexique), 19 - 23 septembre 1993  
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.  
n°**

- 56 Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 12 - 14 septembre 1994  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 57 Plan à moyen terme 1994-1998  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 58 Rapport de la Quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 19 - 21 juin 1995  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 59 Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José (Costa Rica), 17 - 20 septembre 1995  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 60 Rapport de la Seizième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 26 - 28 juin 1996  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 61 Rapport de la Dix-septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 30 juillet – 1<sup>er</sup> août 1997  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 62 Rapport de la Neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Santiago (Chili), 12 - 16 octobre 1997  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 63 Rapport de la Dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 28 - 30 octobre 1998  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 64 Plan à moyen terme 1998-2002  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 65 Rapport de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 28 - 30 juillet 1999  
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.  
n°**

- 66 Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Salvador, Bahia (Brésil), 26 - 29 octobre 1999  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 67 Rapport de la Vingtième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 2 - 3 novembre 2000  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 68 Rapport de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 25 - 27 juillet 2001  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 69 Rapport de la Première réunion ministérielle dans le cadre du Sommet des Amériques et de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Bavaro (République dominicaine), 26 - 29 novembre 2001  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 70 Rapport de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 2 - 3 octobre 2002  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 71 Plan à moyen terme 2002-2006. Ciblé sur les personnes et engagé en faveur de l'avenir  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 73 Rapport de la Vingt-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 23 - 24 juillet 2003  
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 74 Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Panama (République de Panama), 13 novembre 2003  
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.  
n°**

- 75 Rapport de la Vingt-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 22 - 23 juillet 2004 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 76 Rapport de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - Riberão Preto, S.P., (Brésil), 13 -14 mai 2005 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 77 Rapport de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Guayaquil (Équateur), 30 août – 1<sup>er</sup> septembre 2005 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 78 Rapport de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José (Costa Rica), 27 - 28 septembre 2006
- 79 Plan à moyen terme 2006-2010 : Promouvoir la prospérité rurale dans les Amériques (espagnol , anglais , français et portugais)

N.B. : Les publications du Comité exécutif et du Conseil peuvent être consultées sur le site web de l'IICA: [www.iica.int](http://www.iica.int)